

Université de Montréal

Le dispositif de revitalisation du quartier Sainte-Marie à Montréal

par

Antoine Trussart

Département d'anthropologie

Facultés des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des arts et des sciences
en vue de l'obtention du grade de maîtrise
en anthropologie

janvier 2016

© Antoine Trussart, 2016

Résumé

Ce mémoire explore les dynamiques propres à la mise en place de politiques de revitalisation dans un quartier urbain montréalais. La revitalisation, accompagnée de nombreux autres « processus » connexes, comme la participation citoyenne et la concertation, participe à une tentative de gouvernement des espaces urbains à travers ce que j'ai appelé ici le dispositif de revitalisation.

Le dispositif de revitalisation du quartier Sainte-Marie est le résultat de la mise en place d'une série de pratiques gouvernementales ainsi que de mutations dans la façon de gérer les affaires publiques propres au Québec, et plus particulièrement, à la grande région de Montréal. L'analyse se centre ici sur l'évolution de différentes tendances tant au niveau associatif, communautaire que privé et institutionnel afin de cerner les dynamiques propres au fonctionnement actuel du dispositif dans le quartier de Sainte-Marie, situé dans l'arrondissement Ville-Marie.

La formation de ce dispositif est une partie d'un phénomène plus large de transformation des espaces urbains par différentes interventions gouvernementales et privées, à l'ère du néolibéralisme contemporain. Le dispositif est ancré dans tout un florilège d'idées et de pratiques qui doivent être justifiées par le recours à un nouveau vocabulaire et à des concepts qui demeurent volontairement flous et mal définis afin d'en arriver, pour les acteurs concernés, à conserver une liberté d'action nécessaire et d'en restreindre l'accès.

Mots-clés : Revitalisation, dispositif, anthropologie des politiques publiques, gouvernementalité, Centre-Sud, Sainte-Marie, Montréal

Abstract

This thesis addresses the tensions that arise when urban renewal policies are implemented in a Montreal neighbourhood. Urban renewal, along with other “processes” like public participation and institutional consultation, participates an attempt at governing urban spaces through what is called here an urban renewal apparatus (*dispositif*).

The Sainte-Marie urban renewal apparatus came about through a series of governmental actions as well as transformations in the way public affairs are managed in Quebec, and especially in the greater Montreal region. The analysis is centered here on the evolution of certain tendencies in the community, institutional and private sectors. I aim here to explore the dynamics of the inner workings of the apparatus in the Sainte-Marie neighbourhood.

The birth of the apparatus is part of a larger phenomenon of transformation of urban spaces by governmental as well as private initiatives in an era of contemporary neoliberalism. This apparatus is constantly justified and explained through an original set of ideas and actions that are legitimised using a new vocabulary and new concepts that are voluntarily vague and ill-defined as to allow the actors to retain a certain freedom and expertise, and to limit access to its instances.

Keywords : Urban renewal, apparatus, anthropology of policy, governmentality, Centre-Sud, Sainte-Marie, Montreal

Table des matières

RÉSUMÉ	I
ABSTRACT	II
TABLE DES MATIÈRES	III
LISTE DES ABRÉVIATIONS	VII
REMERCIEMENTS	IX
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 – MÉTHODOLOGIE DE L’ENQUÊTE	9
1.1 POSITIONNEMENT ET QUESTION DE RECHERCHE	9
1.1.1 <i>Positionnement personnel dans le débat : début d’auto-ethnographie</i>	9
1.1.2 <i>Questions de recherche</i>	10
1.2 MÉTHODE DE TERRAIN.....	11
1.2.1 <i>Brouillage entre données ethnographique et cadre conceptuel</i>	11
1.2.2 <i>Présence sur le terrain</i>	13
1.2.3 <i>Entretiens semi-dirigés</i>	14
1.3 REVUE DES APPROCHES	15
1.3.1 <i>Une anthropologie des dispositifs</i>	15
1.3.2 <i>Anthropologie des politiques publiques et des institutions</i>	18
1.3.3 <i>Études de la gouvernementalité</i>	22
1.3.4 <i>L’approche par les instruments</i>	25
CHAPITRE 2 – CONDITIONS DE POSSIBILITÉ DE MISE EN PLACE DU DISPOSITIF	28
2.1 LE NÉOLIBÉRALISME ET LE LIBÉRALISME AVANCÉ EN GÉNÉRAL.....	28
2.1.1 <i>Aux origines de la pensée néolibérale</i>	29
2.1.2 <i>Populisme, audit et travail</i>	30
2.2 UN MODÈLE QUÉBÉCOIS DE GOUVERNEMENTALITÉ	33
2.2.1 <i>La Révolution tranquille</i>	33
2.2.2 <i>Adaptation au modèle néolibéral</i>	37

2.3 L'ÉVOLUTION DU MOUVEMENT ASSOCIATIF QUÉBÉCOIS.....	38
2.3.1 <i>Bref historique</i>	38
2.3.2 <i>Trois tendances de l'évolution de mouvement associatif</i>	40
2.4 CHANGEMENT DE GOUVERNEMENTALITÉ MUNICIPALE	43
2.4.1 <i>Historique</i>	44
2.4.2 <i>David Harvey et les changements de rationalité gouvernementale</i>	45
2.4.3 <i>Successions à la mairie et retour du balancier</i>	46
2.5 CONCLUSION	48
CHAPITRE 3 – PRÉSENTATION DES ACTEURS EN JEU	50
3.1 HISTORIQUE DU QUARTIER.....	50
3.1.1 <i>Débuts de l'industrialisation (1850-1930)</i>	51
3.1.2 <i>Crise et reprise (1930-1975)</i>	52
3.1.3 <i>Déclin et transformation (1975 à aujourd'hui)</i>	53
3.2 INTERVENTIONS DES POUVOIRS PUBLICS SUR L'HABITATION DANS SAINTE-MARIE.....	54
3.2.1 <i>L'opération 10 000 (et 20 000) logements</i>	55
3.2.2 <i>Quartiers sensibles et Contrat de ville – volet lutte à la pauvreté</i>	56
3.2.3 <i>OCPM et consultation</i>	57
3.3 PRÉSENTATION DES ACTEURS EN JEU	59
3.3.1 <i>Le passage d'Alerte Centre-Sud à la CDC</i>	61
3.3.2 <i>Dédoublément de l'action, ancrage territorial différencié</i>	64
3.3.3 <i>Crise à ACS et transformations</i>	67
CHAPITRE 4 – LA PRODUCTION DOCUMENTAIRE ET LE VOCABULAIRE UTILISÉ	70
4.1 LE PPU, SES ORIGINES ET SES SUITES	71
4.1.1 <i>Hiatus entre vision administrative du PPU et le moment de la consultation</i>	71
4.1.2 <i>Contrôle exercé par l'administration sur le discours</i>	72
4.1.3 <i>Ce qu'il reste du PPU</i>	75
4.2 SUR L'OPACITÉ DU DISPOSITIF	77
4.2.1 <i>On ne nait pas citoyen, on le devient</i>	77
4.2.2 <i>Co-production de politiques publiques</i>	80
4.3 LE RÔLE DE L'UTILISATION D'UN VOCABULAIRE VOLONTAIREMENT IMPRÉCIS	81
4.3.1 <i>Analyse de quelques exemples de flou artistique</i>	82

4.3.2 <i>Imprécision des termes et liberté d'action</i>	84
4.3.3 <i>Une politique exempte de base en droit</i>	85
4.4 CONCLUSION	86
CHAPITRE 5 – REPRÉSENTATION ET EXPERTISE DANS UN MONDE NÉOLIBÉRAL ...	89
5.1 LE RÔLE DE LA PRODUCTION DE CONNAISSANCE	89
5.1.1 <i>Le rôle des universitaires dans la production de connaissance</i>	91
5.1.2 <i>L'exemple de la RUI et de la mixité sociale</i>	93
5.1.3 <i>Production du quartier</i>	97
5.2 L'ÉVALUATION PERPÉTUELLE DANS LE DISPOSITIF DE REVITALISATION	101
5.2.1 <i>Shore et Wright sur la culture de l'audit</i>	102
5.2.2 <i>Menace perpétuelle de coupures</i>	104
5.2.3 <i>La transition entre ACS et CDC</i>	105
5.3 L'EXPERTISE DÉLIBÉRATIVE.....	107
5.3.1 <i>Bref détour par la pensée de Jürgen Habermas</i>	107
5.3.2 <i>Passage d'une expertise techno- et bureaucratique à une expertise délibérative dans l'activité gouvernementale</i>	109
5.3.3 <i>Tension entre expertise et représentation</i>	111
CONCLUSION – L'ÉPHÉMÈRE DES IDÉES GOUVERNEMENTALES	115
BIBLIOGRAPHIE.....	119

Je dédie ce mémoire au Touski et à tout ce monde qu'il a rendu possible

et à Hugo qui n'ira plus gueuler devant les commissaires de l'OCPM

Liste des abréviations

ACS Alerte Centre-Sud

ATI Approche territoriale intégrée

BAPE Bureau d'audience publique en environnement

CDC Corporation de développement communautaire de Centre-Sud

CDEC (CSPMR) Corporation de développement économique et communautaire (Centre-Sud Plateau Mont-Royal)

CLSC Centre local de services communautaires

CLVM Comité logement Ville-Marie

COS Coefficient d'occupation du sol

CP Canadien Pacifique

CREXE Centre de recherche et d'expertise en évaluation

CRL Comité de revitalisation local

CSCS Centre social Centre-Sud

CSDM Commission scolaire de Montréal

CSSS Centre de santé et de services sociaux (anciens CLSC)

DSP Direction de la santé publique (provincial)

ÉNAP École nationale d'administration publique

GISM Groupe d'intervention Sainte-Marie

HVM Habiter Ville-Marie

INRS-UCS Groupe Urbanisation Culture et Société de l'Institut national de recherche scientifique

MPFM Mouvement Populaire du Faubourg à M'lasse

MSSS Ministère de la santé et des services sociaux

OCPM Office de consultation publique de Montréal

PPU Plan particulier d'urbanisme

PRQC Programme de revitalisation des quartiers centraux

RCM Rassemblement des Citoyens de Montréal

RCPRO Regroupement des commerçants et propriétaires de la rue Ontario

RUI Revitalisation urbaine intégrée

SISM Société d'investissement Sainte-Marie

SQ Sûreté du Québec

STM Société de Transport de Montréal

TDS Table de développement social (de la CDC)

Remerciements

Tout d'abord, merci à ma directrice Mariella Pandolfi pour l'encouragement, l'inspiration et le perpétuel rappel à l'élargissement des idées. Merci à Marie-Pierre Bousquet pour la poussée initiale vers une étude des espaces urbains.

Merci beaucoup, Marie-Sophie, de m'avoir donné le courage de plonger complètement et de me faire confiance dans ce choix. Merci pour toutes les discussions stimulantes qu'on a eues sur le sujet en début de parcours; je ne te l'ai pas assez dit. Camille, Steph, des fois Bruno : merci d'avoir partagé ces moments de solitude à deux en rédaction au bureau. Je chérirai ces après-midis improductifs maintenant que je ne les aurai plus. Merci à Phillip Rousseau et Marie-Claude Haince pour la relecture attentive et les commentaires. Merci à mes parents, ma famille de m'avoir supporté durant tout ce temps. Votre aide a été précieuse et je vous en suis éternellement reconnaissant.

Mille mercis à mes informateurs que je ne peux nommer ici. Merci de vos quelques heures arrachées à la folie du travail acharné que vous menez. Merci de votre patience face à mes questions trop vastes, merci de votre subtilité d'analyse, votre franchise, vos réflexions pertinentes et spontanées sur l'absurdité du monde contemporain. Néanmoins vous continuez et, après avoir écrit tout ceci, je ne vous en suis que plus reconnaissant.

Pour avoir meublé ces quelques années de travail en solo, merci Nicolas Jaar, Jon Hopkins, James Holden, Max Richter, Daniel Avery, James Blake et bien d'autres. Votre musique m'a transporté, habité, fait bouger la tête.

Merci, Justine, pour ce havre de paix et de bonheur dans ces derniers mois. Et pour cette dernière poussée d'amour qui m'amène au fil d'arrivée.

Finalement, merci à Centre-Sud, à Sainte-Marie, au Touski et à toutes les merveilleuses personnes qui gravitent autour; c'est là que tout a commencé. On s'est construit un monde précieux et très fragile qu'il faut entretenir contre et avec toutes les pressions qui viennent de l'extérieur et de l'intérieur. On a déjà gagné...

Introduction

Ce mémoire débute dans la promesse évoquée de pouvoir gouverner un lieu, malgré toute sa complexité; dans cette volonté de reconquérir cette étrange création humaine qu'est un *quartier urbain*. Cette tentative surtout d'extraire de la valeur de la vie d'un quartier, d'en contrôler les aléas, de connaître les vies qui s'y déroulent, de comprendre les malheurs de ceux et celles qui l'habitent¹. Je cherche ici à comprendre comment, dans un cas particulier, on choisit d'intervenir sur la vie des résidents d'un quartier afin de rendre leur vie potentiellement meilleure; avec tous les présupposés que cette *vie meilleure* implique sur ce qu'est, dans le Québec contemporain, le gouvernement des populations.

C'est la réalisation de l'incommensurabilité totale entre les actions entreprises pour tenter de diriger le devenir d'un lieu et son ingouvernabilité qui m'a mené à me questionner sur ce sujet. Plus précisément, sur la façon dont les acteurs de cette tentative de gouvernement mettent en mot, justifient leurs actions. Comment ils doivent inventer tout un nouveau vocabulaire afin de pouvoir en arriver à prétendre avoir un contrôle quelconque sur l'espace qu'ils visent à modifier; une fois ce vocabulaire et ces idées inventés, qu'est-ce qui se passe réellement au sein de cette tentative de transformation? Qui agit, au nom de quoi et avec quels moyens?

C'est en sortant de chacune de mes entrevues jusqu'à maintenant que ça me frappe. La différence entre la petitesse, l'étroitesse de ce qui est tenté par tous ces gens et l'immensité, la complexité de ce qui se passe dans tous les recoins du quartier. Le soleil brille sur le boulevard Maisonneuve et tous les passants ignorent complètement qu'on s'intéresse à eux dans la grande tour de la place Dupuis, qu'on dessine l'avenir de leurs déplacements entre trois murs gris de ses cubicules.

La suite infinie de triplex habités par des milliers de gens dont l'expérience de vie est réduite à quelques indicateurs statistiques. Ça donne le vertige. La prétention à contrôler pareille chose; à vouloir créer et restreindre les

¹ Malheureusement, pour des raisons de lisibilité et de brièveté, j'utiliserai de façon générale dans ce texte le genre masculin pour englober le féminin.

possibilités d'action des gens, à décider du lieu où ils habitent. (Journal de rédaction, extrait du 7 décembre 2014)

Il y a dans l'utilisation du mot *revitalisation*, une façon de reconnaître cette vanité à vouloir gouverner un lieu. Avant de pouvoir être gouverné, avant qu'on puisse faire quoi que ce soit avec le quartier Sainte-Marie, il faut qu'il soit revitalisé. C'est là en quelque sorte la reconnaissance tacite de l'ingouvernabilité initiale du lieu qui doit alors passer par le filtre de la revitalisation afin d'être contrôlé. Je me pose donc la question : de quoi est-ce que cette revitalisation urbaine est le signe? Qui décide du sens à donner à cette revitalisation? Quels moyens seront utilisés afin de la mener à bien? À partir de quand considère-t-on qu'un quartier est bel et bien *revitalisé*?

Selon certains penseurs, la revitalisation s'inscrit dans un contexte beaucoup plus général d'appropriation des espaces urbains par des promoteurs privés afin d'en extraire un maximum de valeur marchande et rentabiliser ses investissements (Harvey 2012; Brenner et Theodore 2009; Béal et Rousseau 2008). C'est une avenue intéressante, mais qui occulte l'importance de ce que la revitalisation implique comme réinvention de la politique contemporaine, particulièrement à Montréal (Germain 2013). La revitalisation du quartier Sainte-Marie, à l'étude ici, est une occasion de créer une nouvelle façon de gouverner par l'intégration de plusieurs acteurs privés et institutionnels, des chercheurs universitaires, des élus, de groupes communautaires, etc. au sein d'un même dispositif de revitalisation responsable d'en gérer les visées.

Cette nouvelle façon de faire implique donc son lot de questionnement sur le rôle de chacun de ces acteurs nouvellement intégrés; nécessairement, ces rôles en viennent à être reformulés dans le cadre d'une nouvelle relation politique où tous doivent agir de concert afin d'en arriver à la production d'un consensus. Je m'intéresse donc à la production d'une forme de connaissance très particulière, mise par écrit dans toute une série de documents officiels ou non et mise en mots par un vocabulaire nouveau. Je fais ici la part belle à ce nouveau vocabulaire et à ce qu'il permet et empêche de faire au sein du dispositif de revitalisation de Sainte-Marie.

Ce mémoire est une tentative de faire vivre au lecteur l'expérience de la plongée au cœur de l'utilisation de ce vocabulaire et de ces concepts. Il est nécessaire, afin de comprendre son utilisation, sa justification, ses forces et ses faiblesses, de passer à travers sa complexité, son incompréhensibilité. J'ai tenté de recréer la confusion que j'ai vécue dans ma tentative de compréhension à travers la lecture fastidieuse de toute cette documentation justificative, explicative, d'évaluation, etc. C'est seulement de l'autre côté, après avoir sorti la tête de l'autre côté, qu'il est possible de comprendre toute la complexité du recours à ce vocabulaire et ces concepts. J'espère que le lecteur me pardonnera donc certaines lourdeurs du texte qui ne servent ici que de mimétisme à l'expérience proprement ethnographique de la littérature grise.

L'idée de faire ce mémoire vient également d'une insatisfaction profonde face à la manière dont on parle de changement social et spatial dans les quartiers « en voie de gentrification ». Aucun de termes utilisés ni par les décideurs, ni par les chercheurs, ni par les promoteurs privés, ni par les militants anti-embourgeoisement ne semble à mon sens embrasser toute la complexité du problème. Le vocabulaire utilisé de toutes parts est englué dans les dichotomies apparentes ou à peine voilées : la population traditionnelle et les nouveaux arrivants de la « gentrification », l'avant et l'après de la « revitalisation », les riches et les pauvres de l'« embourgeoisement ». Choisir ses mots pour parler d'un sujet aussi complexe revêt dès lors une importance primordiale.

La littérature académique sur le sujet est abondante. Il serait approprié de faire état aujourd'hui d'un champ que l'on nommerait les *gentrification studies*. Les études publiées dans ce champ proviennent de nombreuses disciplines différentes : économie, urbanisme, géographie, sociologie, études urbaines; les anthropologues ne s'y sont que rarement intéressés (cf. Herzfeld 2010).

Après d'intenses débats dans les années 1970 et 1980 et un hiatus vers le milieu des années 1990 (Lees 2000), on observe un regain d'intérêt pour le sujet depuis le

début des années 2000. Poussés en quelque sorte par la polémique soulevée par Richard Florida et son concept de *creative class*, (2003; 2005) de nombreux auteurs s'intéressent alors à la question et y apportent un renouveau salutaire; on tente de complexifier les enjeux liés aux dynamiques de changement social dans les quartiers des grands centres urbains par le recours à la pensée critique.

Tom Slater (2006) parle de cette tendance à la réintroduction de perspectives critiques dans l'étude des différents aspects de la gentrification. Il identifie deux grands axes de recherche qui ont participé au renouveau de ces études, mais également à une vision de la gentrification qui en occultait ses effets négatifs. D'abord, de nombreux auteurs se sont attardés à comprendre l'expérience des gentrificateurs (*gentrifiers*), c'est-à-dire des nouveaux arrivants dans des quartiers dits « en voie de gentrification »², et d'en expliciter les motivations (Slater 2006). Ce faisant, selon lui, l'expérience des individus et des familles forcés de quitter leur quartier n'était jamais abordée³.

L'autre tendance observée par Slater est une multiplication des tentatives de définition de ce qu'est exactement la gentrification et les différentes formes qu'elle peut prendre selon un contexte particulier (Slater 2006, 744). Plus précisément, il s'agissait de savoir s'il fallait garder la définition originale de Ruth Glass et si celle-ci s'appliquait aux contextes contemporains (Glass 1964)⁴. Cette tendance culmine par la publication de *The Gentrification Reader*, par ailleurs codirigé par Slater, dont une section complète est consacrée à la définition du concept (Lees, Slater et Wyly 2010).

² Voir Walks and Maaranen 2008 pour une étude détaillée des différentes étapes de la gentrification des quartiers à Montréal, Toronto et Vancouver. Les auteurs y développent une typologie complexe et exhaustive des différentes étapes de la gentrification, du potentiel de développement à la gentrification complète d'un quartier.

³ Notons, qu'à ce jour, il n'existe toujours pas d'études satisfaisantes sur le sujet des ménages déplacés par des phénomènes de gentrification, hormis les travaux de Lance Freeman et Frank Braconi (2004, 39-52), qui remettent en cause le présupposé que la gentrification soit à l'origine de la fuite de ménages « traditionnels » au profit de gentrificateurs. Lance Freeman a par la suite écrit que plus de recherche était nécessaire pour en arriver à une conclusion définitive sur le sujet (Freeman 2008, 186-91).

⁴ C'est-à-dire celle, un peu simpliste, d'un remplacement dans un quartier de populations de classes populaires par des classes plus aisées.

Répondant à l'injonction de Slater de réintroduire des perspectives critiques dans les études sur la gentrification, plusieurs études sont publiées sur le rôle de l'économie néolibérale sur l'organisation spatiale des villes contemporaines. David Harvey, dans *Rebel Cities* (2012), montre comment les crises économiques capitalistes récentes ont façonné le développement immobilier à New York et comment la qualité de vie dans les villes est de plus en plus considérée et appréhendée comme une marchandise monnayable (Harvey 2012, 14). Suivant cela, l'image de marque d'un quartier ou d'un espace urbain particulier permet d'extraire plus ou moins de valeur marchande aux terrains qui le composent.

Partant d'une perspective plus globale, Brenner et Theodore (2009, 367 sq) tentent de schématiser et systématiser les impacts et les effets qu'a le néolibéralisme sur l'espace urbain et montrent comment les villes « *have become increasingly central to the reproduction, mutation, and continual reconstitution of neoliberalism itself during the last two decades* » (Brenner et Theodore 2009, 375).

Traversant en quelque sorte ces trois axes de recherche, de nombreux auteurs se sont également intéressés au rôle que jouent les pouvoirs publics dans la transformation spatiale et résidentielle des espaces urbains tant en Europe, en Amérique du Nord qu'en Asie⁵. Les gouvernements locaux et nationaux jouent en effet un rôle prépondérant dans la production et la gestion de l'espace urbain tout en subissant eux-mêmes les effets de la situation économique mondiale (Hackworth et Smith 2001). C'est dans cette troisième voie que j'entends ici m'engager.

À Montréal, les travaux sur le rôle de l'économie globale en général et des politiques publiques en particulier sur l'espace urbain sont surtout l'œuvre de membres du groupe Urbanisation, Culture et Société de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS-UCS). Leurs études montrent bien les différentes dynamiques en jeu, tant au niveau national que local, dans l'imbrication du rôle de l'État dans une économie néolibérale tout en analysant, sur le terrain, les effets concrets des politiques publiques sur les différentes façons de vivre en ville (cf. entre autres

⁵ Pour une liste plus complète voir Slater 2006 et Rérat et al 2009.

Germain et Rose 2010; Germain, Rose et Twigge-Molecey 2010; D. Rose 2006; D. Rose 2009). Ces études prennent en compte le rôle prépondérant que jouent les organismes communautaires ou de la société civile dans la production contemporaine de l'espace urbain, conjointement avec les puissances publiques et les acteurs économiques privés.

Cette courte revue de la problématique permet de constater le chemin parcouru par les auteurs s'intéressant à la gentrification de quartiers urbains ces dernières décennies. Il demeure néanmoins que ces études ne permettent pas de résoudre certaines tensions inhérentes aux vifs débats ayant cours à propos de la gentrification et plus largement de la transformation de l'espace urbain. Peut-on vraiment parler du phénomène en termes binaires d'un avant et d'un après? Que faire des opinions des résidents affirmant désirer la gentrification? Comment sortir de la simple défense des citoyens les plus défavorisés, comme certains anthropologues sont parfois tentés de faire? En bref, comment appréhender le phénomène dans toute sa complexité?

Le texte *Gentrifier, who me?* (Schlichtman et Patch 2013) permet d'extraire le débat d'un binarisme néfaste et, surtout, d'envisager d'autres façons d'aborder le problème. Les deux sociologues tentent d'abord de réintroduire le rôle des chercheurs dans la production de textes sur la gentrification. Il existe, selon eux, un éléphant dans la pièce du débat académique : la plupart des chercheurs travaillant sur le phénomène sont eux-mêmes des gentrificateurs (Schlichtman et Patch 2013, 1). Les auteurs permettent ici, par leurs auto-ethnographies respectives, au moins de faire face au problème de l'imbrication complexe des vies des chercheurs et de leurs sujets de recherches.

Pour un anthropologue, rien de bien nouveau à reconnaître l'importance de son positionnement dans son sujet de recherche : le virage interprétatif puis réflexif de

l'anthropologie date déjà de près de 30 ans (cf. Clifford et Marcus 1986)⁶. Leur plus grand apport est l'ouverture d'une possibilité d'inscrire le débat en dehors de rapports a priori moraux. En effet, le débat sur la gentrification est englué dans un moralisme qui peut parfois entraver la recherche. Les critiques populaires aux travaux des chercheurs sont souvent articulées à l'aune de l'injustice que vivent les populations déplacées par les phénomènes de gentrification. La recherche n'a pas réussi, comme nous le verrons plus loin, à apporter de réponse satisfaisante à ces questions, pour des raisons épistémologiques, et doit donc chercher ailleurs.

Schlichtman et Patch proposent de sortir du cadre des notions d'authenticité et d'inauthenticité – un nouvel arrivant de la classe moyenne est moins authentique qu'un résidant « indigène » – et d'envisager le problème à la fois du point de vue méso et micro (2013, 15 sq.). Ceci leur permet de poser la question : est-il possible, en fin de compte, pour un membre de la classe moyenne de ne pas gentrifier un quartier?

C'est par cette possibilité de renversement de perspective que j'en suis venu à m'intéresser au phénomène de la gentrification et surtout à la façon dont on parle de gentrification. Tout comme Rose (1984), Beauregard (1986), Schlichtman et Patch (2013), et Smith (1996) il est de mon avis que le terme de « gentrification » est trop large, ses contours trop flous et son utilisation trop marquée politiquement et moralement pour demeurer un concept utile à ma recherche. De plus, il s'inscrit dans tout un florilège d'expressions et de mots-clés qui sont très dangereux à utiliser dans le cadre d'un travail de recherche tant ils sont marqués politiquement.

J'ai donc fait ce travail de recherche à la confluence entre le matériel et l'écrit, entre le réel et l'abstrait, entre les concepts scientifiques et leur application politique. Tout le travail effectué au sein du dispositif de revitalisation du quartier Sainte-Marie se situe donc à l'intérieur de cette tension constitutive entre idéal et réalisation. Il est de

⁶ Les auteurs sont par ailleurs conscients que l'auto-ethnographie n'est pas une panacée et que le virage réflexif en anthropologie a pu donner lieu à certaines dérives (Schlichtman et Patch 2013, 2).

mon avis ici qu'on assiste depuis plusieurs années à l'autonomisation de ce dispositif, à une relative perte de contrôle de ses actions par ceux qui les accomplissent. On a investi en lui une dose de pouvoir politique qui n'est plus revendiqué par personne et il est donc possible d'agir en son sein sans que personne ne prétende être responsable des conséquences qui en découlent. Ceci est propre, selon moi, à une façon de faire dans les capillarités du gouvernement, dans l'action gouvernementale au plus loin de son centre habituel, l'État.

Mon argumentaire se décline en cinq temps. J'aborde, dans le premier chapitre, des questions méthodologiques, y compris celles de mon positionnement personnel. J'y passe en revue les auteurs et approches qui serviront ma démonstration. Le deuxième chapitre porte sur le contexte large et l'histoire longue; ce sont en quelque sorte les conditions de possibilité conceptuelles de l'apparition et de l'importance actuelle du dispositif de revitalisation : comment est-il possible qu'il ait émergé quand il a émergé et pourquoi a-t-il pris la forme qu'il a prise. Le troisième chapitre est celui qui vise, de par son fond et sa forme, à imiter la plongée au cœur du dispositif de revitalisation et de son abondante littérature grise. J'y fais l'historique du quartier et des interventions qui y ont eu lieu, en plus de présenter les différents acteurs agissant au sein du dispositif. Finalement, je présente, aux chapitres quatre et cinq, mon analyse à la fois de mon ethnographie documentaire et des entrevues menées auprès de mes informateurs. J'y fais ressortir les différentes tensions présentes dans le dispositif et je propose un nouveau concept d'expertise délibérative afin de mieux saisir les tensions qui le traversent.

Chapitre 1 – Méthodologie de l'enquête

1.1 Positionnement et question de recherche

1.1.1 Positionnement personnel dans le débat : début d'auto-ethnographie

Suivant l'injonction de Schlichtman et Patch, et sans tomber dans une simple approche auto-ethnographique, je dois tout de même mentionner mon positionnement personnel par rapport à la situation que je m'emploie ici à étudier. Je suis résidant du quartier Sainte-Marie depuis un peu plus de cinq ans. Mes motivations originelles pour y habiter ne tombent pas dans les stéréotypes de la recherche académique sur le sujet de la gentrification d'un quartier. J'ai trouvé un emploi dans un café autogéré en 2009, avant d'emménager dans le quartier.

Le café Touski est implanté sur la principale artère commerciale de Ste-Marie, la rue Ontario, depuis 2003. J'y ai été attiré par le fait que ses travailleurs s'organisent de façon entièrement horizontale. La coopérative vise à s'inscrire dans le quartier et offrir de la nourriture saine et abordable à ses résidents. Je me suis ensuite installé dans Ste-Marie pour me rapprocher de mon lieu de travail et de la communauté qui gravite autour.

Mon intérêt pour les politiques publiques a commencé avec la publication en 2011 par l'arrondissement Ville-Marie d'un Programme particulier d'urbanisme (PPU) et l'organisation subséquente de soirées de consultation publique par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM). Je n'ai pas assisté à ces réunions, mais j'ai pu avoir alors un aperçu de tout le processus de consultation et des réactions des résidents. Le café Touski a ainsi été au centre d'une mobilisation citoyenne qui a mené à la création du Mouvement Populaire du Faubourg à m'lasse (MPFM)⁷. De

⁷ Le quartier Ste-Marie et les environs étaient nommés ainsi à cause de la présence de nombreux silos à mélasse en bordure du fleuve St-Laurent.

nombreuses réunions ont eu lieu au café et toute la mobilisation a finalement mené à la publication d'un mémoire très critique du PPU auprès de l'OCPM. Bien qu'indirectement relié au processus de contestation du MPFM, je suis resté en contact étroit avec ses membres et j'ai assisté à quelques réunions.

Cette courte plongée dans le monde de la consultation, de la participation citoyenne, m'a laissé profondément dubitatif sur ce qui me semblait être un degré élevé d'intégration des pratiques et des positionnements entre les acteurs communautaires du quartier et les institutions publiques.

Mes quelques années comme travailleur d'un café ancré dans sa communauté m'ont permis de rencontrer et de connaître de nombreux acteurs des milieux communautaire et institutionnel du quartier Ste-Marie ainsi que nombre de ses citoyens engagés, à un niveau ou à un autre, à l'amélioration de sa qualité de vie.

1.1.2 Questions de recherche

L'impulsion initiale de mon travail est donc venue de l'incommensurabilité apparente entre ce que je connaissais de la vie de tous ces individus impliqués, de leurs motivations à rendre la vie dans le quartier plus juste et meilleure, et de ce qui est produit – autant les documents que les politiques que les pratiques – par leur travail combiné au sein de ce que je nomme ici le dispositif de revitalisation du quartier Ste-Marie. Je cherche dès lors à comprendre d'où vient ce décalage entre les motivations de gens bien intentionnés et les résultats qui en découlent, une fois que ces motivations se transposent au sein du dispositif de revitalisation du quartier. C'est là que se rencontrent une riche production intellectuelle et des actions concrètes.

Je me donne donc comme but d'étudier ce qui se passe exactement au sein de ce dispositif. Comment en sommes-nous arrivés à ce qu'il ait sa conformation actuelle? Quelles sont les contraintes à l'action en son sein? Comment y sont canalisées les forces venant de milieux opposés politiquement? Ce qui m'intrigue ici, c'est la façon dont le dispositif de revitalisation encourage ou décourage l'action de ceux qui travaillent en son sein ; comment certaines manières de dire et de faire en sont

venues à se cristalliser autour d'une forme maintenant difficile à faire bouger et, inversement, comment ces pratiques ont évolué dans l'histoire récente. Plus largement : comment ce dispositif nous renseigne-t-il sur une rationalité politique mise en œuvre au Québec depuis quelques décennies et que l'on nomme parfois « le modèle québécois »? Comment cette façon de faire la politique s'inscrit-elle dans un contexte plus global et comment ce contexte influence-t-il la façon de faire la politique?

Ma courte expérience initiale avec le PPU Ste-Marie m'a beaucoup intrigué en ce qui a trait au rapport entre le langage de la revitalisation ou de la gentrification, que l'on soit pour ou contre, et les actions qui sont posées en leur nom. Ce n'est pas seulement dans le domaine académique que le débat autour de la gentrification me semble bien mal engagé. Le travail que j'entame ici vise également à mieux comprendre les débats très réels sur le terrain d'un quartier face à la gentrification, à la revitalisation planifiée.

1.2 Méthode de terrain

Il m'apparaît pour le moment pertinent de faire un détour épistémologique sur la nature de ce qui se donne au chercheur lorsqu'il s'attarde à des questions de politiques publiques; lorsqu'il fait face à des institutions et des organisations qui travaillent à la production constante de littérature sur le sujet qu'il désire élucider.

1.2.1 Brouillage entre données ethnographique et cadre conceptuel

Il existe une quantité impressionnante de littérature sur les politiques publiques au sujet de la revitalisation des quartiers centraux de grands centres urbains. La plupart prend la forme de littérature grise, soit des rapports de recherches rédigés pour différents bailleurs de fonds institutionnels (la Ville, l'arrondissement, Québec, la Direction de la santé publique [DSP], etc.), soit des documents produits par ces derniers, soit des mémoires écrits par des organismes communautaires, publics ou

parapublics à des fins de consultation publique, soit des mémoires ou des thèses de recherche sur le sujet, etc.

Plus je progressais dans mes lectures, plus il m'apparaissait que l'information que j'en tirais tenait davantage à l'expérience de terrain qu'à la revue de littérature, ou du moins qu'il existait un brouillage de plus en plus grand entre les deux. J'étais fasciné par l'homogénéité du vocabulaire utilisé tant dans les écrits de la Ville, que ceux des organismes communautaires. J'observais également une complicité frappante entre les textes académiques étudiant les phénomènes et les textes de différentes politiques publiques. Les concepts mobilisés dans ces textes (revitalisation, mixité sociale, gentrification, lutte à la pauvreté, etc.) me semblaient dès lors devoir être expliqués et décortiqués en tant que phénomène social plutôt que servir à expliquer et décortiquer la réalité qu'ils tentent de décrire.

Le vocabulaire utilisé prend alors la forme du phénomène réel en ce sens que c'est lui que l'on mobilise pour justifier des pratiques, des politiques publiques, des manifestations, etc. Pour les auteurs de mémoires, de rapports, le choix des mots devient politique. Il s'enclenche alors tout un jeu de renvois et de références complexes : utiliser un concept (par exemple parler de mixité sociale) permet de souligner l'adhésion d'un organisme ou d'une institution, voire d'un développement immobilier, à une façon d'agir, à une rationalité de l'action, promue par différents bailleurs de fonds et, dans certains cas, d'améliorer ses chances d'avoir du financement dans ce cadre.

L'anthropologue s'intéressant à des questions de politiques publiques se doit donc désormais de considérer cette prolifération, cette production constante de documentation comme faisant partie intégrante du phénomène qu'il étudie. Au-delà de la production, il se doit également d'en étudier la circulation (Ahmed 2012, 28). La documentation est là pour convaincre du bien-fondé des actions qui pourraient en découler, sa distribution se doit donc d'être étendue, mais demeurer dans des cercles où elle peut être comprise, où ses prises de position ont un sens. La documentation que produisent un individu ou un groupe (organisme ou institution) et

sa mise en circulation se doit d'être mise en relation avec les actions qui sont entreprises à sa suite.

Ainsi, une étude d'anthropologie sur un dispositif politique demande nécessairement de se plonger dans des centaines de pages de documentation parfois extrêmement fastidieuse, à en extraire l'information pertinente, et de mettre en lien tous ces textes qui se ressemblent finalement beaucoup; une étude de ce genre demande également de les différencier, de comprendre la réalité qui se trouve dans les choix de mots judicieux. L'étude de la littérature grise permet de comprendre quels problèmes font problème pour ceux qui l'ont produite; surtout, elle permet de comprendre comment ils font problème et comment on envisage de les régler (Haince 2014).

Par contre, il ne faut pas tomber dans l'illusion, pour le chercheur, de faire œuvre de découverte, de ce que Pierre Bourdieu appelait « faire le malin » et espérer découvrir ce qui se cache en coulisse (Bourdieu 2012, 48). Ce n'est pas que les auteurs de la documentation cachent quelque chose derrière un vocabulaire incompréhensible, qu'on tente d'obscurcir le sens de ce qui est dit, mais plutôt qu'il faut arriver, pour le chercheur, à préciser ce que ces choix stylistiques sous-tendent comme possibilités d'actions, comme positionnement politique, comme jeux de pouvoir. Ne pas faire émerger le « vrai », le caché, mais plutôt comprendre le sens des choix mis en œuvre.

Lorsqu'on aborde la question de discours et actions publiques, il est évidemment intéressant de s'intéresser à ce qui est dévoilé et ce qui reste obscurci. Il est néanmoins important de constater que le dispositif ici à l'œuvre est une création bureaucratique et organisationnelle qui existe afin de répondre à un problème bien précis. Il devient intéressant de se pencher sur comment ce problème en vient à faire problème afin de retracer la généalogie du dispositif mis en place pour y répondre.

1.2.2 Présence sur le terrain

Si je réside dans le quartier Ste-Marie depuis cinq ans, ce n'est que récemment que j'ai commencé à le voir à travers le prisme de l'étude de terrain. Je peux désormais

voir ses espaces comme étant « déstructurés »; sa « trame commerciale » comme étant « interrompue ». Je constate que son « bâti est dégradé »; je vois ses terrains vagues comme autant d'« opportunités d'investissement ». Je sais maintenant précisément quand j'en franchis une de ses nombreuses frontières administratives. La carte mentale de mon quartier se superpose avec toutes celles que j'ai rencontrées dans la documentation; je sais quelles rues seront l'objet de rénovations, quand cela aura lieu et qui les financera; je sais où sont les lieux de contentieux de développement commercial. Je peux observer ses lieux comme autant de développements futurs plus ou moins programmés d'avance.

Comme je le soulignais plus haut, je désire m'éloigner d'une simple approche auto-ethnographique, c'est pourquoi je ne m'intéresse pas à ma propre expérience de citoyen, de résidant du quartier. Ou plutôt que celle-ci ne me servira qu'à bien montrer la distance qu'il y a justement entre le travail au sein du dispositif et l'expérience réelle et quotidienne dans Sainte-Marie. Le terrain dans le quartier Ste-Marie est celui d'un chercheur : la naissance de l'objet « quartier Ste-Marie » se fait justement au croisement de l'expérience du vécu quotidien et de toute la documentation que j'ai pu lire à son sujet sans nécessairement que l'une précède l'autre.

J'ai donc mené enquête sur le sujet du dispositif de revitalisation Sainte-Marie. J'ai continué d'arpenter les rues du quartier, de vivre son ambiance, mais j'ai rajouté à l'expérience sensible une épaisseur de documentation produite au sujet de ces mêmes rues, produites par les gens qui habitent ou travaillent dans le quartier et aident ainsi à en faire ce tout complexe et impossible à appréhender d'un seul coup. Je m'attache ici à faire un aller-retour entre les deux, recherchant constamment les correspondances et les trous, les liens et les apories qui se dévoilent lors de la mise en tension de ces deux niveaux de réalité.

1.2.3 Entretiens semi-dirigés

L'objet de mon travail n'est pas le quartier Ste-Marie, mais bien son dispositif de revitalisation. En ce sens, j'ai réalisé une série de dix entretiens semi-dirigés et

anonymes d'environ une heure avec des acteurs œuvrant en son sein. J'ai commencé par établir une liste d'informateurs qui me semblaient des acteurs importants dans le milieu de par leur implication dans le quartier, de l'organisme au sein duquel ils travaillent ou la fonction officielle qu'ils occupent. J'en ai rencontré trois à qui j'ai demandé, en fin d'entrevue, de me référer à des acteurs qu'ils considéraient pertinent d'interviewer afin de compléter ma liste.

J'ai effectué mes dix entretiens entre septembre 2014 et janvier 2015. Deux des personnes interviewées sont des citoyens impliqués dans différentes instances du dispositif, deux sont des élus, un est un acteur important du secteur privé; les cinq autres sont des salariés d'organismes communautaires ou parapublics du quartier. Bien que l'importance de leur action ait souvent été mentionnée au cours de ces entrevues, il ne m'a pas été possible de rencontrer de fonctionnaires responsables de revitalisation ni à la ville de Montréal ni à l'arrondissement Ville-Marie. En effet, au moment de conduire ces entretiens, tant la Ville que l'arrondissement faisaient l'objet de coupures et de restructurations importantes⁸.

1.3 Revue des approches

1.3.1 Une anthropologie des dispositifs

Comment, alors, aborder ce que je nomme ici le dispositif de revitalisation du quartier Ste-Marie? Comment en arriver à comprendre les rouages de cet assemblage complexe de documentation, d'instances de concertations, d'individus

⁸ Ces quelques mois durant lesquels j'ai réalisé mes entretiens ont été très mouvementés pour tous les acteurs tant de la ville que des organismes. Je ne souhaite pas m'attarder à l'actualité politique québécoise dans ces lignes, mais notons seulement au passage que des mesures entreprises par le gouvernement provincial visent à changer radicalement le fonctionnement général de plusieurs entités publiques et parapubliques, tels que les Centre de Santé et Services Sociaux (CSSS), les Corporations de développement économique et communautaire (CDEC) et la Commission scolaire de Montréal (CSDM), des acteurs importants du dispositif de revitalisation. Au moment d'écrire ces lignes, ils sont engagés dans une restructuration profonde de leur fonctionnement. Cette situation a certainement coloré la vision qu'ont mes informateurs du dispositif. Certains me répondaient d'ailleurs plus au passé qu'au présent pour décrire les actions entreprises en son sein.

motivés, de politiques publiques, de revendications, de citoyennes, d'institutions, etc. ? Comment inscrire ce qui s'y passe dans un contexte plus large et comment comprendre la façon dont on agit dans ce dispositif, ce qu'il produit, ce qu'il rejette? C'est dans une perspective foucauldienne d'une anthropologie des dispositifs que j'aborde ces questionnements.

Michel Foucault s'est d'abord intéressé à ces lieux autres du pouvoir : institutions psychiatriques (1961), cliniques médicales (1963) et prisons (1975); avant de concentrer ses recherches historiques et philosophiques sur ce qu'il a appelé les problèmes de gouvernement (cf. 1997; 2004a; 2004b). En quelque sorte, Foucault étudie au long cours la formation et le développement des dispositifs; en fin de carrière, il s'intéresse aux dispositifs gouvernementaux.

Foucault définit son concept de dispositif en trois temps. Il s'agit tout d'abord du réseau que l'on peut établir parmi

un ensemble résolument hétérogène, comportant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques, bref : du dit aussi bien que du non dit (Foucault 2001, 299).

Deuxièmement, le dispositif se doit de répondre à une fonction stratégique initiale. Son institution dépend de sa capacité à fournir une solution à une urgence.

Plus loin dans le même entretien, Foucault précise la nature du troisième moment, soit celui de l'adaptation du dispositif passé le premier temps de la genèse : « chaque effet, voulu ou non entre en résonance ou en contradiction avec les autres, appelle à un réajustement » (2001, 300). Chaque nouvel élément, discursif ou non, faisant son entrée dans la structure du dispositif se voit attribuer une fonction nouvelle, même si celle-ci apparaît aller dans le sens contraire de la fonction stratégique première du dispositif. Ceci se passe par un « processus de perpétuel remplissement » (2001, 300) du dispositif : tout ce qui passe par son réseau doit donc faire sens, dans une direction ou une autre. Un dispositif se doit d'être plein, de

fournir une explication ancrée dans du savoir. Il est à la fois historiquement institué et entièrement compréhensible; à un œil averti, il doit être entièrement perceptible.

Le dispositif est à distinguer du concept d'agencement, développé par Deleuze et Guattari dans *Mille Plateaux* (1980) de par sa fonction proprement stratégique, son rôle de positionnement dans un jeu de pouvoir et son inscription dans le temps long. Suivant une interprétation de Phillip Rousseau (2011, 13 sq.), un dispositif peut se former d'agencements temporaires qu'il peut absorber et à qui seront alors attribué un autre sens, une autre fonction en son sein.

Je vise ici par l'étude du dispositif de revitalisation dans Ste-Marie à saisir les tensions, dans une perspective foucauldienne, d'une certaine façon de gouverner; une façon de dépasser une vision étatiste du gouvernement qui, il me semble, est largement mise en application au Québec depuis déjà plus de quatre décennies. Il s'agit aussi, parallèlement, de reconsidérer la façon dont on conçoit l'action publique sur et autour des transformations de mode d'habitation des quartiers montréalais. Il me semble que l'étude du dispositif de revitalisation que j'entreprends ici permet également de prendre une position unique dans le débat sur la gentrification à Montréal en y introduisant le vécu de ceux et celles qui y travaillent, peu importe leur positionnement politique par rapport au sujet.

Faire l'étude anthropologique d'un dispositif permet justement de considérer la genèse de ce dernier dans une perspective généalogique, mais surtout de comprendre comment l'agencement de ses éléments discursifs et non-discursifs influence la façon dont on réfléchit sur la problématique à laquelle il doit répondre. Suivant Haince (2011, 16) : le dispositif produit des catégories sociales; il rétrécit et encadre le champ des possibles de la réflexion, il opère un classement grandement implicite des acteurs en jeu.

Une anthropologie des dispositifs réussit à s'extraire de ces cadres de pensées, de ces classifications et fait comprendre comment ce réseau de significations et d'actions s'est mis en place. Elle permet de répondre à l'injonction de Schlichtman et Patch de complexifier la recherche sur la gentrification tout en s'extrayant d'un

solipsisme académique. Le positionnement du chercheur doit se faire à l'extérieur du vocabulaire utilisé dans la documentation, dans la formulation de politiques publiques, et les appréhender comme des données de terrain.

Afin de mener mon travail de recherche, je m'appuierai d'abord sur un pilier théorique anthropologique : de nombreux chercheurs ont développé, au cours des vingt dernières années, un champ de recherche tant sur les politiques publiques que sur les institutions étatiques (J. R. Wedel et al. 2005; Shore et Wright 1997; Janine R. Wedel et Feldman 2005). Également, des travaux de sociologie et de science politique ancrent mes références dans le domaine de l'action publique : les études de la gouvernementalité et l'approche par l'instrumentation publique.

1.3.2 Anthropologie des politiques publiques et des institutions

Il n'existe pas de traduction largement acceptée du terme anglais *policy*; je choisis ici d'utiliser les mots « politiques publiques » au pluriel comme équivalent français, afin d'éviter plus de confusion autour de termes comme le politique et la politique. Le pluriel est important, car le terme anglais renvoie davantage à un ensemble qu'à une seule mesure gouvernementale; à ce sujet, je suis conscient que le choix de « politiques publiques » reste problématique, n'arrivant pas à donner le sens d'un tout, mais plutôt la simple addition de nombreuses politiques individuelles. Il faut également noter que l'utilisation du terme « publiques » n'est pas à mettre en adéquation avec « étatiques ». Les politiques publiques émanent aussi bien de l'État que d'autres instances et sont à tous les moins mises en application par une pléthore d'acteurs et de groupes plus ou moins près de ce qu'on appelle ordinairement l'État.

Même en anglais, le terme *policy* demeure assez mal défini, malgré toute la production académique existante dans le domaine des *policy studies*. Dans un texte visant à définir l'anthropologie des politiques publiques et regrouper la littérature anthropologique sur le sujet, Wedel et al. esquivent la question de la définition en déplaçant le problème : « *the key question [for an anthropology of policy] is not*

“What is policy?” but rather, “What do people do in the name of policy?” » (Wedel et al. 2005, 35).

Une anthropologie des politiques publiques doit donc servir à compléter ce qui se fait dans le champ des *policy studies* en s’extrayant des discours utilisés pour justifier ces politiques publiques. Il ne s’agit plus d’étudier la valeur des politiques, mais de savoir les mettre en contexte, tant en amont : comment une politique publique en vient-elle à être formulée, d’où vient sa justification, quels sont les présupposés qui la sous-tendent; qu’en aval : comment agit-on en fonction de cette politique publique, quels effets sont produits par son application, comment les discours qui y sont associés encouragent ou inhibent l’action, etc.

En ce sens, l’anthropologie est particulièrement bien placée pour étudier les politiques publiques en s’éloignant au possible de ses discours justificateurs. Le chercheur s’y attaquant se doit de remettre en question toute une logique interne et prendre du recul afin de saisir à la fois l’aspect micro des spécificités de toute politique publique, mais également le méso et le macro : son inscription dans une logique très souvent, du moins dans nos sociétés contemporaines, rationnelle instrumentale, économique (Wedel et al. 2005; Shore et Wright 1997).

Une anthropologie des politiques publiques vise également à sortir l’étude des politiques publiques de deux tendances présentes dans la recherche actuelle : d’un côté, une tendance à l’explication en termes binaires : macro et micro, État et privé, pauvres et riches, etc. (Wedel et Feldman 2005, 2); et de l’autre une vision trop souvent linéaire et ordonnée de l’implantation des politiques publiques qui mérite d’être complexifiée (Wedel et al. 2005, 38). Les politiques publiques ne suivent pas des lignes rationnelles dictées par une fonction originelle claire jusqu’à leur implantation afin de régler une situation problématique; le jeu est beaucoup plus complexe et leur implantation toujours compliquée mérite d’être étudiée en tant que telle plutôt que comme accident de parcours, comme aberration irrationnelle.

Ce que proposent Wedel et al.⁹ répond très bien à l'injonction, formulée par Michel Foucault, à « montrer que les choses ne sont pas aussi évidentes qu'on croit, [à] faire en sorte que ce qu'on accepte comme allant de soi n'aille plus de soi » (Foucault 2001, 999 *in* Haince 2011, 14). Les politiques publiques peuvent ainsi perdre leur vernis de prétention à l'objectivité. Elles sont réinsérées dans un processus éminemment politique qui les englobe et les dépasse; elles sont le résultat d'actions concrètes et de justifications discursives; elles produisent également des actions concrètes, allant parfois à l'encontre de leur projet initial. Le but d'une anthropologie des politiques publiques est justement de les réinscrire dans un contexte de production et de mise en action complexe où on ne peut tenir pour acquise la justification initiale comme n'étant ni bonne, ni mauvaise, l'application comme ni efficace ni inefficace.

Plus largement, les politiques publiques véhiculent tout un bagage d'information normative sur la société dans laquelle elles s'inscrivent et qu'elles sont appelées à modifier. En amont du vocabulaire utilisé dans les textes se trouve une conception implicite de la société, de ce qu'est et n'est pas un citoyen normal, une situation normale, un territoire problématique, etc. En aval, les politiques publiques créent largement ce sur quoi elles doivent intervenir; elles opèrent ainsi toute une série de catégorisations et classifications à partir d'instruments statistiques parfois complexes qui méritent d'être étudiées en profondeur. L'utilisation de ces outils statistiques relève pourtant toujours de choix politiques, même s'ils sont pour la plupart implicites et souvent inconscients de la part de ceux qui les mobilisent.

Cris Shore et Susan Wright (1997) proposent d'appréhender une politique publique à travers (*studying through*) son passage d'idée à un texte, à des actions et des multiples retours et détours qu'elle effectuera entre ces pôles au cours de sa mise en application. Cette méthodologie de recherche n'est pas très bien adaptée à l'étude de dispositifs, comme celle que je m'engage à faire ici, un dispositif pouvant être

⁹ Notons que les auteurs de l'article ont participé à la fondation, en 2004 de l'*Interest Group in Anthropology of Public Policy* (IGAPP).

traversé par de nombreuses politiques publiques, travaillant parfois l'une contre l'autre. Le dispositif de revitalisation de Ste-Marie n'est pas réductible à une seule mesure de par sa conformation politique particulière : il réunit de nombreux groupes, tant institutionnels que communautaires qui sont animés par autant de « missions », participent à autant de « projets », et qui sont régis par des normes différentes. Il n'existe pas une finalité au dispositif qui pourrait être réduite à un ensemble de politiques publiques.

Si le dispositif est producteur de politiques publiques, c'est que son fonctionnement peut être associé à celui d'une institution, bien que sa nature organisationnelle soit beaucoup moins définie. L'anthropologie s'intéresse depuis quelques décennies à ces institutions occidentales, comme façon de briser l'ethnocentrisme, d'aller faire de l'anthropologie chez soi. Les travaux de Marc Abélès sur les institutions françaises et européennes s'inscrivent dans ce courant de renouveau.

Abélès développe depuis la fin des années 1980 ce qu'il nomme une anthropologie des institutions en réponse à ce qu'il considérait alors comme une tache aveugle de l'anthropologie française. On s'attèle alors depuis des décennies à étudier les institutions politiques africaines, asiatiques, bref, exotiques, sans pour autant s'arrêter à nos propres institutions. Poursuivant les travaux de Mary Douglas (1986), Abélès cherche à « déconstruire ce qui se donne comme une institution, autonome dans ses finalités, maîtrisant ses instruments techniques et intellectuels et sécrétant sa culture » (Abélès 1995, 76). Pour ce faire, il faut partir d'en bas, aller explorer le quotidien de l'institution, les individus qui la composent, les actions qui y sont répétées.

Il y a ici une impulsion à étudier l'institution dans son devenir plutôt qu'à partir de son projet initial qui lui donnerait sa raison d'être – que ce soit une série de lois, de décrets ou de politiques publiques. Ainsi, suivant les termes de Foucault, il s'agit d'étudier non pas la fonction stratégique initiale, souvent perdue dans l'histoire, mais plutôt suivre son remplissement fonctionnel continu : comment l'institution change à travers le temps.

Il est malaisé de faire une adéquation parfaite entre institution et dispositif. L'institution est le plus souvent un lieu réel, même si elle est parfois composée de nombreux sites. Également, pour faire une comparaison politique grossière, la nature de l'institution en France diffère fortement de celle de l'institution québécoise. En deux mots, on conserve en France un certain centralisme étatique, c'est-à-dire qu'il me semble que l'institution étatique a conservé, plus qu'au Québec, des pouvoirs clairs. Par exemple, dans le cas de la revitalisation urbaine à Paris, les mairies de ville et d'arrondissement sont largement responsables du développement des quartiers sensibles (cf. Clerval 2013), alors qu'au Québec, cette responsabilité a été dévolue à une constellation d'organismes communautaires et d'institutions publiques qui sera ici l'objet de mes recherches.

Il est donc difficile, comme le suggère Abélès pour l'institution, de « franchir les portes » du dispositif de revitalisation afin d'en observer le quotidien. L'anthropologie des institutions permet néanmoins de porter une attention soutenue au fonctionnement réel d'un dispositif, sans toujours le comparer à ce qu'il devrait être si tout se passait parfaitement; on reconnaît, tout comme pour les actions au sein du dispositif, qu'il n'existe pas une seule logique à l'institution, mais bien plus un enchevêtrement complexe de jeux de pouvoirs, de logiques contradictoires.

1.3.3 Études de la gouvernementalité

C'est dans son cours *Sécurité, territoire et population*, donné au Collège de France en 1978 que Michel Foucault introduit le concept de gouvernementalité et propose ainsi de penser le pouvoir politique non comme étant centré autour d'une entité étatique, mais comme un problème de gouvernement (Foucault 2004b). Gouverner, c'est, dans son acception la plus large, conduire les conduites des autres (Foucault 2001, 1401). Le terme ne se limite donc pas à une action étatique.

Foucault a analysé successivement différentes formes de gouvernementalité, leur apparition, leurs technologies gouvernementales propres, leurs rationalités, etc. Ses études ont ouvert la voie à un champ d'études stimulant depuis le début des années

1990. Les études de gouvernementalité (*governmentality studies*¹⁰) ancrent leur cadre conceptuel dans un Foucault tardif, s'intéressant généralement à la rationalité gouvernementale contemporaine et, plus précisément, à la montée d'une rationalité gouvernementale néolibérale en Occident (cf. Foucault 2004b).

Les auteurs des études de la gouvernementalité refusent de considérer l'État comme étant au centre du pouvoir politique et préfèrent explorer les liens entre État et gouvernement :

the question is no longer one of accounting for government in terms of 'the power of the State', but of ascertaining how, and to what extent, the state is articulated into the activity of government: what relations are established between political and other authorities; what funds, forces, persons, knowledge or legitimacy are utilised; and by means of what devices and techniques are these different tactics made operable (Rose et Miller 1992, 177).

Ce recul salutaire par rapport à la primauté de l'État et l'attention ainsi portée aux ramifications du pouvoir politique permettent aux chercheurs de se positionner en quelque sorte au-dessus des dispositifs politiques existants. Ce faisant, ils peuvent en étudier la rationalité, l'emplacement dans un réseau de savoir ancré dans une histoire et une situation sociale particulières.

À partir de là, Rose et Miller analysent le lien entre les rationalités politiques contemporaines et les politiques publiques qui en découlent par l'action gouvernementale¹¹. Leur analyse rejoint largement les travaux d'anthropologie des politiques publiques cités plus haut de par la façon dont, pour eux, les politiques publiques sont ancrées dans une représentation morale de la société et comment ils considèrent l'influence que peuvent avoir les politiques publiques sur la production de catégories sociales : « *[policies] presuppose that the real is programmable, that it is a domain subject to certain determinants, rules, norms and processes that can be acted upon and improved by authorities* » (Rose et Miller 1992, 181).

¹⁰ Voir, entre autres, Burchell, Gordon, et Miller 1991; Miller et Rose 2008; Barry, Osborne, et Rose 1996; Osborne et Rose 1999; O'Malley, Weir, et Shearing 1997; Lemke 2001; Hunter 1988; Larner et Walters 2004; Mitchell 2002; N. Rose, O'Malley, et Valverde 2006.

¹¹ Ils parlent de *political rationalities* et de *political programmes*.

On pourrait certainement argüer que le monde politique contemporain s'est chargé de se penser lui-même en terme de gouvernement plutôt que d'État depuis la montée du néolibéralisme au cours des années 1970 et 1980. On assiste depuis à tout le moins à un décentrement du pouvoir politique hors de l'État et vers ses capillarités. Les travaux de Nikolas Rose (1996) sur ce qu'il nomme le libéralisme avancé articulent bien ce passage vers la décentralisation et tout le changement de rationalité politique qui l'accompagne. Il est important de replacer le dispositif auquel je m'intéresse dans son contexte politique plus large du néolibéralisme tant comme période historique que comme rationalité gouvernementale.

Le recours au concept de gouvernementalité permet également d'éviter l'écueil de l'utilisation de la notion de « gouvernance » pour signaler cette décentralisation du pouvoir politique. L'utilisation de la « gouvernance » est en soi un phénomène à étudier, particulièrement dans le cadre de la documentation et des discours accompagnant le dispositif de revitalisation. Mon but ici n'est pas de critiquer l'apparition du terme et de ses nombreuses définitions et applications parfois contradictoires, mais bien justement de voir comment il se déploie et comment il est utilisé. Rose et Miller assimilent l'apparition d'un tel concept à un brouillage entre les façons de faire du domaine privé et de l'action publique, rejoignant ainsi les analyses récentes du concept par Alain Deneault (2012) :

Government here works by installing what one might term a calculative technology in the heart of the 'private' sphere, producing new ways of rendering economic activity into thought, conferring new visibilities upon the components of profit and loss, embedding new methods of calculation and hence linking private decisions and public objectives in a new way - through the medium of knowledge (Rose et Miller 1992, 187).

L'anthropologie des politiques publiques doit beaucoup aux travaux de sociologues et politistes dans le domaine des études gouvernementalité, les deux écoles s'accordent donc très bien comme cadre conceptuel. Là où cette dernière fournit un cadre large, une perspective sur le temps long et la rationalité globale d'une situation, les anthropologues des politiques publiques s'en servent afin d'enquêter

sur un phénomène précis, sur un contexte de mise en application de politiques publiques.

1.3.4 L'approche par les instruments

Les travaux sur l'étude de l'instrumentation gouvernementale s'inscrivent largement dans la même lignée d'une approche foucaldienne du gouvernement, en mettant l'accent beaucoup plus sur le concret de l'action gouvernementale. Leur objet d'étude n'est donc pas la gouvernementalité, ni même la rationalité politique qui la sous-tend, mais plutôt ce qu'ils appellent les instruments politiques, c'est-à-dire « un dispositif technique à vocation générique porteur d'une conception concrète du rapport politique/société et soutenu par une conception de la régulation » (Lascoumes et Le Galès 2005, 14). L'État (ou du moins l'idée de l'État) connaît depuis plusieurs décennies une différenciation de plus en plus grande et, ainsi, les instruments prennent une place de plus en plus grande dans l'action gouvernementale, qui n'est plus dès lors soumise à une rationalité centralisée : « L'action publique se caractérise par du bricolage, de l'enchevêtrement de réseaux, de l'aléatoire, une multiplication d'acteurs, des finalités multiples, de l'hétérogénéité, de la transversalité des problèmes, des changements d'échelles des territoires de référence » (Lascoumes et Le Galès 2005, 22)¹².

Aborder les instruments dans leur autonomisation permet de faire le lien entre les actions des individus travaillant dans le dispositif et les rationalités théoriques qui sous-tendent la création de nouvelles politiques. Par exemple, Lorrain parle de la façon dont les instruments cristallisent des relations de pouvoir et imposent une certaine vision du monde de laquelle il devient difficile de dévier : « les instruments deviennent plus nombreux, couvrent un champ toujours plus large et se

¹² La différence entre le contexte français et québécois est encore ici importante. Alors que Lascoumes et Le Galès voient ici une certaine nouveauté, cet enchevêtrement d'agences, de dispositifs, de groupes communautaires dans la décision politique a déjà été constatée et étudiée depuis longtemps au Québec. Les travaux de Pierre Hamel, Charles Jouve et d'autres me serviront d'ailleurs tout au long de ce texte à caractériser ce qu'ils nomment le « modèle québécois » (cf. Hamel et Jouve 2006; 2008; Fontan, Klein, et Tremblay 2005; Klein et Tremblay 2010). Voir *infra* : 2.2.

complexifient. Le pouvoir n'est alors ni aux citoyens ni aux gouvernants, il a été incorporé dans ces instruments qui fonctionnent comme des systèmes techniques indépendants des acteurs » (Lorrain 2005, 189).

Les instruments politiques sont à différencier des politiques publiques en ce sens que la mise en application des politiques passe nécessairement par eux. Ils assurent le lien entre, d'une part, la théorisation partielle et la rationalité propre aux politiques publiques, et leur mise en pratique d'autre part. Comme nous le verrons plus loin, la relation n'est pas directe entre une politique et son instrument d'application. Parfois, un instrument pourra être recyclé et rempli d'une nouvelle fonction avec une nouvelle politique, parfois, une nouvelle politique devra être accompagnée de la création de son propre instrument, outil de gouvernement qui comportera alors son lot de représentations implicites de l'action gouvernementale, de la normalité, de la citoyenneté, du territoire, etc.

L'approche par les instruments permet également de penser le passage d'une vision de l'administration de la ville managériale à la ville entrepreneuriale (Harvey 1989) sans nécessairement passer par des grands récits de décentralisation et de changement de paradigme politique et économique dont les origines sont parfois floues ou ancrées dans un « changement de sensibilité » propre à une époque (cf. Harvey 1990). On peut observer la quotidienneté de ce changement, comme en témoignent les travaux de Pinson sur l'implantation de la notion de projet comme technique gouvernementale primordiale de ce nouvel état « facilitateur » ou entrepreneur (Pinson 2005, 201 sq.). Il importe peu alors d'établir la primauté d'une cause sur une autre en parlant de ce changement de gouvernementalité, mais il s'agit plutôt d'analyser comment ce changement s'est fait, tout en reconnaissant l'importance de conditions tant au niveau de la rationalité politique qu'au niveau de l'action publique concrète.

Comme pour plusieurs travaux d'Abélès (cf. entre autres Abélès 2006; 2014), Lascoumes et Le Galès étudient ici davantage la différenciation de l'État « vers le haut », c'est-à-dire vers des organes supra étatiques ou des organisations non-

gouvernementales le surplombant, que « vers le bas », c'est-à-dire la dissémination du pouvoir politique vers différents dispositifs décentralisés. Je tente ici d'observer cette décentralisation vers le bas, vers les capillarités du pouvoir étatique : l'étendue maximale et excentrée du gouvernement contemporain.

Le dispositif de revitalisation du quartier Ste-Marie est à comprendre ici à la fois par les politiques publiques qui le traversent et qu'il mobilise; par les individus qui le composent et leurs actions quotidiennes; mais aussi par la rationalité politique qui le sous-tend et par les instruments d'action publique qui sont développés et mis en œuvre en son sein. C'est par l'enchevêtrement de ces approches qu'une anthropologie du dispositif dans toute sa complexité, autant que dans sa contemporanéité et son action, est possible.

Chapitre 2 – Conditions de possibilité de mise en place du dispositif

Le dispositif de revitalisation du quartier Sainte-Marie se déploie dans un contexte long d'une histoire politique bien particulière, propre à la situation québécoise. J'explore ici les origines, les conditions de possibilité du dispositif. Ancré d'abord dans une histoire de la pensée néolibérale qui se déploie mondialement depuis les années 1970, dans un contexte particulier du modèle québécois, à cause d'une évolution du mouvement associatif québécois pour finalement s'ancrer dans des développements particuliers de la gestion territoriale propre à la ville de Montréal.

2.1 Le néolibéralisme et le libéralisme avancé en général.

Sensiblement de la même manière que pour le terme de « gentrification » mentionné au chapitre précédent, l'utilisation de « néolibéralisme » pose problème aux sciences sociales depuis plusieurs années : on ne l'utilise généralement que pour le critiquer et ceux qui seraient « les tenants du néolibéralisme » ne s'en revendiquent jamais. Utiliser le terme devient dès lors un choix manifestement politique. Les ouvrages tentant d'épuiser la question de ce que serait le néolibéralisme abondent depuis quelques années (cf. Audier 2012; Harvey 2005; Mirowski 2009; Rose 1996) et certains affirment aujourd'hui que nous serions passés, depuis la dernière crise économique majeure, dans une nouvelle ère de gouvernementalité (Lybeck 2015 ; McFalls et Pandolfi 2012).

L'ampleur limitée de cette présente étude ne me permet pas de plonger dans ces débats passionnants. À la suite de nombreux commentateurs (Peck 2008; Mirowski 2009; Foucault 2004a), je choisis le terme de « néolibéralisme » pour parler du mode de gouvernement qui est d'abord apparu comme philosophie politique dans les années 1930 (von Hayek 1944) pour ensuite en arriver à s'imposer comme façon de repenser le gouvernement comme un « État facilitateur » (*enabling state*) à partir de la fin des années 1970 en Occident et ailleurs (Rose 1996, 142). Je considère qu'il

existe une certaine continuité entre ce néolibéralisme et ces formes nouvelles de gouvernement qui sont à l'étude ici. Je choisis consciemment d'accentuer les liens et les ressemblances, plutôt que les différences entre ces éléments.

2.1.1 Aux origines de la pensée néolibérale

La rationalité gouvernementale néolibérale n'est pas composée d'un ensemble fixe d'idées claires, mises en application indépendamment du contexte local. Elle est pensée d'abord en réponse à la fois à l'hégémonie des idées de Keynes suite à la crise de 1929 et aux problèmes de mise en application de politiques libérales de laisser-faire ayant mené à cette crise (Peck 2008, 4; von Hayek 1944, 18). Elle se développe au cours des décennies suivantes au sein de la Société du Mont-Pèlerin regroupée autour, d'abord, de la figure fondatrice de Friedrich von Hayek et ensuite celle de Milton Friedman. Le néolibéralisme, alors encore embryonnaire, n'est déjà pas une pensée unitaire¹³. Néanmoins, ce collectif de pensée (*thought collective*) (Mirowski 2009) est soudé autour du projet d'apporter une réponse au keynésianisme alors dominant qui écrase les États occidentaux sous une bureaucratie toute puissante qu'il associe aux totalitarismes nazi et soviétique alors au pouvoir en Europe (von Hayek 1944, 5).

Depuis, la mise en application des idées néolibérales a profondément changé le gouvernement des populations en Occident et ailleurs dans le monde; ces changements ont été l'objet de nombreuses études ambitieuses (cf. entre de nombreux autres Rose 1996; Ong 2006). Dans le contexte qui m'intéresse ici, je m'attarderai à trois de ces changements dans la gouvernamentalité contemporaine, soit un questionnement entamé par Friedrich von Hayek de la notion d'expertise, l'apparition d'une culture de l'audit (Shore et Wright 1999; 2015), et la précarisation du travail par une extension de la relation économique contractuelle à toutes les relations sociales (Nikolas Rose 1996; Peck 2006).

¹³ Peck (2008) et Mirowski (2009) retracent admirablement les origines historiques et géographiques de la pensée néolibérale dans toute sa complexité et son aspect fragmentaire et décentralisé.

2.1.2 Populisme, audit et travail

Dès son apparition, la pensée néolibérale se veut profondément populiste par opposition à une vision élitiste de l'expertise bureaucratique véhiculée par la pensée keynésienne. On considère qu'il est impossible pour l'État et ses bureaucrates de planifier l'économie dans son ensemble, car ils ne disposent tout simplement pas de l'information nécessaire. En ce sens, le néolibéralisme est d'abord et avant tout un rapport à la connaissance : on privilégie la connaissance limitée, mais profonde du « *man on the spot* » contre celle, à visée large, mais insuffisante par nature, du bureaucrate (Mirowski 2009, 425).

Hayek fait appel à ce qu'il nomme le *price system*, soit la façon dont les prix sont fixés dans un marché libre, comme seul mécanisme pouvant non seulement mener à la création de la situation correspondant le plus à l'intérêt général, mais aussi, et surtout, à mener à la *vérité* dans un contexte d'une société industrielle complexe (von Hayek 1944, 51-52). Cette vérité ne peut être connue d'avance et ne peut donc apparaître qu'après coup : ce qui émergera par la suite d'interventions d'hommes libres dans un marché où la libre concurrence est assurée fait office de seule vérité possible pour la société en général. Pour reprendre les mots de Foucault, le marché agit donc ici comme force de véridiction, il est responsable de la création de la vérité dans la société (Foucault 2004a).

On vise ainsi à remplacer le pouvoir discrétionnaire, le fonctionnement proprement politique et subjectif de la prise de position du gouvernement par un dispositif technique et purement économique. La seule expertise qui est ainsi reconnue est celle des comptables, des hommes d'affaires et des managers (Rose 1996, 153). C'est par ce mécanisme particulier qu'on en arrive à remettre en question l'importance d'un État directif, composé d'une imposante fonction publique.

Néanmoins, il n'est pas simplement question de *laisser faire* l'économie afin de remplacer la décision politique. À son origine, la pensée néolibérale reconnaît l'importance de la planification étatique afin de créer les conditions propices à une libre concurrence sur le marché :

It is important not to confuse opposition against this kind of [Keynesian] planning with a dogmatic laissez-faire attitude. The liberal argument is in favour of making the best possible use of the forces of competition as a means of co-ordinating human efforts, not an argument for leaving things just as they are. It is based on the conviction that *where effective competition can be created, it is a better way of guiding individual efforts than any other* (von Hayek 1944, 37; je souligne).

La seule expertise nécessaire, à partir de là, est donc celle de la coordination d'efforts humains régis par le système des prix. Les formes de savoir qui ne servent pas à cette fin se trouvent reléguées au second plan. Les actions gouvernementales ne relèvent plus désormais de choix politiques : elles sont une réponse technique et non idéologique à des problèmes techniques (Ong 2006, 3).

La pensée néolibérale, en ce sens, se situe bien en lignée avec la pensée libérale historique, qui a visé à limiter le rôle du gouvernement et de l'État dans l'organisation de la société. Le néolibéralisme a mis en place une vision de l'expertise et de la connaissance résolument populiste, du moins en apparence (Mirowski 2009, 425) : les seuls « experts » dignes de confiance sont ceux dont les comportements sont dictés par la concurrence naturalisée dans un marché libre; le tout étant néanmoins chapeauté par un État qui en assure le respect, édicte des lois, protège la propriété, contrôle la police, etc.

La rationalisation des pratiques gouvernementales permet à celles-ci de prétendre à l'objectivité propre aux données quantifiables. La vérité produite par le marché dans un contexte de concurrence libre assurée par l'État est une vérité chiffrée, quantifiée. Elle permet ainsi une évaluation constante et scientifique de la performance de plusieurs aspects de la société. Des processus d'évaluation donnent lieu à des comparaisons claires, des moyennes; ils font voir des lieux de gaspillage, d'inefficacité gouvernementale. On peut, à partir des données quantitatives ainsi recueillies, fixer des objectifs de performance raisonnables et en apparence indiscutables à des organismes publics à partir d'une rationalité économique claire¹⁴.

¹⁴ Je discuterai plus loin (*infra* 5.2.1) du recours à cette technique non pas tant dans la réalité, mais le plus souvent comme une menace perpétuelle de coupure de financement pour les organisations

Quiconque n'atteint pas ces objectifs de performance se voit ainsi, souvent, menacé de coupures de financement, comme nous le verrons au dernier chapitre de ce mémoire.

Cette logique de performance quantifiable s'imisce dans la vision néolibérale du travail individuel. On peut observer une précarisation des conditions de travail propre au néolibéralisme où l'insécurité perpétuelle de l'emploi devient la norme (Rose 1996, 158). L'employé doit se soumettre aux mêmes critères d'évaluation que l'organisation et doit ainsi constamment prouver sa valeur.

L'individu se retrouve lui aussi propulsé sur le marché où il doit faire fructifier son capital humain : par l'extension de la relation économique de concurrence au social, il devient en quelque sorte un entrepreneur de lui-même même s'il travaille dans le secteur public et communautaire (Foucault 2004b, 231).

Ce bref tour d'horizon du néolibéralisme contemporain n'embrasse pas toute la complexité et les spécificités territoriales du phénomène, mais il fait ressortir certaines de ses dynamiques propres qui me seront utiles pour mon étude du dispositif de revitalisation du quartier Sainte-Marie. Un aspect primordial de la rationalité néolibérale est sa capacité d'adaptation à différents contextes locaux particuliers. Elle épouse les contours de l'histoire et réussit souvent à s'inscrire dans une continuité avec la rationalité gouvernementale précédente, ne demandant pas une révolution institutionnelle pour s'implanter tranquillement dans un appareil gouvernemental (Rose 1996, 142). On peut constater que c'est ce qui s'est passé au

publiques et parapubliques. Je montrerai ainsi comment ces mesures néolibérales de quantification de l'action gouvernementale ne sert souvent que dans un jeu politique plus large : elles gardent l'apparence d'objectivité mais ne sont souvent mises en œuvres que suivant certains choix proprement politiques.

Québec, avec le passage du modèle gouvernemental issu de la Révolution tranquille à ce qu'on appelle aujourd'hui le « modèle québécois » (Hamel et Jouve 2006).

2.2 Un modèle québécois de gouvernementalité

En guise de simplification initiale, on pourrait grossièrement affirmer que ce qu'on appelle le « modèle québécois » de gouvernement se situe au point de rencontre entre l'État fort keynésien et l'État facilitateur néolibéral; que le second n'aurait pas remplacé le premier, mais s'y serait tout simplement ajouté. En effet, si la Révolution tranquille des années 1960 a bien vu l'appareil gouvernemental québécois se transformer radicalement et rapidement, la mise en place d'une rationalité néolibérale s'est étalée sur plusieurs décennies à partir des années 1970 jusqu'à tout récemment.

On caractérise généralement le modèle québécois de gouvernement comme étant une forme hybride d'institution politique qui regroupe plusieurs acteurs institutionnels et non institutionnels dans des instances de concertation afin de mener à bien des projets ponctuels (Hamel et Jouve 2006; Klein et Tremblay 2010; Fontan, Klein, et Tremblay 2005). Ces instances cherchent le plus souvent à créer un consensus et faire participer tous les acteurs importants afin de les impliquer dans la production de politiques publiques, de projets et autres actions politiques. Tout ceci dans le but d'éviter la confrontation directe entre différents groupes d'intérêts et de pacifier l'action politique au Québec.

2.2.1 La Révolution tranquille

L'interprétation à donner à l'évènement « Révolution tranquille » demeure problématique et a fait l'objet d'intenses débats dans les sciences sociales, particulièrement durant les années 1990. Le consensus qui semble avoir émergé de ces débats est que cette révolution pourrait être vue à la fois comme rupture et comme continuité du Québec de la « Grande noirceur » qui l'a précédée (Rouillard 1998). La Révolution tranquille n'est peut-être que le produit d'un métarécit politique

de passage tardif à la modernité pour la société québécoise (Cardinal, Couture, et Denis 1999, 94), mais il demeure néanmoins que l'appareil gouvernemental québécois a émergé profondément transformé du règne des libéraux de Jean Lesage et de son « équipe du tonnerre » (1960-1966)¹⁵.

La politique gouvernementale se veut alors résolument interventionniste : on vise à aménager l'économie québécoise pour faire face à la récession des années 1957-1961. Afin de créer cet État keynésien, le gouvernement Lesage instaure, entre 1961 et 1964, les ministères des Ressources naturelles, de la Culture, du Revenu, des Affaires fédérales-provinciales et de l'Éducation. La taille de l'État québécois, autant en nombre d'employés qu'en montant de ses dépenses, augmente sans arrêt à partir des années 1960 (Gagnon et Montcalm 1992).

Au-delà des ministères et de l'intervention économique directe, on crée dès les premières années de la Révolution tranquille nombre de commissions consultatives, de sociétés industrielles et de bureaux régionaux dont la composition est un mélange d'acteurs étatiques (élus, ministres et fonctionnaires), privés et issus de la société civile (à cette époque, principalement des syndicats). C'est déjà le début de ce que Jacques Godbout a appelé la participation (Godbout 1983). Seulement, à cette époque, cette dévolution de pouvoir consultatif à des acteurs non étatiques ne relève pas d'une volonté de décentralisation, mais bien d'une victoire politique des membres d'organisations de la société civile afin de faire entendre leur voix auprès du gouvernement (Godbout 1991; Hamel et Jouve 2006, 9). On ne parle pas à cette époque de participation citoyenne : ce sont les syndicats, organisations patronales, universités, et certaines organisations communautaires qui envoient leurs membres participer au gouvernement décentralisé du Québec.

Quel qu'ait été le but poursuivi par cette nouvelle technique de gouvernement, le résultat demeure le même : on assiste au Québec, dès les années 1960-70, à une expérimentation avec différents instruments gouvernementaux qui sont

¹⁵ Pour une revue plus complète des débats entourant les conditions de possibilité et les conséquences de la Révolution tranquille voir entre autres Turgeon 1999; Cardinal, Couture, et Denis 1999 ; Rouillard 1998.

généralement associés à une rationalité néolibérale et qui n'apparaîtront ailleurs que dans les décennies suivantes (Hamel et Jouve 2006, 7-8; Godbout 1983, 107 sq.). Les acteurs du milieu privé et de la société civile sont dès lors appelés à faire office de partenaires du gouvernement dans des processus de concertation plus ou moins publics, bien qu'on n'utilise pas encore ce vocabulaire associé aujourd'hui à la mouvance de la « gouvernance ». C'est ici que Hamel et Jouve voient les débuts de ce qu'ils nomment le « modèle québécois », bien qu'ils considèrent que les débuts de la concertation se soient fait sur mode passablement élitiste, la population n'ayant pas encore de rôle à jouer dans les affaires d'État outre son vote périodique (2006, 87-88).

Cette particularité du gouvernement à la québécoise complique la vision du passage d'un État keynésien à un État néolibéral puisque les germes de ce dernier se retrouvaient déjà dans l'implantation tardive du premier. L'État héritier de la Révolution tranquille met donc en place très tôt des dispositifs qui visent à décentraliser son action gouvernementale.

Ce faisant, on suit, certainement involontairement¹⁶, un précepte néolibéral qui permet d'ancrer l'action gouvernementale dans une connaissance plus fine des circonstances particulières propres à un lieu précis (von Hayek 1945, 6). L'économie est planifiée par l'État, mais les fonctionnaires qui s'en chargent tirent leurs informations de nombreuses sources décentralisées pour mieux comprendre les réalités propres aux différentes industries, aux différentes régions.

Le sociologue Jean-Jacques Simard voit dans l'émergence de ces bureaux décentralisés « l'ascension d'une classe d'experts, scientifiques, techniciens, managers, supposément désintéressés et guidés par une rationalité virginale » (Simard 1979). Il rejoint en ce sens l'interprétation que fait Hubert Guindon de la Révolution tranquille comme la montée au pouvoir de la classe moyenne,

¹⁶ Du moins, je n'ai trouvé aucune référence aux travaux des penseurs néolibéraux, encore marginaux à cette époque, dans les analyses de l'émergence de l'État québécois suite à la Révolution tranquille.

accompagnée par le passage du patronage politique, propre aux années Duplessis, à une bureaucratisation rationnelle de la politique (*in* Godbout 1991, 12)¹⁷.

Les structures de participation et de consultation mises en place au cours de ces premières années sont vertement critiquées comme étant une imposition des visées de l'État en face desquelles les « participants » de la société civile doivent se positionner (Godbout 1983). On ne laisse pas la place à la création d'un cadre de pensée par le bas, mais on cherche plutôt à faire avaliser des schémas généraux ou des cadres d'action par une société civile qui, bien souvent, ne s'y intéresse pas ou ne les comprend pas, car ils sont présentés en langage volontairement obscur (Simard 1979, 43). Les technocrates contrôlent ce qu'il est possible d'exprimer à l'intérieur de bornes très précises¹⁸.

Déjà, on parle d'évitement des conflits par l'organisation de structures de consultation. La rationalité technocratique sert de fondement philosophique à la reconsidération de problèmes politiques sous l'œil de la technique de gouvernement : la consultation auprès de différents acteurs non étatiques sert principalement à leur vendre une vision pragmatique naturalisée de l'action gouvernementale. Les problèmes politiques sont recadrés autour de l'idée qu'il existe une bonne solution qui permettra d'atteindre une productivité maximale, bénéfique pour tous (Simard 1979, 56).

Les instances de concertation, périphériques à l'État, mais essentielles à son fonctionnement, font partie de ce que Hamel et Jouve appellent « le code génétique de l'État québécois » (2006, 7). Au courant des décennies suivantes, la composition des groupes qui sont appelés à participer va évoluer et on assiste à la création de nombreuses organisations ni réellement publiques ni associatives qui prennent une

¹⁷ Cette classe de technocrates, fraîchement sortie des universités québécoises, trouve dans ces organisations décentralisées et plus ou moins publiques un lieu d'expérimentation de politique guidée par la rationalité scientifique. Déjà au début des années 1970, ce n'est pas l'État qui mène au niveau de la planification des activités économiques de la province : on aménage les conditions autour de cette rationalité gouvernementale, on surveille l'économie ; on veut par ailleurs changer la conscience du peuple, l'amener dans la modernité (Simard 1979, 33).

¹⁸ Voir, sur le sujet de la raréfaction sociale des discours, Foucault 1971.

place de plus en plus importante dans les processus de concertation avec le gouvernement (voir *infra* 2.3).

2.2.2 Adaptation au modèle néolibéral

Les techniques gouvernementales propres à la pensée néolibérale ne rattrapent l'expérimentation participative québécoise qu'au cours des années 1990 avec l'émergence sur la scène politique mondiale de la nébuleuse d'idées de la *gouvernance* qui sert dès lors de légitimation, issue de nombreux travaux de sciences sociales, au passage d'un État keynésien à un État néolibéral (Hamel et Jouve 2006, 8).

La gestion des différentes structures décentralisées, des CLSC, des commissions scolaires, des nombreux bureaux économiques régionaux est alors repensée avec le nouveau vocabulaire de la gouvernance : là où on ne parlait que de participation et de consultation, apparaissent les termes de citoyen (utilisé comme adjectif), démocratie, responsabilité, transparence, concertation, partenariat public-privé, etc. (Godbout 1991, 20). Ainsi, au Québec, la transition vers le modèle qu'on qualifie de *gouvernance*¹⁹ néolibérale se fait très facilement puisqu'il ne s'agit que d'appliquer un nouveau vocabulaire à toute une série de processus et dispositifs gouvernementaux déjà existants.

Le modèle québécois puise aujourd'hui largement sa justification dans le langage néolibéral de la gouvernance. Restent néanmoins les idées, issues de la Révolution tranquille, de cette technique gouvernementale d'évitement des conflits politiques basée dans une rationalité considérée comme scientifique et naturalisée (Klein et Tremblay 2010, 577). La légitimité légale rationnelle dont se revendiquait cette

¹⁹ Comme je le mentionnais dans le précédent chapitre, je ne peux utiliser le terme de gouvernance autrement que pour tenter de comprendre son utilisation comme justification nouvelle de techniques gouvernementales plus anciennes, soit par des acteurs politiques, soit par des chercheurs. Le débat est ouvert à savoir s'il s'agit d'un concept qui peut être utilisé par les sciences sociales afin de décrire les techniques gouvernementales contemporaines ou si sa simple utilisation comme concept témoigne d'un positionnement politique clair en faveur de son utilisation comme instrument politique (voir à ce sujet Hamel et Jouve 2006, 8-13, 35-41).

première génération de technocrates a vécu et ne permet plus d'imposer des décisions par le haut (Hamel et Jouve 2006, 5).

2.3 L'évolution du mouvement associatif québécois

Une autre dynamique importante de l'évolution de ce modèle est celle du renouvellement des acteurs visés par la participation et la concertation propres à l'action publique à la québécoise. Les groupes syndicaux et les bureaucrates sont progressivement remplacés par des acteurs d'autres organisations, associatives et communautaires ou parapubliques, qui voient leur influence augmenter grandement depuis les années 1980.

Les groupes communautaires sont aujourd'hui des partenaires privilégiés de l'action publique au Québec. Certains groupes ne servent désormais qu'à faire l'intermédiaire entre l'État et sa population dans le cadre de processus de concertation ou de participation. Ces dernières décennies, le mouvement associatif montréalais a ainsi connu une série de transformations radicales tant dans sa composition, dans son action, dans ses modes de financement que dans ses moyens et ses buts. Je retrace ici son évolution chronologique pour ensuite dégager les différentes tendances qu'ont suivies ces changements, soit l'institutionnalisation, la professionnalisation et la territorialisation des organismes.

2.3.1 Bref historique

Dans les années 1960, de nombreux comités de citoyens se forment dans les quartiers défavorisés de Montréal. Ils viennent en relève aux groupes de secours catholiques, dont l'importance relative diminue avec l'avènement de la Révolution tranquille. Leur but est d'améliorer les conditions de vies des habitants du quartier et de défendre leurs droits en matière d'équipement municipal et de logement (Germain, Morin et Sénécal 2004, 130). Après 1968, ces comités sont remplacés par des « groupes populaires » : ceux-ci radicalisent leur discours politique et deviennent parallèlement des organisations dispensaires de services aux plus démunis. C'est la

naissance d'associations coopératives d'économie familiale, comptoirs alimentaires et cliniques médicales populaires. Ces groupes sont alors largement financés pour leur mandat général par l'État québécois (Germain, Morin et Sénécal 2004, 131).

Au début des années 1970, toujours dans les mêmes quartiers centraux, un mouvement piloté par certains résidants de ces quartiers vise à reprendre le contrôle des organismes de quartier, alors dans les mains d'animateurs et de professionnels, souvent étrangers au quartier (Godbout 1983, 102). Selon Godbout, il s'agit d'une courte phase de désinstitutionnalisation des mouvements sociaux dans un mouvement général se dirigeant plutôt vers un rapprochement des groupes communautaires et du gouvernement. Tous ces groupes populaires nouvellement contrôlés par « la base » sont emportés par une vague d'institutionnalisation vers le milieu des années 1970 dont la création des Centres locaux de services communautaires (CLSC) est certainement l'exemple emblématique. Ces derniers regroupent alors sous un même toit institutionnel les organismes de service d'un quartier (Godbout 1983, 93).

Comme corolaire de cette institutionnalisation des groupes communautaires, l'État québécois, entre autres par souci d'économie, cherche à décentraliser son offre de services aux citoyens et finance massivement les organismes de service. À Montréal seulement, le nombre de groupes communautaires recevant du financement du Ministère de la Santé et des services sociaux (MSSS) passe de 31 à 547 entre 1973 et 1980 (Lustiger-Thaler et Shragge 1998, 237). De façon générale, le passage d'organismes de défense des droits dans les années 1960 aux organismes dispensaires de service marque le discours politique des organismes communautaires qui réalignent de plus en plus leurs actions sur l'action gouvernementale étatique.

Le mouvement communautaire montréalais cherche au même moment à faire sentir son influence politique directe jusqu'à l'Hôtel de Ville : en 1974, le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM), une coalition dont la base militante est issue de ce

milieu, contrôle le tiers des sièges au conseil municipal. Il contrôlera ensuite les destinées de la ville de 1986 à 1994 sous le maire Jean Doré (Linteau 2000, 540 sq).

2.3.2 Trois tendances de l'évolution de mouvement associatif

Ce bref compte rendu de l'historique récent du mouvement communautaire québécois, et particulièrement montréalais, permet de constater certaines dynamiques qui ont marqué son évolution ces 50 dernières années. De nombreux auteurs s'entendent pour en dégager trois plus importantes soit : la professionnalisation des groupes, leur institutionnalisation graduelle, ainsi qu'un recentrement territorial de leurs actions (cf. Cloutier et Sacco 2012; Klein et Tremblay 2010; Lustiger-Thaler et Shragge 1998; Germain, Morin et Sénécal 2004; Lévesque 2002; Bacqué 2005).

C'est par l'apparition de la profession d'animateur communautaire dans les années 1960 que commence la professionnalisation des rangs des groupes communautaires. Cette tendance se maintient et se renforce dans les décennies suivantes (Bacqué 2005, 76), mis à part la courte parenthèse des groupes populaires du début des années 1970 mentionnée plus haut. Le sociologue Jacques Godbout constate ce changement de perspective d'action dans le mouvement associatif ainsi que son intégration dans l'action gouvernementale :

On constate donc ici aussi un déplacement vers les employés rémunérés, au point où l'on peut parfois se demander si ce que l'on appelait le militantisme, puis le mouvement communautaire n'ont pas en *grande partie été transformés en programme gouvernemental de création d'emplois, un vrai militant devenant un employé d'un organisme financé par l'État* (Godbout 1991, 9; je souligne).

On recrute dès lors de plus en plus hors des cercles des militants : on sélectionne les candidats pour les postes de direction, d'agents de développement en fonction de leur formation et de leur expérience de gestion et non plus à cause de leur implication dans le milieu (Germain, Morin et Sénécal 2004, 134).

En plus de leur composition de plus en plus professionnalisée, le financement des organismes par l'État peut influencer grandement leur degré d'autonomie par rapport

à ce dernier. Vu que l'État devient garant de la pérennité des organismes, il peut se permettre de plus en plus d'ingérence dans leurs façons de faire. Les organismes devenant alors davantage des prestataires de services sociaux suite au désengagement de l'État depuis les années 1970, ils délaissent quelque peu leur rôle traditionnel de défense des droits des plus démunis.

Alors que les groupes communautaires étaient auparavant financés de façon récurrente pour leur mission générale, le financement par projet est devenu la norme, s'implantant progressivement depuis le milieu des années 1980 : le gouvernement (fédéral, provincial ou municipal) débloque des enveloppes ponctuellement et lance des appels de projets (Lustiger-Thaler et Shragge 1998). Les organismes doivent alors soumettre un projet correspondant aux critères fixés par Québec ou par la Ville. Cette façon de faire permet aux gouvernements de mieux contrôler le cadre dans lequel s'inscrit l'action de groupes communautaires ou privés qui se battent entre eux pour avoir du financement. Je reviendrai sur cette dynamique dans le chapitre 5, mais disons seulement pour l'instant que, de façon générale, l'octroi du financement s'effectue en contrepartie d'une participation accrue d'un organisme à la concertation dont les paramètres sont fixés par les autorités publiques. Que ce soit par idéologie ou par simples mesures de contrôle des coûts, on assiste à un changement dans la balance du pouvoir entre gouvernements et organismes en faveur des premiers.

Par ailleurs, cette dévolution de pouvoir aux organismes correspond bien à la vision populiste de l'idéologie néolibérale : le pouvoir décisionnel doit être confié aux gens sur le terrain, qui ont une connaissance de base de ce qui s'y déroule réellement. Ce faisant, on insère une logique de concurrence dans un domaine où il n'y en avait pas auparavant tout en conservant la prérogative gouvernementale de fixer les balises à l'intérieur desquelles se fait cette concurrence.

Également, du fait qu'ils sont maintenant des employeurs importants, les organismes communautaires ont moins tendance à défier les gouvernements qui pourraient alors

choisir de couper leur financement non récurrent. Un gestionnaire d'organisme est en quelque sorte responsable du gagne-pain de ses employés.

Ceci témoigne bien des changements du rapport de force entre gouvernements et monde associatif : d'un côté, ce dernier est beaucoup plus consulté en ce qui a trait aux décisions gouvernementales, il peut même en être l'impulsion. Notons aussi que les organismes se sont battus et ont longtemps revendiqué ce pouvoir accru auprès des gouvernements (Bacqué 2005, 75).

Par contre, ce gain en influence referme en quelque sorte la tendance historiquement instituée des organismes à la pression politique faite autrement que par lobbying (Cloutier et Sénécal 2010). Les organismes communautaires se retrouvent donc coincés entre leurs missions historiques de défense des droits et de prestation de services communautaires, et leur nouveau rôle de consultants auprès d'instance de gouvernement (Cloutier et Sacco 2012; Germain, Morin et Sénécal 2004).

Une dernière tendance observée est celle de la territorialisation de l'action des groupes communautaires, comme en témoignent entre autres la fondation des Corporations de développement économique et communautaire (CDEC) en 1986 et l'organisation de l'action communautaire par tables de quartier. Les CDEC sont historiquement associées à un arrondissement ou un quartier montréalais bien précis. Leur mission est d'assurer le dynamisme de l'emploi d'un secteur tout en tenant compte des priorités d'action des groupes communautaires qui participent aux mêmes instances qu'elles. Les organismes de promotion de l'emploi existant avant la création des CDEC ont dû alors ajuster leur action en fonction non plus de groupes d'intérêts (immigrants, femmes, personnes handicapées, etc.), mais en fonction du territoire afin d'obtenir leur financement (Germain, Morin et Sénécal 2004, 131).

Témoignant à la fois de l'institutionnalisation et de la territorialisation de l'action communautaire, les tables de concertation de quartier sont considérées par les acteurs publics comme étant les interlocuteurs par excellence de la société civile

d'un territoire (Bacqué 2005, 80). Elles servent de point de ralliement de tous les acteurs importants d'un quartier : privé, public, communautaire, citoyens se rencontrent pour discuter des orientations de l'action dans le quartier. Ces tables sont aussi le lieu d'intervention de ces nouvelles organisations dont le statut demeure ambigu et que je nommerai parapubliques (Germain, Morin et Sénécal 2004, 134). Les deux exemples les plus probants en sont les CDEC et les Écoquartiers dont l'influence est grande sur les tables de concertation. Ces derniers sont en effet des créatures de la ville de Montréal qui assure leur financement et décide de leurs missions. Ils remplacent, sur les tables de quartier, tout ce qui était groupe de pression environnementaliste et organisent la mise sur pied de comités citoyens réduits visant à la défense des parcs et à divers enjeux très localisés (Entretien 8).

Ainsi, les groupes communautaires ont vu leur rôle changer en même temps que se mettait en place le modèle québécois de gouvernement. Ce faisant, ils ont pu accéder à plus de pouvoir décisionnel, mais au prix de ce que Jacques Godbout nomme le droit d'*exit* du processus politique (Godbout 1991) : leur privilège de critiquer les politiques étatique s'effrite du moment qu'ils participent largement à leur idéation et leur implantation. Les organismes, consciemment ou non, ont fait le pari de la participation à l'activité gouvernementale comme compromis issu d'un historique de perte de pouvoir de mobilisation.

2.4 Changement de gouvernementalité municipale

En parallèle avec la professionnalisation, l'institutionnalisation et la territorialisation de l'action communautaire, on observe le passage, à la ville de Montréal, d'un mode de gouvernement dirigiste et interventionniste vers ce que David Harvey a nommé un gouvernement « entrepreneurial » (Harvey 1989). Nous retrouvons, dans la gestion de la métropole québécoise, tous les éléments du fameux « modèle québécois », mais cette fois appliqués sur la gestion collaborative du territoire, de projets

immobiliers, sur la présence de Montréal sur la scène internationale, etc. Le mot d'ordre est ici aussi la consultation, la participation : la construction du consensus (Klein et Tremblay 2010, 577).

2.4.1 Historique²⁰

Le mayorat de Jean Drapeau, de 1957 à 1986, a profondément marqué Montréal telle qu'on la connaît aujourd'hui. Le maire Drapeau a entrepris de moderniser la ville et de la faire entrer dans la ligue des grandes villes internationales. C'est sous sa gouverne qu'est inauguré le métro, qu'ont lieu l'Exposition universelle en 1967 et les Jeux olympiques en 1976. On rase des quartiers pour construire des complexes d'habitations à loyer modique, pour construire la tour de Radio-Canada, pour élargir les boulevards et creuser l'autoroute Ville-Marie sous le centre-ville.

Jusqu'à la fin des années 1970, on peut aisément tracer un parallèle entre les actions du maire Drapeau et celles du gouvernement provincial associé à la Révolution tranquille. L'administration de la ville est puissante et contrôle les projets mis en branle afin d'entamer sa modernisation. Contrairement au gouvernement provincial qui délègue déjà certains pouvoirs à la société civile, le maire de Montréal et son équipe demeurent au centre de toutes les décisions importantes. On reste alors dans une certaine vision d'une politique par patronage et non dans l'idée de faire pénétrer la rationalité et la planification dans l'action gouvernementale.

La centralité du bureau du maire est remise en question avec la montée en puissance du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) à partir de 1974. Drapeau ne peut plus dès lors gouverner seul avec son puissant comité exécutif. On assiste donc à une certaine décentralisation des pouvoirs vers les quartiers et la montée en influence d'organismes communautaires de plus en plus intégrés au processus décisionnel municipal.

Un moment décisif a lieu en 1979 alors qu'un changement à la loi québécoise sur la fiscalité municipale rend les villes complètement dépendantes de leur impôt foncier

²⁰ Je base ici la chronologie de mon historique sur les travaux de Paul-André Linteau (2000).

afin d'assurer leur financement. En contrepartie, on ne leur demande plus de contribuer à l'éducation ou aux services sociaux à même leur budget foncier (Rose 2009, 417). À partir de ce moment, la ville aura donc tout intérêt à favoriser les projets immobiliers qui lui permettront de percevoir plus d'impôt foncier et ainsi boucler son budget.

2.4.2 David Harvey et les changements de rationalité gouvernementale

David Harvey parle de ce tournant général dans la gestion des villes occidentales comme celui du passage du gouvernement « managérial » à « entrepreneurial » (Harvey 1989). Pour l'administration municipale, il ne sera dès lors plus question de piloter d'immenses projets de revitalisation urbaine, mais bien plutôt de créer les conditions favorables pour que des projets privés puissent émerger « naturellement ».

On observe ce tournant en parallèle avec la montée en puissance des idées du néolibéralisme qui, effectivement, ne reconnaissent pas à l'État (ou l'administration municipale, dans le cas qui nous intéresse ici) la légitimité ou même la possibilité de planifier ce qui peut être plus efficacement géré par une logique de concurrence privée. L'administration peut par contre aménager les conditions d'émergence de ces projets²¹.

En continuité parfaite avec le « modèle québécois » de gouvernement, Harvey voit, dans le nouvel entrepreneuriat municipal, la centralité des partenariats entre le public et le privé (Harvey 1989, 8). Pour Klein et Tremblay, ces partenariats public-privé, qui sont devenus la norme à Montréal depuis les années 1980, permettent de réinventer et de rendre plus flexible ce modèle québécois de gouvernement. Ils n'en sont qu'une manifestation particulière plus axée sur l'intervention territoriale (Klein et Tremblay 2010, 577). Également, une certaine autonomie des partis municipaux face aux partis provinciaux ouvre le champ à une plus grande autonomie pour ces

²¹ Voir *supra* 2.1.1.

partenariats entre l'administration, les organisations de la société civile et le secteur privé (Lustiger-Thaler et Shragge 1998, 233).

Harvey parle de ces partenariats comme des *Urban Growth Coalitions* qui sont pour lui, dans une perspective résolument marxiste, des alliances de classe temporaires, mais nécessaires afin de réaliser une planification à très long terme du développement des villes (Harvey 2012, 47). Je choisis, afin de parler de cette réalité, de parler plutôt de dispositif de revitalisation de par son aspect plus permanent et mouvant propre à l'application du modèle québécois à la gestion municipale montréalaise.

2.4.3 Successions à la mairie et retour du balancier

Dans la continuité des processus de décentralisation entamés depuis les années 1970, l'administration Doré, à partir de sa prise de pouvoir en 1986, vise à ouvrir les portes de l'Hôtel de Ville aux citoyens et organisations de la société civile (Hamel et Jouve 2008, 24). L'administration réformiste cherche alors à maintenir une certaine vision de l'action gouvernementale en fonction des besoins des citoyens et non, comme dirait Harvey, du « grand capital » privé. On demeure sensible aux questions des déplacements des populations défavorisées et du logement social (Rose 2009, 414). En effet, il est nécessaire de rappeler que si la vague néolibérale des années 1980 a profondément redéfini ce que peut être l'action gouvernementale, il est resté une sensibilité bien keynésienne au sein de l'administration municipale montréalaise qui fait en sorte qu'il est justement difficile de voir ce tournant vers la décentralisation comme une abdication des pouvoirs publics vers les diktats du « grand capital ».

Cette vision redistributrice du gouvernement sera de nouveau mise à mal à partir de la moitié des années 1990 par une vague d'implantation d'idées néolibérales tant au niveau du gouvernement provincial que fédéral. À titre d'exemple, c'est à partir de 1994 que ce dernier cesse tout investissement dans la création de nouvelles habitations à loyer modique (Rose 2009, 416).

Les mayorats successifs de Pierre Bourque (1994-2003) et Gérald Tremblay (2003-2012) vont voir se concrétiser cette tendance à l'augmentation de la place du privé et des organismes de la société civile dans la gestion municipale. Progressivement, on recentre l'action gouvernementale vers les quartiers, et plus tard, les arrondissements (Germain, Morin et Sénécal 2004, 131).

Ces derniers prennent leur place centrale après la saga des fusions et défusions qui ont marqué la politique municipale et provinciale au début des années 2000. Le gouvernement du Parti Québécois force la fusion de toutes les municipalités de l'île de Montréal en une seule entité administrative, suivant l'idée lancée par Pierre Bourque de faire de Montréal « une île, une ville ». La décision est controversée et de nombreuses anciennes municipalités de banlieue de l'île de Montréal expriment leur désaccord. Jean Charest, du Parti libéral du Québec, gagne ses élections en avril 2003 avec la promesse claire de laisser la chance aux ex-villes de banlieue de se prononcer sur leur annexion à la ville centre.

D'un point de vue du gouvernement, de l'administration, l'épisode des fusions et défusions est un véritable cauchemar organisationnel. Nous vivons encore aujourd'hui, plus de dix ans plus tard, les contrecoups de cette réorganisation du régime administratif de Montréal. Les paliers de gouvernement se sont multipliés et se réinventent constamment afin d'en arriver à un équilibre politiquement négocié entre les différentes entités créées dans le cadre des défusions²². Ce nouveau modèle de gouvernement, encore en formation, crée des béances dans l'administration territoriale de la ville qui peuvent dès lors être aisément remplies par d'autres acteurs, notamment les organismes de la société civile, les tables de concertations, les organisations parapubliques, etc. Je reviendrai au chapitre 3 sur les instances en jeu pour le dispositif de revitalisation de Sainte-Marie.

²² Voir Klein et Tremblay 2010 pour une description plus précise de l'administration actuelle de la ville de Montréal. Les différentes instances administratives sont toujours en mouvement, comme en témoigne l'abolition récente du Conseil régional de élus, par exemple.

2.5 Conclusion

Afin de bien comprendre le rôle que joue le dispositif de revitalisation ainsi que le contexte politique et social qui en a permis l'émergence, il était nécessaire de faire ce détour par cette histoire du néolibéralisme et du modèle québécois de gouvernement. Plus précisément, il a également fallu bien montrer l'évolution du rôle à la fois des organisations communautaires et de l'administration municipale en général afin de comprendre comment elle peut influencer leurs relations au sein du dispositif.

Ce qu'il faut généralement retenir de cette généalogie générale est le lent transfert de pouvoir et de légitimité politique de l'État vers ses capillarités, ses limites, ses marges. Au Québec, ce mouvement débute dès les années 1960, soit bien avant la montée en influence des penseurs du néolibéralisme dans le monde occidental. L'émergence du modèle québécois depuis ces années témoigne d'une importance de plus en plus grande donnée au pouvoir des organisations extra- et para-étatiques ainsi qu'au privé au sein de l'appareil gouvernemental. Ceci se déroule à la fois parce que ces organisations réussissent à faire pression sur le gouvernement pour avoir plus de place; mais également plus tard dans le cadre d'une pensée néolibérale qui prône une décentralisation de l'action gouvernementale, à la fois pour des raisons idéologiques et épistémologiques (mentionnées plus haut) et pour des raisons d'économie et de rigueur budgétaire.

Cette lente évolution a permis aux organisations de la société civile de se faire entendre de plus en plus clairement par le gouvernement et même, très souvent, de participer directement à l'action gouvernementale en amont, d'exercer un pouvoir décisionnel important sur les destinées de l'administration municipale montréalaise. En contrepartie, on remarque que cette plus grande influence a été gagnée au prix d'une intégration de plus en plus complète à l'administration municipale, à ses façons de faire, son vocabulaire et son registre d'action limité et basé sur la construction du consensus plutôt que sur la revendication politique et la défense des droits.

Chapitre 3 – Présentation des acteurs en jeu

Après cet historique long et général de la mise en place du dispositif de revitalisation de Sainte-Marie, je me propose ici de présenter le quartier, son historique particulier, les différentes interventions politiques en habitation dont il a été l'objet et, finalement, les acteurs aujourd'hui en jeu dans le dispositif. Cette dernière partie retrace les événements des vingt dernières années, les réajustements, changements de garde, luttes internes dans et autour du dispositif de revitalisation.

3.1 Historique du quartier

Faire un historique du quartier Sainte-Marie comporte un risque méthodologique au niveau du choix des sources. Comme je le mentionnais au premier chapitre, il demeure un certain brouillage entre données de terrain et sources primaires d'information. Je tire ici beaucoup de mes informations d'ouvrages d'universitaires et donc potentiellement politiquement neutres (cf. Burgess 1997; Linteau 2000), mais également de rapports officiels produits soit par ou pour la Ville, et de mémoires présentés par des organismes du quartier. Ces types de documents sont éminemment politiques, car ils visent à présenter le quartier dans la lignée des changements que l'on désire y apporter. Je n'utilise ici ces sources qu'avec circonspection, pour compléter les premières et leur ajouter de la précision et des détails qui ne sont généralement pas présents dans des ouvrages à visées plus généralistes.

Les sources ne font pas toujours la distinction entre les différentes appellations du quartier Sainte-Marie, que l'on confond souvent avec le Centre-Sud et, historiquement, le « Faubourg à m'lasse ». Je limite mon champ d'étude aux frontières délimitées dans le Programme Particulier d'Urbanisme du quartier Sainte-Marie (PPU), soit : la rue Sherbrooke au nord, la rue Champlain à l'ouest, le fleuve Saint-Laurent au sud et la voie ferrée du Canadien Pacifique (CP) à l'est (Arrondissement Ville-Marie 2012).

3.1.1 Débuts de l'industrialisation (1850-1930)

Le quartier Sainte-Marie tient son origine dans l'expansion rapide dans la seconde moitié du 19^e siècle du Faubourg Québec, ainsi nommé car situé hors des fortifications sur la route menant à la ville de Québec. La ville de Montréal est alors en pleine période d'industrialisation et Sainte-Marie en devient rapidement un des centres névralgiques (Benoît et Gratton 1991, 95). De cette époque, il demeure aujourd'hui la Brasserie Molson, sur le bord du fleuve, véritable pilier industriel du Centre-Sud.

Au tournant des années 1850, l'endroit n'est pas encore urbanisé. On ne retrouve sur ce territoire que certains lotissements habités par des artisans repoussés hors du Faubourg Québec par la hausse des prix des habitations. Les habitants travaillent pour la plupart dans leur atelier de fond de cour et le quartier compte une grande population de cordonniers et de travailleurs du textile (Burgess 1997, 7).

Les grandes industries, attirées par la disponibilité de vastes terrains, les activités portuaires au sud et la présence des voies ferrées du CP à l'est, s'y installent massivement à partir des années 1880. On assiste à la formation d'ilots industriels autour des axes des rues De Lorimier/Fullum, de la rue Notre-Dame le long du fleuve et des voies ferrées. Tout autour de ces ilots se construisent des appartements pour loger la population ouvrière en expansion qui passe de 16 000 personnes en 1871 à 80 000 en 1901 (Burgess 1997, 7; Benoît et Gratton 1991, 95).

Le quartier connaît au début du 20^e siècle sa plus grande période de prospérité. Les usines s'agrandissent, des compagnies basées hors de Montréal y ouvrent des installations. La population ouvrière déborde des frontières de Sainte-Marie vers l'est dans le village d'Hochelaga et vers l'ouest dans le Faubourg Québec, que les habitants bourgeois fuient pour s'éloigner des usines. C'est durant cette période que le quartier acquiert son surnom de « Faubourg à m'lasse ».

3.1.2 Crise et reprise (1930-1975)

Deux évènements majeurs viennent perturber la vie dans Sainte-Marie au début des années 1930 : la construction du Pont Jacques-Cartier (alors le *Dominion Bridge*) et la Grande Dépression. La construction du pont, dont les assises se situent à l'extrémité ouest de Sainte-Marie, entraîne l'expropriation massive de lotissements, coupe Sainte-Marie de son quartier voisin, Saint-Jacques, et crée des enclaves résidentielles au milieu d'artères à la circulation automobile de plus en plus dense (Laurence 2007, 78). Le pont agit encore aujourd'hui comme une frontière psychologique et physique très réelle entre les deux quartiers formant le Centre-Sud qui ne s'est jamais vraiment remis de cette grande blessure dans sa trame urbaine²³.

La crise frappe fort malgré les efforts du maire de l'époque, Camilien Houde, d'ailleurs originaire de Sainte-Marie, qui met sur place des mesures de création d'emplois dans les travaux publics pour soulager les quelques 50 000 chômeurs montréalais (Benoît et Gratton 1991, 95). La plupart des grandes industries du quartier survivent néanmoins à la crise et profitent ensuite du boom de la production industrielle durant la Deuxième guerre mondiale grâce à de nombreux contrats pour l'armée (bottes, uniformes, cigarettes, etc.) (Burgess 1997, 8). C'est le début d'une seconde période de prospérité qui durera jusque dans les années 1970.

À partir des années 1960, et largement sous l'impulsion des pouvoirs publics, on assiste à la réalisation de nombreux projets à grande échelle dans le quartier : la prison des femmes de la rue Parthenais devient le siège social de la Sûreté du Québec (SQ); on élargit le boulevard *Dorchester* (aujourd'hui René-Lévesque) et la rue Notre-Dame; le métro ouvre ses portes, avec les stations Papineau et Frontenac; Télé-Québec s'installe sur la rue Fullum; on construit les tours Frontenac; etc. Un peu plus à l'ouest, dans le quartier Saint-Jacques, la construction de la tour de Radio-Canada entraîne la démolition d'un quartier complet.

Dans l'expérience vécue du quartier, ces grands projets se remarquent bien par leur disproportion par rapport au bâti du reste du quartier principalement composé

²³ Voir à ce sujet Banville 2014.

d'immeubles résidentiels à 2 ou 3 étages. La SQ fait ombre sur une bonne partie des appartements de la rue Fullum, les tours Frontenac trônent au-dessus du métro, le boulevard Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine sont inondés le midi des travailleurs de Télé-Québec et des grandes centrales syndicales installées à proximité. L'ancienne zone industrielle juste à l'ouest du chemin de fer se transforme tranquillement en un no man's land, fréquenté seulement par les camions de livraison.

Le déclin démographique commence à se faire sentir dès le début des années 1960. Alors que le quartier avait toujours eu une population variée, les rez-de-chaussée d'immeubles à logement étant généralement occupés par des propriétaires plus aisés, on assiste au début du phénomène de l'exode des familles de la ville de Montréal vers ses banlieues proches (Cloutier et Sacco 2012, 60; Germain et Rose 2010, 20). La population de Sainte-Marie s'homogénéise alors que les industries commencent à fermer leurs portes, faute de pouvoir prendre de l'expansion dans le quartier, déjà densément peuplé. De nombreuses productions sont relocalisées, d'autres ne survivent pas à la nouvelle concurrence mondiale dans le caoutchouc, le textile, etc. (Burgess 1997, 8).

3.1.3 Déclin et transformation (1975 à aujourd'hui)

Les crises économiques successives de 1973 et 1979 ont raison d'une large partie de la production industrielle présente dans le quartier. L'exode vers les banlieues se poursuit et la population n'est aujourd'hui que le quart de ce qu'elle était au début du 20^e siècle (Arrondissement Ville-Marie 2012). Il est intéressant de noter que ce déclin démographique ne s'accompagne pas du déclin du nombre de logements disponibles dans le quartier. Le taux d'inoccupation étant, par ailleurs similaire que pour toute la métropole (Communauté Métropolitaine de Montréal 2015), on peut imaginer un quartier où chaque appartement contenait quatre fois plus d'occupants. Le cadre bâti du quartier se dégrade faute d'investissement des propriétaires, de nombreuses usines sont détruites, les terrains vagues se multiplient, les artères

(particulièrement les rues Ontario, Frontenac et Sainte-Catherine) se vident de leurs commerces.

Il faut attendre la fin des années 1990 et le début des années 2000 pour assister à un certain renversement de cette tendance : la population cesse de décliner pour la première fois selon les données du recensement de 2000 (Laurence 2007, 78). Le quartier commence dès lors à se transformer : on cherche à y établir un pôle de création artistique et de nombreux espaces manufacturiers sont requalifiés en espaces de travail pour artistes et artisans (l'usine Grover Textiles et le Chat des Artistes sur la rue Parthenais en sont les exemples emblématiques). L'identité industrielle du quartier est disparue, malgré le fait que certaines industries y soient encore présentes : le tabac MacDonald (dont les stationnements aujourd'hui vides rappellent un certain âge d'or révolu), Gaz Métropolitain et les garages de la Société de Transport de Montréal (STM). Les dernières industries le long de la voie ferrée du CP sont presque toutes disparues, laissant place au développement de condominiums.

3.2 Interventions des pouvoirs publics sur l'habitation dans Sainte-Marie

Après une décennie de laisser-aller de la part des pouvoirs publics, on commence à réagir à la transformation de certains quartiers centraux à partir de la fin des années 1970. Au-delà de la présence d'organismes de secours direct et d'organismes populaires, les pouvoirs publics mettent en place toute une série de programmes visant à améliorer les conditions de vie dans les quartiers défavorisés de la métropole. On prend acte de l'exode des jeunes familles vers la banlieue et des problèmes financiers et sociaux que cela peut causer à Montréal.

Comme je le mentionnais au chapitre précédent (voir *supra* 2.4.1), depuis 1979, la ville tire tous ses revenus de l'impôt foncier et si la valeur des terrains, immeubles et propriétés baisse, l'argent disponible baisse d'autant. En parallèle, l'administration municipale considère que l'homogénéisation d'une population plus défavorisée dans

les quartiers centraux, en plus de faire baisser la valeur des propriétés, crée des poches de pauvreté plus concentrée sur le territoire de la ville (Ville de Montréal 2005). Pour contrer ces problèmes, on met alors en place deux types de mesures : des programmes sociaux de lutte à la pauvreté et des programmes économiques d'accès à la propriété.

3.2.1 L'opération 10 000 (et 20 000) logements

Le premier de ces programmes tombe résolument dans la deuxième catégorie. L'opération 10 000 logements est officiellement lancée par le maire Jean Drapeau en 1979. Elle vise la création dans toute la ville de Montréal de 10 000 logements neufs²⁴ sur le format du bâti déjà existant, c'est-à-dire des triplex locatifs avec propriétaires occupants d'un appartement plus spacieux au rez-de-chaussée (Charbonneau et Parenteau 1991).

La ville puise dans ses réserves foncières et met aux enchères à des prix abordables des terrains qui lui appartiennent par un système de loterie. Elle accompagne celle-ci par un assortiment de mesures de stimulation de la demande (Rose 2009, 417). Ce ne sont déjà plus les pouvoirs publics qui seront le moteur du développement, mais ce sont eux qui établissent les conditions favorables autour du développement immobilier sur le territoire.

Malgré tout, la ville est sensible aux risques de gentrification rapide et de déplacement de la population défavorisée associés à ce genre de mesure et favorise déjà la construction en neuf plutôt que la transformation d'anciens logements locatifs en condominiums, suivant l'idée que l'augmentation de l'offre de logements réduirait la pression sur les logements déjà existants (Rose 2009, 420). Le programme est ancré dans une vision de promotion d'accès à la propriété qui demeure très présente aujourd'hui. La logique voulant qu'un bien immobilier soit un

²⁴ L'opération sera renommée 20 000 logements quelques années plus tard sous la gouverne de Jean Doré lors du relèvement de l'objectif.

investissement rentable pour le propriétaire qui pourra dès lors bénéficier de nombreux avantages fiscaux consentis par les différents paliers de gouvernement. Durant les années 1990, l'opération rejoint les objectifs du Programme de revitalisation des quartiers centraux (PRQC) piloté par la Ville et par le gouvernement provincial. Le programme se poursuit aujourd'hui, à la suite de consultations avec les organismes communautaires des quartiers touchés, sous le nom de Habiter Montréal (Rose 2009, 422; Charbonneau et Parenteau 1991).

3.2.2 Quartiers sensibles et Contrat de ville – volet lutte à la pauvreté.

Après le mayorat de Jean Doré, placé sous le signe de la collaboration étroite entre la Ville et les organismes communautaires, l'administration Bourque (1994-2002) entend redonner plus de pouvoirs aux élus municipaux – particulièrement aux conseillers de district. On reproche le manque de représentativité politique des organismes afin de les discréditer (Cloutier et Sacco 2012, 65).

Le programme dit des Quartiers sensibles apparaît en 1999 et sa gestion est confiée à une équipe d'élus et de fonctionnaires de la Ville, sous la supervision directe du maire de Montréal. On vise une amélioration de la qualité de vie dans les quartiers centraux; Sainte-Marie fait partie des quartiers visés (Cloutier et Sacco 2012; Laurence 2007). Le programme a des visées très larges et des axes d'intervention très divers : le développement social, économique et culturel, les transports, les infrastructures de quartier et l'habitation.

Si le pouvoir décisionnel est plus centralisé entre les mains de la Ville centre, le programme sert essentiellement à distribuer du financement aux organismes communautaires présents dans les quartiers visés. Même si cette façon de faire correspond à une décentralisation déjà présente dans les services sociaux depuis les années 1970, le programme Quartiers sensibles (et sa suite, le Contrat de ville) est un jalon dans le mouvement de territorialisation de l'action publique et de son corolaire, la territorialisation de l'action des groupes communautaires qui doivent dès

lors suivre la logique gouvernementale afin de voir leur financement assuré, leur mission remplie (Cloutier et Sacco 2012).

Ces deux derniers programmes pavent la voie pour l'implantation du programme toujours en cours aujourd'hui, soit la Revitalisation urbaine intégrée (RUI). On conserve les objectifs larges qui répondent aux deux tensions de la revitalisation de quartiers centraux : on vise à diminuer la pauvreté relative du quartier par rapport à la moyenne et ainsi atténuer les problèmes sociaux et, parallèlement, rehausser la base foncière par la construction de condominiums. Je reviendrai sur cette tension constitutive du dispositif de revitalisation aux chapitres suivants.

3.2.3 OCPM et consultation

Un dernier instrument d'action publique d'importance fait son apparition avec la formation de la nouvelle ville de Montréal – à la suite des fusions municipales – en 2002. La création de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) vient rendre plus officielle et formelle la relation de consultation entre la Ville et ses « partenaires » de la société civile.

L'OCPM s'inscrit dans la continuité du travail accompli par le Bureau de consultation de Montréal, créé en 1989 puis aboli en 1994, toujours dans la même volonté de Pierre Bourque de centraliser le pouvoir entre les mains d'élus plutôt que des organismes communautaires et parapublics (OCPM 2012, 3; Cloutier et Sacco 2012). En 2000, en réponse à de nombreuses pressions d'organismes de la société civile (notamment de Héritage Montréal et Alerte Centre-Sud) qui critiquent cette centralisation et le manque de transparence du travail de consultation des élus, on mandate une commission, présidée par le futur maire Gérald Tremblay, afin de se pencher sur ses pratiques de consultation publique en matière, entre autres, d'urbanisme et de gestion du territoire.

Une consultation auprès de membres de la société civile montréalaise en vient donc à recommander la création d'un organisme indépendant et séparé du pouvoir politique pouvant mener à bien des démarches de consultation et agir comme un

pont entre les élus et la population²⁵. Son mandat demeure somme toute assez flou et se raffinera par la pratique durant les premières années de son existence (OCPM 2012). Au départ, l'OCPM fonctionne sur le même modèle que le Bureau d'audience publique en environnement (BAPE) du gouvernement provincial de par son double rôle d'information et de consultation.

Concrètement, cela fait en sorte que l'Office organise souvent dans la même soirée une rencontre d'information et de consultation sur un projet, ne laissant qu'une pause de 20 minutes entre la présentation du projet par la Ville et les promoteurs, et la possibilité de réagir pour les citoyens et organismes. Cette pratique change à partir des consultations des années 2006-2007 et on organise maintenant plusieurs soirées d'ateliers, d'information et ensuite de consultation comme telle.

Durant ses premières années d'existence, il n'existe pas encore de consensus quant au mandat réel de l'OCPM. Certains le voient comme un simple pont, un relais entre l'opinion publique et les élus et fonctionnaires municipaux. Il ne s'agirait alors, pour les commissaires responsables de la consultation, que d'écrire un vaste compte-rendu des opinions présentées lors des soirées de consultation que les pouvoirs publics pourraient ensuite interpréter à leur guise. Par contre, les commissaires de l'OCPM interprètent leur mandat plus largement et, dès le départ, incluent des recommandations dans leurs rapports, orientant ainsi l'interprétation qui puisse être faite des consultations (OCPM 2012 ; voir aussi : OCPM 2011). On voit donc ici comment le fonctionnement d'un organisme parapublic est soumis à des pressions politiques et comment son rôle, dont la définition comporte des zones grises, est ouvert à l'interprétation. C'est une dynamique que nous croiserons ailleurs dans le dispositif.

²⁵ Voir, au sujet de ce genre de tautologie dans l'action gouvernementale, la section sur la nomination des commissions parlementaires dans Bourdieu (2012). L'auteur soutient que les résultats d'une commission nommée par le gouvernement sont déjà présents, en puissance, dans l'acte du choix des commissaires.

Les sections précédentes ont présenté un aperçu des conditions de possibilité de l'émergence du dispositif de revitalisation tel qu'il existe aujourd'hui. Il s'agit donc de la confluence de plusieurs dynamiques globales et locales qui font en sorte que les acteurs présentés dans la section suivante interagissent d'une façon particulière. Le dispositif est le fruit d'une histoire longue et complexe, le résultat de nombreuses interventions très différentes, de nombreux retours de balanciers vers plus ou moins de pouvoir et de reconnaissance. J'ai tenté d'en restituer la complexité et de préparer le lecteur à la constellation d'acteurs en présence, organisés de façon plus rhizomatique que hiérarchique ou même tout simplement logique.

3.3 Présentation des acteurs en jeu

Lorsqu'on présente le quartier Sainte-Marie (et le Centre-Sud de Montréal en général), les références à un passé militant fort abondent : depuis la grève des débardeurs qui paralyse le port en 1903, à la force des groupes populaires des années 1960, à l'occupation menant à la création du Centre Social Centre-Sud (CSCS), etc. (Entretien 9). Les organismes communautaires ont historiquement occupé une très grande place dans l'organisation du quartier, dans sa vie communautaire : « C'est assez hallucinant la différence entre le Centre-Sud et le Plateau. C'est une qualité du Centre-Sud qui est super organisé structuré, beaucoup d'organismes » (Entretien 9). D'aucuns affirment même qu'il y en aurait aujourd'hui peut-être trop à se séparer le maigre pécule disponible pour la tâche à accomplir (Entretiens 3 et 5)

Dans tous les cas, la constellation d'organismes communautaires et parapublics, d'acteurs du privé et des pouvoirs publics est en constante transformation et les années 2000 ont été riches en rebondissements, transferts de responsabilité, restructurations, remises en question, etc. Chaque organisme possède son historique qui lui est à la fois propre et intimement lié à tous les autres organismes du dispositif de revitalisation aujourd'hui en place. Je me limite ici aux acteurs qui

jouent un rôle au sein de ce dispositif, mais ils ne sont évidemment pas seuls en jeu dans le quartier en général.

Il n'existe pas d'organigramme simple pouvant représenter tous les acteurs œuvrant au sein du dispositif de revitalisation de Sainte-Marie. Certains de mes informateurs ont par ailleurs admis qu'ils s'y perdent parfois eux-mêmes et reconnaissent que l'organisation est « chaotique » (Entretiens 4 et 8). Dans une étude des tables intersectorielles de quartier à Montréal, Sénécal en parle comme un « rhizome » « c'est-à-dire un ensemble acentré, à plusieurs branches, non hiérarchisé, mais dont les parties communiquent entre elles » (2013, 35-36) et force est de constater que c'est là l'image la plus à même de capter la complexité des interrelations entre les différents acteurs.

Afin de conserver cette image d'interrelations, tant synchroniques que diachroniques, ma présentation des acteurs en jeu tourne autour du personnage aujourd'hui central de la Corporation de Développement Communautaire (CDC) Centre-Sud, organisme de création récente, mais à l'histoire plus longue, qui regroupe une quarantaine d'organismes du quartier et qui gère aujourd'hui la Table de Développement Social (TDS) de Sainte-Marie, mandatée par la ville depuis 2014 de gérer la RUI dans le quartier.

La présentation qui va suivre tente de restituer, par sa forme et son fond, l'absence de logique formelle à l'organisation du dispositif ainsi que le sentiment de désorientation qu'il est possible de vivre lorsqu'on tente d'y pénétrer et de le comprendre. Je fais œuvre de travail ethnographique en marchant dans les traces de Herzfeld et de son étude sur les origines symboliques de la bureaucratie occidentale (Herzfeld 1992). Si pour lui, la bureaucratie peut être vue comme étant la « production sociale de l'indifférence », c'est à un système un peu différent que l'on a affaire ici.

Le dispositif, comme j'ai tenté de le montrer durant ces derniers chapitres, tire ses façons de faire de la décentralisation néolibérale du gouvernement dans ses pratiques de base, mais également dans une critique de la toute-puissance de l'État

ancrée dans une reconnaissance de l'impossibilité du grand récit rationnel de l'État keynésien. On ne tente plus, dans les activités gouvernementales contemporaines, de tout planifier : l'ambition de la formation d'un Homme nouveau par l'État a laissé place à l'efficacité et la résolution de problèmes, basés tous les deux dans les statistiques et les interventions territoriales. C'est une façon de faire de l'intervention sociale, tirée de l'organisation communautaire des années 1960 qui s'est transformée à l'aune de cette efficacité. Le résultat est donc aujourd'hui un dispositif hybride dans ses origines et ses possibilités d'action. C'est en ce sens qu'il faut considérer la mise en place du dispositif et son incompréhensible organisation.

3.3.1 Le passage d'Alerte Centre-Sud à la CDC

Alerte Centre-Sud (ACS), la première table de concertation du quartier, est fondée en 1984, suite au colloque « *Mon quartier, je l'ai à cœur* » (Alerte Centre-Sud 2003). Elle est le produit de la volonté de nombreux organismes de se regrouper afin de mieux faire entendre leur voix et la voix de la population qu'ils représentent par les pouvoirs publics. De ses débuts jusqu'à sa dissolution, l'organisation est vue comme très combative, fonctionnant surtout sur le mode de la confrontation avec ses interlocuteurs : « Donc, parce que la table de quartier qui était une table quand même de Gaulois, beaucoup de groupes de défense de droits » (Entretien 7, cf Entretiens 6 et 8).

On organise l'action autour de trois axes principaux, représentés par trois tables de concertation différentes. Une table s'occupe de la qualité de vie dans le quartier ; une autre, Alerte Logement, s'intéresse aux questions de l'habitation et du territoire ; et une dernière est responsable des enjeux de développement économique (Entretien 6).

Celle-ci se transformera rapidement en Corporation de Développement Économique et Communautaire Centre-Sud et Plateau-Mont-Royal (CDEC CSPMR), la première de son genre. Les CDEC apparaissent sur le territoire montréalais suite aux recommandations du rapport Picard qui résumaient des rencontres menées en

1982-83 auprès de 250 membres « représentatifs » de la société civile, autant du milieu communautaire qu'entrepreneurial (Hamel et Jouve 2008, 25).

Les CDEC sont des acteurs économiques ancrés dans le territoire qu'ils représentent et visent à faire la promotion de l'emploi et du développement économique d'un quartier²⁶. On peut parler, dès lors, d'un véritable partenariat entre le milieu communautaire, syndical, gouvernemental et entrepreneurial (Cloutier et Sacco 2012, 63; Germain, Morin et Sénécal 2004, 131; CDEC du Québec 2013, 2). Le statut particulier des CDEC les rend difficiles à classer précisément : leur création est due à une action gouvernementale et elles possèdent un mandat de développement économique du gouvernement fédéral, mais leurs membres sont issus pour la plupart du milieu communautaire et de l'entrepreneuriat privé²⁷. Je les qualifie ici d'organismes parapublics, malgré certaines divergences d'opinions parmi mes informateurs : certains les considèrent comme étant purement institutionnelles (Entretien 8) et d'autres considèrent qu'elles fonctionnent comme une OBNL (Entretien 9).

Quant à elle, la table Alerte Logement est connue, depuis la dissolution d'ACS en 2006, sous le nom de Habiter Ville-Marie (HVM) et est coordonnée par le Comité logement Ville-Marie (CLVM) et le CSSS Jeanne-Mance (Habiter Ville-Marie 2011). Son territoire d'action a changé et couvre désormais tout le territoire de l'arrondissement Ville-Marie, plutôt que seulement le Centre-Sud. HVM se définit comme :

un regroupement d'organismes communautaires et publics, de tables de concertation locales et de regroupements qui a pour mission de susciter, appuyer et promouvoir le développement du logement social et communautaire dans l'arrondissement Ville-Marie, en priorisant la réponse aux besoins des populations locales et l'amélioration de la qualité de vie dans une perspective de développement durable (Habiter Ville-Marie 2011, 1).

²⁶ Le modèle montréalais des CDEC servira de base à l'implantation des Centre locaux de développement (CLD) à l'échelle du Québec à la fin des années 1990.

²⁷ Notons que depuis janvier 2015, le modèle de concertation propre aux CDEC (et aux CLD) a été profondément remis en question par le gouvernement libéral de Philippe Couillard : leur nombre est passé de 18 à 6 sur l'île de Montréal suite à une vaste campagne de fusion et de rationalisation de leurs activités.

À titre d'exemple de la complexité et des ramifications de l'organisation de l'action publique autour de la revitalisation dans le quartier Sainte-Marie, le cas HVM est intéressant. Son ancien organisme mère, ACS, renommé depuis CDC, siège sur ses instances, tout comme une autre des anciennes tables d'ACS, la CDEC. Au total, trois représentants de tables de quartier y siègent : ceux-ci peuvent également représenter leurs organismes respectifs. Par ailleurs, la CDEC, le CLVM et le CSSS Jeanne-Mance sont également membres de la CDC qui s'occupe de la Table de Développement Social (TDS) où il peut également être question d'enjeux d'habitation, mais restreints au seul territoire de Centre-Sud.

Autour des questions d'aménagement et d'habitation, il existe également aujourd'hui un comité-conseil nommé Tous pour l'aménagement du Centre-Sud (*le* TACS), anciennement connu comme Table pour l'aménagement du Centre-Sud (*la* TACS). *Le* TACS siège sur la table HVM et à la CDC.

La TACS est créée en 1996 par la CDEC CSPMR suite à un sommet socioéconomique afin d'aborder les questions liées à l'aménagement du territoire dans tout le Centre-Sud. Elle regroupe des acteurs du milieu communautaire, institutionnel et privé ainsi que des résidants du quartier (Laurence 2007, 81). Elle agit pendant 15 ans comme table de concertation de quartier jusqu'à sa transformation en comité-conseil, depuis piloté par la firme d'architectes Rayside-Labossière (Entretiens 4 et 7 ; TACS et CDC Centre-Sud 2012).

Si la CDEC témoigne bien du flou entre l'institutionnel et le communautaire, le TACS est l'exemple du flou existant aujourd'hui entre entrepreneurs privés et organismes communautaires. Le comité-conseil consiste en un rassemblement d'invités choisis, réunis ponctuellement pour discuter autour d'une thématique touchant l'aménagement, dans les locaux de Rayside-Labossière. De ces soirées de discussions émergent parfois des rapports, produits par le TACS seul ou en collaboration officielle avec d'autres organismes qui se joignent ensuite au florilège de documentation et sont parfois présentés dans les consultations publiques

organisées par les pouvoirs publics (cf. TACS et CDC Centre-Sud 2012). De l'aveu même d'un de ses membres, la ligne est mince entre la firme d'architecte et le comité-conseil. Le TACS ne possède aucun statut légal particulier et siège sur plusieurs tables de concertation.

3.3.2 Dédoublage de l'action, ancrage territorial différencié

Ces problématiques de dédoublement de l'action et d'ancrage territorial différencié sont d'ailleurs une des causes de la crise qui frappe ACS au début des années 2000 et qui mènera éventuellement à sa disparition. En effet, la Ville de Montréal, avec l'aide du gouvernement provincial, met en place, suite au Sommet de Montréal de 2002, trois démarches pilotes de Revitalisation Urbaine Intégrée (RUI), dont une s'implante dans le quartier Sainte-Marie (Séguin et Divay 2004, 69). Suite à des critiques sur le processus de concertation déjà présent dans le quartier, la Ville décide de confier le mandat de la RUI à un organisme de sa création, le Comité de Revitalisation Local (CRL) coordonné par Jean Perron, alors président de la Société d'Investissement Sainte-Marie (SISM) (Entretien 7).

Une des raisons qui font en sorte que le mandat RUI n'ait pas été confié à ACS, à l'époque la table de concertation la plus importante du quartier, est le fait que ses assises territoriales excédaient celles de la RUI et qu'il aurait donc fallu créer une table plus restreinte en son sein.

L'implantation des démarches de RUI témoigne d'un certain retour du balancier, un retour des organismes communautaires dans la faveur de l'administration municipale et du gouvernement provincial, suite aux années plus difficiles du mayorat de Pierre Bourque (Cloutier et Sacco 2012, 68). La RUI est une forme d'Approche territoriale intégrée (ATI) qui vise à agir de façon intersectorielle et partenariale afin d'endiguer les facteurs causant la pauvreté sur un territoire donné (Laurence 2007, 82). Notons que le budget alloué à chaque RUI se situe autour de 100 000 \$ annuellement (Entretien 2).

Il s'agit en quelque sorte d'une reconnaissance formelle par les pouvoirs publics du mode de fonctionnement par concertation déjà privilégié par de nombreux

organismes et tables de quartier. On invite ainsi, dans le processus de revitalisation, les acteurs du privé, les résidants, les pouvoirs publics, les groupes communautaires, à agir de concert afin de créer un nouveau quartier dont les indicateurs statistiques correspondraient mieux à la moyenne municipale (Séguin et Divay 2004)²⁸. Il existait déjà, dans Centre-Sud, la TACS qui regroupait beaucoup de ces acteurs depuis 1996.

Le nouveau CRL de Sainte-Marie, mis en place en 2003, regroupe néanmoins de nouveaux acteurs jusque là plus ou moins absents des processus de concertation. Par exemple, le CSSS Jeanne-Mance et la Commission Scolaire de Montréal (CSDM) ; cette dernière est invitée, mais ne participe que rarement aux rencontres. La présence de l'organisme Tandem crée un certain malaise parmi les participants, brouillant lui aussi les frontières entre l'institution et le groupe communautaire.

On le considère comme la voix de l'administration municipale et du service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) aux tables de concertation. Un malaise similaire est exprimé envers la présence des Écoquartiers, créatures de la Ville dont les budgets et les missions sont votés au conseil municipal (Entretiens 3 et 7) :

Le pire c'est selon moi les organismes contrôlés par la ville, Tandem, Écoquartiers et autres qui défendent des plans qui sont ceux de la ville, c'est pas clair. Moi j'ai un certain malaise quand j'entends : on devrait faire ci et ça. C'est qui qui parle? La fonctionnaire ou la directrice d'organismes? Si c'est la fonctionnaire, j'ai un petit malaise que tu dises que tes citoyens te disent de faire ça quand au bout du compte, c'est ton sous-chef à la division qui dit qu'on devrait faire ça... (Entretien 3; cf. Entretiens 2, 7 et 8).

On retrouve également sur cette nouvelle table des citoyens et groupes de citoyens qui y font office de légitimation démocratique, de preuve de participation citoyenne ; ils remplissent en quelque sorte une fonction de représentation, plutôt que celles

²⁸ La RUI est l'aboutissement du long processus de territorialisation de l'action publique et des groupes communautaires (voir *supra*, 2.3.2). On ne vise plus dès lors à s'attaquer à la pauvreté d'individus et sur les conséquences que cette pauvreté a sur leur vie, mais bien plus aux effets de milieu que des poches de pauvreté concentrées ont sur *le portrait statistique* d'un territoire qui deviendra alors objet d'action (Séguin et Divay 2004, 67; Germain et Rose 2010, 15). Voir aussi *infra* 5.1.3

d'expertise ou de défense des droits assurée par les groupes communautaires. Parmi ces groupes de citoyens, on retrouve le Groupe d'Intervention Sainte-Marie (GISM) ainsi que quelques associations de protection des parcs du quartier. Ces dernières ont largement été mises sur pied avec l'aide des Écoquartiers. Selon certains informateurs, cette action de mobilisation citoyenne « à la base » leur serait reprochée par la ville et serait à l'origine de coupures récentes de 25 % de leur financement (Entretiens 7 et 8).

Malgré toutes les professions de foi envers la participation citoyenne, la présence des citoyens et groupes de citoyens aux tables de concertation reste peu importante et quand elle l'est, elle peut parfois déranger les acteurs en jeu. On leur reproche leurs façons de faire qui détonnent avec les procédures habituelles. On a également souligné, dans de nombreux entretiens, le fait que ce sont souvent les mêmes citoyens qui participent et donc, finalement, leur faible représentativité des intérêts de tous les citoyens du quartier (Entretiens 2, 3, 7 et 8).

La présence d'élus et fonctionnaires de la Ville et de l'arrondissement peut également parfois créer des tensions sur les tables de concertation. Bien que ces deux groupes représentent officiellement « la Ville », leur rôle dans la concertation à Sainte-Marie est perçu de manière très différente. Les élus sont généralement considérés comme ayant un pouvoir d'action réduit et leur rôle est limité à la représentation des intérêts des citoyens. On peut leur reprocher leur manque de connaissance des dossiers, n'étant en poste que pour quatre ans. Par contre, ils sont souvent représentés par des attachés politiques qui, eux, restent généralement en poste plus longtemps (Entretien 3 et 5).

Les fonctionnaires sont perçus d'abord et avant tout comme des experts. Ils maîtrisent leurs dossiers, étant effectivement ceux qui les auront construits la plupart du temps ; néanmoins, on leur reproche parfois de considérer que la ville « leur appartient » (Entretien 3). La perception est très différenciée en fonction de l'individu effectivement présent à la table (Entretien 3 et 5).

Une dernière tension sur le nouveau CRL se manifeste par la nouvelle place accordée aux acteurs économiques du secteur privé. En effet, la ville ayant confié le mandat de la RUI Sainte-Marie à une société d'investissement, leur rôle prend de l'importance. Leur présence est surtout assurée par le Regroupement des Propriétaires et Commerçants de la rue Ontario (RCPRO)²⁹ et de la firme Rayside-Labossière Architectes. Les promoteurs immobiliers présents à Montréal sont largement absents du processus officiel de concertation³⁰.

3.3.3 Crise à ACS et transformations

La table est ainsi mise pour le passage de Alerte Centre-Sud à la Corporation de Développement Communautaire Centre-Sud qui s'est effectué entre 2004 et 2006. Il s'agit certainement du changement le plus important de ces dernières années dans le dispositif de revitalisation du quartier. Cette réorganisation donne en fait naissance au dispositif comme il l'était lors de l'étude à l'automne 2014.

Plus qu'une simple question d'ajustement territorial à faire, le fait qu'Alerte Centre-Sud n'ait pas été mandatée pour gérer l'argent de la RUI est dû au fait que les bailleurs de fonds du programme considéraient qu'il existait un « déficit de concertation » dans Sainte-Marie (Entretien 7). C'est-à-dire qu'ACS ne semblait pas, aux yeux de la Direction de la Santé Publique (DSP), de Centraide et du gouvernement provincial, prête à mettre en place une concertation réellement « intégrée », c'est-à-dire qui rassemble des acteurs des milieux communautaire, institutionnel et privé. En effet, ACS est considérée, au moment de l'implantation de la RUI, comme un repère de « gaulois » (Entretien 7) et un organisme « revendicateur » et « mobilisateur » (Entretien 8).

²⁹ Le RCPRO, aujourd'hui dissout, a tenté de se réorganiser en Société de développement commercial (SDC), mais le processus a été compliqué par une mobilisation des commerçants (organisée à partir du café Touski) demandant plus d'information et de participation de la base. Le nouveau regroupement n'a jamais réussi à voter ses règlements et les démarches sont au point mort au moment d'écrire ces lignes.

³⁰ Sur le sujet des liens entre organisme et promoteurs immobiliers, voir l'étude du projet des Portes Sainte-Marie (Cloutier et Sénécal 2010)

Certains de ses éléments qui s'étaient détachés depuis les années 1980 ont donné naissance à des tables de quartier ou des organismes, dont le fonctionnement cadrait parfaitement avec la tendance généralement observée à Montréal d'intégration et d'institutionnalisation des pratiques communautaires. Par contre, ACS était, pour sa part, restée dans un fonctionnement encore largement inspiré des mouvements de défense des droits issus des années 1970.

La crise éclate en son sein, alors que son financement est menacé. La décision est finalement prise, après de nombreux déchirements internes, de saborder l'organisation au profit d'une Corporation de Développement Communautaire, basée sur un modèle organisationnel américain (Bacqué et al. 2003, 7-8). Ce changement permet d'assurer son financement, car ce modèle était à ce moment « béni des dieux », c'est-à-dire que c'était le genre de modèle que les bailleurs de fonds encourageaient (Entretien 7).

Je reviendrai plus longuement sur le rôle que jouent ces chercheurs au sein du dispositif au dernier chapitre. Notons pour l'instant leur importance dans le choix de modèles organisationnels ainsi que leur rôle prépondérant dans la mise en place et l'évaluation des diverses démarches pilotées par la ville et les organismes communautaires, tant dans Sainte-Marie, qu'ailleurs à Montréal. Il est intéressant également de noter qu'une membre du groupe, Annick Germain, prône l'utilisation du terme « École de Montréal » pour référer à ces nombreuses études du groupe et leurs liens étroits avec les décideurs (*policy makers*) (Germain 2013, 29-39).

Nous sommes ici en présence d'une imbrication des travaux de chercheurs universitaires avec toute une série de politiques publiques qui sont réellement mises en application par la suite. Selon Germain, le savoir ainsi mobilisé ne sert pas seulement à la mise en place de politiques, mais également à repenser la relation entre les politiques et les connaissances mobilisées, à mettre en place des nouveaux espaces d'interaction et de conversation entre tous les acteurs en jeu (Germain 2013, 30). Montréal est ainsi perçu comme une espèce de laboratoire, une ville d'entre-deux, de brouillage de frontières entre politique et secteur privé, action

communautaire et connaissance scientifique, société civile et gouvernement (Germain 2013, 34 sq.).

Ainsi, à la suite de l'implantation de la nouvelle CDC et de sa table intersectorielle, la Table de Développement Social (TDS), on assiste entre 2006 et 2014 à une longue période de restructuration de la concertation dans le quartier. D'abord, comme je le mentionnais plus haut, *la* TACS devient *le* TACS et n'est plus qu'un comité-conseil plus ou moins privé et informel. Ensuite, de nombreux acteurs du milieu sont insatisfaits par ce qui se passe au niveau de la gestion du mandat RUI par la SISM et donc le CRL. On va même jusqu'à considérer que la concertation dans Sainte-Marie est « une blague » (Entretien 3). On soupçonne le CRL de malversations, on se demande où va l'argent et, de façon générale, bien peu de choses semblent avancer au CRL sous la tutelle de la SISM (Entretiens 3, 7 et 8).

En 2014, et suite à de longues tractations de corridor, de discussions informelles et de querelles internes, le CRL est dissout et la Ville donne finalement le mandat de gestion de la RUI à la CDC Centre-Sud, qui devra donc réorganiser son fonctionnement et créer une table territoriale qui lui sera dédiée. Nous en sommes là, à l'automne 2014 lors de mes recherches de terrain ; la structure n'avait pas encore été créée, tous les acteurs du dispositif étant en quelque sorte en attente des restructurations émanant des volontés d'austérité du gouvernement provincial qui sont effectivement arrivées début 2015.

Chapitre 4 – La production documentaire et le vocabulaire utilisé

Il peut désormais apparaître évident que rien ne prédestinait le dispositif de revitalisation de Sainte-Marie à devenir ce qu'il est devenu avec les années ; il s'est tranquillement et toujours temporairement cristallisé dans une forme complexe, rhizomatique et mouvante malgré tout. Ses objectifs, ses façons de faire ont changé avec le temps et les changements de paradigme de gouvernement. On peut bien observer ce que Foucault appelle le « perpétuel remplissement » du dispositif (Foucault 2001, 299), sans nécessairement que les choses se déroulent de manière particulièrement « rationnelle » ou logique ; elles ont plutôt suivi le cours de l'histoire des changements paradigmatiques de l'action gouvernementale.

Force est de constater que le dispositif ne se dirige pas vers un seul but, qu'on ne peut lui attribuer qu'une seule fonction claire. Les processus menant à sa formation sont multiples, les tensions qui le traversent sont parfois contradictoires. Néanmoins, il demeure que la machine fonctionne et qu'avec elle les acteurs travaillant en son sein continuent d'avancer.

Ce chapitre et le suivant analysent les tendances, les dynamiques que j'ai pu observer à travers les entretiens que j'ai conduits et l'ethnographie documentaire que j'ai menée. Il m'apparaît important, tout d'abord, d'analyser ce qui est un exemple paradigmatique de la production documentaire au sein du dispositif de revitalisation, soit le Programme Particulier d'Urbanisme du quartier Sainte-Marie (PPU) et les nombreux documents qui lui sont connexes. À la suite de cet exposé, j'aborde d'abord les questions de l'opacité du dispositif et les critiques que l'on peut apporter aux processus de concertation, pour ensuite m'attarder au rôle que joue le choix de vocabulaire pour caractériser ce qu'est et ce que doit être la revitalisation d'un quartier.

4.1 Le PPU, ses origines et ses suites

Un PPU est « une composante du Plan d'urbanisme qui permet d'apporter plus de précision à la planification de certains secteurs » (Arrondissement Ville-Marie 2012, 2). Il est produit conjointement par la Ville centre et l'arrondissement où il doit entrer en vigueur afin de montrer la volonté de l'administration de s'investir davantage dans un secteur qui est considéré comme « problématique » ou comme ayant un « grand potentiel de développement » (Arrondissement Ville-Marie 2012, 19 ; 25). Une première mouture du PPU Sainte-Marie est rendue publique au début de 2011 en même temps qu'on annonce trois soirées d'information et de consultation organisées par l'OCPM³¹ en mai et juin de la même année. Les soirées de consultation ont lieu, l'OCPM rédige et publie son rapport fin-2011 et la Ville rend publique une version finale du PPU au début de l'année 2012.

4.1.1 Hiatus entre vision administrative du PPU et le moment de la consultation

Ainsi, comme instrument d'action publique, le PPU se présente comme ayant une portée d'action assez restreinte, du moins dans ses visées opératoires. C'est-à-dire qu'il ne s'agit en fait qu'une série de modifications au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal : une augmentation de coefficients d'occupation du sol (COS) afin de pouvoir densifier certaines zones, des changements de hauteurs permises de bâtiments et l'annonce d'investissement dans la réfection de la rue Ontario sur plusieurs années. Il demeure néanmoins que ce qui est davantage retenu par les acteurs du dispositif de revitalisation et certains citoyens du quartier n'est pas cet ensemble de mesures précises, mais bien les grandes orientations qu'il annonce pour le développement du quartier.

Les soirées de consultation portent bien peu sur le détail des changements de réglementation, mais bien plus sur ce dont le PPU semble être le signe : la

³¹ Sur l'OCPM, voir *supra* : 3.2.3.

revitalisation planifiée du quartier par l'administration municipale. Ce qui était jusqu'alors le seul jeu d'initiés au sein du dispositif de revitalisation (les programmes de RUI, Quartiers Sensibles, le Sommet de Montréal, les nombreux mémoires déposés auprès de la ville par les organismes, etc.) se publicise ; l'administration annonce ses couleurs officiellement³². Le document du PPU est révélateur à ce sujet : plus du trois quarts de son contenu a trait à des orientations larges, des incitations au changement, ne laissant que les quatorze dernières pages aux actions qui seront réellement entreprises par l'administration municipale et qui sont théoriquement le sujet des soirées de consultation publique³³.

Il m'apparaît que le PPU joue un rôle très particulier et révélateur en tant qu'instrument d'action publique au sein du dispositif de revitalisation. Je m'attarde d'abord à sa place dans l'administration municipale, sa présentation et sa réception par le « milieu » communautaire et institutionnel lors des soirées organisées par l'OCPM, pour ensuite analyser ce que cette situation peut révéler sur le dispositif lui-même. Il s'agit pour l'instant d'étudier les effets politiques de cet instrument particulier, comment il articule les tensions au sein du dispositif et marque une prise de position claire de l'administration pour la suite des choses.

4.1.2 Contrôle exercé par l'administration sur le discours

La publication d'un document aussi important entraîne automatiquement une série de consultations larges, permettant de faire émerger le consensus établi au sein du dispositif de concertation et de le soumettre à l'approbation du public concerné : à la population du quartier. Le document est donc difficilement dissociable de la consultation qui suivra. On ne peut présumer des intentions des fonctionnaires qui ont rédigé le document, mais il demeure que la publication du PPU a eu pour effet d'entamer tout un processus de mobilisation autour des enjeux de quartier qu'il

³² Sur la notion d'officiel et sa production comme fonction première de l'État, voir Bourdieu (2012).

³³ C'est une problématique soulevée par l'OCPM lui-même dans une brochure d'information : il existe un hiatus important entre les attentes des citoyens envers le processus de consultation publique et les sujets qui y sont réellement discutés (OCPM 2012).

soulève. Officiellement, on demande à la population de participer à la création d'une vision commune pour le quartier, mais, dans les faits, la vision proposée est déjà largement cristallisée autour de l'interprétation de l'administration d'une série d'idées ayant émergé au sein du dispositif durant les quinze années ayant précédé sa rédaction ; on ne demande à la population que de réagir à l'intérieur d'un cadre très précis et difficilement remis en question.

L'introduction du document vise d'ailleurs clairement à l'inscrire dans la continuité d'un long processus de concertation :

Le PPU du quartier Sainte-Marie constitue l'aboutissement d'une démarche de planification et de revitalisation entamée en 2007. Cette démarche s'inscrit dans la continuité du Programme des quartiers sensibles (1999-2003), du Sommet de Montréal (2002), du Contrat de ville 2003-2007 et du Plan de revitalisation urbaine intégrée du quartier Sainte-Marie. De plus, ce PPU prend en compte les études sur le quartier Sainte-Marie qui ont été menées durant cette période (Arrondissement Ville-Marie 2012, 1).

On peut observer l'impact qu'ont eu les nombreuses études sur le quartier entreprises entre 1999 et 2011 sur le contenu du PPU. Ces études ont le plus souvent été réalisées par des organismes communautaires ou parapublics avant de circuler sur les différentes tables de concertation du quartier³⁴. Le PPU s'inspire largement des balises d'intervention, des objectifs, des enjeux principaux, etc. mentionnés dans ces documents. Un acteur important de l'administration municipale le présente comme étant un rapport qui rassemble toute une bibliothèque d'études préalables mises en commun par un fonctionnaire (Entretien 2). Il s'agit donc pour l'arrondissement d'une synthèse de tout ce qui s'est dit et décidé sur le quartier au sein du dispositif ces quinze dernières années : « Le PPU reflète les préoccupations du quartier, ce que nous on a mis sur la table. Il ramassait une certaine... jusqu'à un certain point, c'était un succès ce document-là. Y'avait derrière ça 15 ans d'influence » (Entretien 4). Néanmoins, ce ne sont pas tous les objectifs qui se

³⁴ Voir entre autres : Table pour l'aménagement Centre-Sud 2005; Arrondissement Ville Marie et al. 2011; Table pour l'aménagement Centre-Sud, CDEC Centre-Sud Plateau Mont-Royal, et CSSS Jeanne-Mance 2006. Ces documents sont facilement accessibles sur internet, mais on constate que leur circulation est restée à l'intérieur des cercles d'initiés du dispositif de revitalisation (Entretien 4).

recoupe, le PPU laissant largement de côté toute référence à l'importance du logement social pour le développement du quartier³⁵.

Le PPU vise à présenter un consensus supposé, déjà largement établi par des longues années de consultation ; il demeure néanmoins une prise de position par l'administration pour le développement futur du quartier. Il est indéniable que la Ville exerce ainsi un contrôle sur le discours possible, à la fois par son pouvoir accru de faire en sorte que le PPU devienne réellement effectif, mais également par son recours à l'argument de la présentation d'une synthèse neutre et objective, une naturalisation de ses positions. La Ville revendique ainsi être le tenant d'une solution concertée et consensuelle alors qu'elle dévie substantiellement de plusieurs propositions faites par les différents organismes dans leurs documents respectifs³⁶.

Le milieu communautaire, bien qu'il choisisse de participer aux consultations, de présenter ses commentaires dans le cadre imparti par la Ville, demeure très critique sur la façon de fonctionner. On reconnaît très clairement que c'est la Ville qui détient le pouvoir de choisir le moment de la consultation ; les acteurs du mouvement communautaire se retrouvent, encore ici, en réaction face à une proposition de la Ville (Entretien 8). On est face à la double position caractéristique du mouvement communautaire montréalais des dernières décennies : d'une part, on participe à l'élaboration de politiques publiques (ici par la production de nombreuses études et portraits de quartier qui ont été effectivement très utiles à la rédaction du PPU) ; d'autre part, le moment de la consultation venue, on réitère les revendications qui

³⁵ Toute la problématique du déplacement éventuel de la population actuelle du quartier à cause de hausses de prix indirectes est complètement évacuée de tous les documents étudiés. Comme je le mentionnais au chapitre 1, il s'agit d'une énorme tâche aveugle des études sur la gentrification tout simplement parce que c'est un phénomène pratiquement impossible à étudier, faute de données fiables. Voir aussi *infra* 5.1.

³⁶ La notion d'autorité quant aux documents produits par les organismes communautaires est passablement problématique, considérant qu'ils sont le plus souvent le résultat du travail de plusieurs organismes réunis ou bien ils ont été rédigés par une firme d'architectes pour le compte d'un organisme ou bien ils ont été rédigés pour un projet ponctuel cofinancé par plusieurs organismes et qui n'existe plus aujourd'hui.

n'ont pas été incluses dans le programme présenté par la ville lors des consultations publiques pour se faire entendre auprès de l'OCPM³⁷.

4.1.3 Ce qu'il reste du PPU

L'OCPM a remis à la Ville et l'arrondissement un rapport de 106 pages pour rendre compte des soirées de consultations publiques sur le PPU et émettre ses recommandations quant aux changements à y apporter (OCPM 2011). La commission a entendu et/ou lu 36 mémoires ou interventions lors de la consultation (soit 31 mémoires écrits, dont 23 étaient également présentés oralement, et 5 présentations seulement orales). Ces soirées de consultation ont présidé à une certaine effervescence militante dans le quartier³⁸ et la création d'un mouvement spécialement opposé aux orientations générales présentées dans le PPU : le Mouvement populaire du faubourg à m'lasse (MPFM). La présentation de son mémoire, avec la présentation orale d'un autre citoyen, ont constitué les seules réelles récriminations contre le plan proposé par la ville, selon le rapport de l'OCPM qui résume ainsi la situation : « il y a des divergences d'appréciation, mais pas de dénonciations virulentes ou globales sur le plan du diagnostic et des enjeux » (OCPM 2011, 41).

Le MPFM n'a pas survécu aux consultations et ne s'est plus manifesté par la suite. La Ville a produit une nouvelle version du PPU qui ne diffère que très peu de la version préliminaire : seulement quelques détails sont changés et on ajoute quelques considérations sur l'apaisement de la circulation : le fond de l'argument, de la proposition demeure inchangé. Le PPU a ainsi « passé le test » de la consultation publique.

Plusieurs acteurs du dispositif se questionnent depuis sur la pertinence d'un tel exercice. Que reste-t-il du « moment PPU »? Quelles en sont les répercussions réelles sur le quartier et sur l'action possible au sein du dispositif de revitalisation?

³⁷ Sur cette dynamique particulière, voire l'excellente étude de la consultation autour du projet (aujourd'hui abandonné) des Portes Sainte-Marie en 2003 (Cloutier et Sénécal 2010).

³⁸ Voir *supra* 1.1.

Selon l'avis général des acteurs interviewés, le PPU aura servi à officialiser une vision du développement du quartier qui se retrouvait dispersée dans de nombreux documents plus ou moins officiels et à circulation limitée. Cette vision est par contre résolument passée par le filtre des impératifs dictés par la Ville aux fonctionnaires chargés de le rédiger, tout en tenant compte de nombreuses recommandations « du milieu ».

Le PPU est donc aujourd'hui un cadre d'action général de la revitalisation du quartier : de grandes orientations aux contours assez flous, des idées de développement, des balises pouvant servir d'argumentaire à un entrepreneur désirant s'installer dans le quartier et cherchant du financement pour le faire (Entretien 1). De facto, ce document synthèse rend caduque toute une littérature produite depuis le milieu des années 1990 par les différents organismes et tables de concertation, certaines entreprises privées, l'arrondissement Ville-Marie et la Ville. Si les organismes ont pu exprimer leurs revendications, leur vision « du terrain », c'est la Ville qui a eu le dernier mot quant à ce qui est considéré comme primordial dans la revitalisation du quartier (Entretiens 1 et 9).

Le PPU met fin à la circulation de nombreux documents qui ont servi de base à la rédaction des enjeux pertinents pour le quartier. L'administration responsable du développement du quartier, de par le simple fait qu'elle énonce ces principes, peut désormais affirmer qu'elle se préoccupe de la justice sociale, du développement équitable, de la gentrification. Au-delà de toutes les actions réellement entreprises pour la revitalisation du quartier, tous les énoncés contenus dans le PPU deviennent maintenant un fond à partir duquel elles seront construites. Sara Ahmed nomme ce processus le *devenir background* (Ahmed 2012, 25). Toute une série de procédures, d'analyses, de propositions deviennent naturalisées et routinières dans le fonctionnement du dispositif (Entretien 9).

Évidemment, il ne faut pas voir ce processus d'institutionnalisation de certaines pratiques et énoncés comme étant un problème en soi, il est nécessaire pour le fonctionnement du dispositif : il faut bien travailler à partir de bases communes. Ces

bases sont le résultat de plusieurs années de production de savoir, de documentation contestés. Le PPU est le résultat de 15 ans de luttes de pouvoir autour de la définition de ce que doit être le développement du quartier : dans ce cas, la Ville aura pu avoir le dernier mot quant à la formulation de ce *background*. Mais il faut reconnaître que ce faisant, le dispositif s'engage dans des ornières qui ne sont plus remises en question et desquelles il devient de plus en plus difficile de dévier : le PPU est donc un de ces moments incontournables qui aura entraîné tout le dispositif avec lui.

4.2 Sur l'opacité du dispositif

Il n'existe pas réellement de document fondateur faisant la liste des valeurs qui doivent régir l'action au sein du dispositif de revitalisation du quartier Sainte-Marie. Néanmoins, une lecture patiente et une analyse approfondie des nombreux documents qui sont produits en son sein (et parmi eux le PPU) permettent de dégager certains principes d'action fondamentaux, dont le plus important m'apparaît être l'inclusivité ou l'ouverture vers les citoyens du quartier. Toute décision, toute action entreprise par les acteurs, les instances du dispositif se doit d'être publique, transparente et ouverte au débat élargi avec tous les individus concernés, dans ce cas-ci, les résidents du quartier³⁹. Les différentes tables de concertation réservent toutes des places pour les « simples citoyens ». Force est de constater, à la suite de mes observations de terrain et celles de Gilles Sénécal auprès de la TDS (2013), que ce dialogue citoyen n'a pas lieu à l'échelle de ce qui est annoncé. L'exemple de la consultation autour du PPU est frappant quant à une dynamique d'un certain « décidé d'avance » au sein du dispositif.

4.2.1 On ne naît pas citoyen, on le devient

La question de la participation citoyenne au dispositif de revitalisation fait émerger un rare consensus auprès de mes informateurs. Lorsqu'interrogés sur le sujet, tous

³⁹ Je reviendrai au chapitre 5 sur les origines habermasiennes de cette « publicité » de l'action.

sans exception reconnaissent qu'il y a un problème au niveau de la participation des résidants aux différentes instances du dispositif. Le constat est toujours qu'il s'agit d'un groupe restreint d'individus et que tout le monde se connaît. Comme le souligne un informateur de la Ville, dans un extrait représentatif des réponses données par tous :

J'te le cacherai pas, je suis dans tous les comités, je vois toujours le même monde. Y'en a quelques uns qui se greffent ici et là, mais je pourrais te nommer 20 personnes que je vois à peu près partout. Pis c'est pas une critique, vraiment pas. Vraiment, vraiment pas. Mais est-ce que c'est représentatif? Pas nécessairement (Entretien 5).

Il n'est pas opportun ici d'évaluer la capacité du dispositif à mobiliser les résidants, mais il est important de constater que malgré certaines prétentions à l'inclusivité, il demeure difficile dans les faits pour un citoyen d'accéder aux lieux de décisions, aux discussions d'enjeux en son sein. Le fait le plus marquant est certainement le hiatus qu'il existe entre les professions de foi participatives présentes dans les documents de la ville sur la RUI, l'OCPM et la documentation reliée au fonctionnement de la CDC ; et le constat général par tous ceux qui y travaillent de l'échec répété de l'ouverture de ces instances aux « citoyens ordinaires » qui, de toute évidence, ne se sentent largement pas concernés ou ignorent tout simplement l'existence de ces instances.

Un employé d'un organisme en habitation du quartier montre bien comment fonctionne cette fermeture, cette difficulté d'avoir accès et comment elle se reproduit :

Aujourd'hui, j'ai tendance à dire, si j'ai besoin de quelqu'un pour s'impliquer dans quelque chose, je vais regarder : de combien d'organismes il fait partie. S'il fait partie de cinq organismes, parfait je peux l'embarquer dans un sixième. S'il fait pas partie d'aucun organisme, je vais avoir des problèmes (Entretien 6).

Ainsi, la participation renforce la participation. On mesure le degré d'engagement d'un citoyen au nombre d'instances sur lesquelles il siège. On sait qu'un citoyen ayant déjà une expérience de participation et de concertation saura comment se comporter pendant les instances publiques. Certains acteurs du monde

communautaire se plaignent d'ailleurs que certains citoyens issus d'un autre modèle de participation, les associations de riverains d'un parc par exemple, ne suivent pas le mode de fonctionnement habituel et ne savent pas s'exprimer selon les termes consacrés dans la pratique habituelle des choses (Entretiens 3 et 7).

La participation au sein du dispositif ne vise donc pas la quantité, mais la qualité. Non pas l'élargissement démocratique, mais la connaissance d'un milieu, d'une façon de faire. La participation citoyenne change ainsi de forme ou plutôt n'est plus une question d'ouverture : on cherche une « expertise citoyenne » plutôt qu'une représentativité. Les citoyens qui participent effectivement au dispositif se gardent d'ailleurs bien de se dire les représentants de qui que ce soit (Entretiens 1 et 8). Il faut maîtriser le vocabulaire, les enjeux, le fonctionnement d'une table de concertation, la production de mémoires, etc. pour participer de façon efficace et reconnaître les enjeux importants.

Un citoyen souligne cette difficulté d'accès au dispositif :

C'est sûr que y'a une bureaucratie locale, y'a un jargon qui va avec, y'a des gens qui sont dans toutes les réunions [...]. Moi ça m'a pris un certain temps à savoir c'est quoi le CRL, comité de revitalisation local, la RUI, la patente intégrée, la CDC... Juste un petit quartier de 20 000 personnes, un moment donné c'est compliqué, c'est bureaucratique. De comprendre tout ça, les personnes, les acronymes, les structures de ça. Pis moi je viens de ce milieu-là, donc pour quelqu'un qui est pas là-dedans pantoute, c'est un apprentissage encore plus difficile (Entretien 8).

Encore ici de l'avis de tous mes informateurs, il apparaît que les lieux qui sont destinés à la participation citoyenne (tables de concertation, activités communautaires, forums, assemblées de quartier, etc.) ne sont pas les lieux où les décisions se prennent réellement quant aux orientations prises par les différentes instances au sein du dispositif. Encore une fois, l'étude de Gilles Sénécal sur la TDS est révélatrice à ce sujet.

Il constate que les assemblées de la Table de Développement Social de Centre-Sud⁴⁰ « ne sont pas un lieu de débat » et que de toute évidence « les consensus ont

⁴⁰ Où des places sont réservées aux citoyens, mais celles-ci restent généralement vacantes.

été établis avant l'assemblée » (Sénécal 2013, 39). Les consensus qui se publicisent lors de ces assemblées sont le résultat de négociations de corridors ou de conversations privées entre différents acteurs du dispositif (Entretien 3 et 9). Les décisions sont prises dans le cadre de jeux de pouvoir, d'échanges d'appuis politiques qui arrivent donc déjà toutes faites lorsque les citoyens entreraient en jeu, s'ils étaient présents.

Cet état de fait renforce l'image du dispositif comme d'un lieu fermé, pratiquement réservé aux initiés et à ceux qui maîtrisent son langage, son fonctionnement. Le dispositif, en ce sens, fonctionne essentiellement selon le « modèle québécois de gouvernementalité » présenté au chapitre 2. Il s'agit d'une vaste opération politique de fabrication du consensus autour d'enjeux sociaux. Le consensus est ensuite présenté et publicisé auprès de la population concernée, sans mentionner qu'en fait tout était plus ou moins décidé d'avance (Klein et Tremblay 2010). Il en est ainsi du fonctionnement de la TDS et de tout le processus de consultation autour du PPU.

Ce constat peut paraître dur, mais il s'agit en fait d'une simple extrapolation du hiatus qu'il existe entre les prétentions écrites du fonctionnement du dispositif et les constats faits par les acteurs y travaillant réellement. De par ses visées consensuelles, le modèle québécois espère faire émerger le consensus. L'observation de comment ce consensus émerge permet de réintégrer une dose de négociation et de jeux de pouvoir dans ce qui pouvait apparaître comme un phénomène où la gouvernance rationnelle, technique et exempte de passions et d'intérêts prenait le pas sur la politique. Force est de constater qu'il n'en est rien : la politique s'est seulement déplacée en dehors d'instances publiques.

4.2.2 Co-production de politiques publiques

La dynamique d'échange de bons procédés entre les acteurs du dispositif a déjà été observée et analysée dans l'étude de la concertation autour du projet des Portes Sainte-Marie en 2003 (Cloutier et Sénécal 2010). Les auteurs montraient bien ici comment les organismes communautaires avaient accepté de s'asseoir à la même table qu'une équipe de promoteurs privés parce qu'on leur reconnaissait ainsi leur

statut d'expertise en matière de logement dans le quartier. Ils ont accepté de diluer un peu leurs demandes ; en échange, on leur donnait accès à de l'information privilégiée sur les projets d'avenir de la Ville et des promoteurs dans le quartier. Ils ont ensuite pu transmettre l'information à leurs membres et maintenir leur rôle d'experts en la matière auprès de ces derniers (Cloutier et Sénécal 2010, 75-79).

Les organismes communautaires, la Ville – qui dans ce cas servait d'intermédiaire – et les promoteurs immobiliers participent ainsi, de par leur étroite collaboration, à la coproduction *de facto* de politiques publiques. Dans le cas Sainte-Marie, on a définitivement laissé tomber le mode d'interaction par confrontation pour en arriver à une réelle concertation, selon le principe général que « personne ne veut mourir avec le drapeau » (Entretien 4). Neuf informateurs sur dix soulignent l'importance de la concertation et le changement positif qu'elle a apporté dans la formation du dispositif de revitalisation. On reconnaît l'importance de la nouvelle influence gagnée auprès de la ville afin de faire un « travail plus productif » (Entretien 10) et réellement faire avancer les choses.

La forme concertation présente dans le dispositif permet aussi d'éviter les conflits et de produire du consensus par une procédure détournée. Je l'ai dit plus haut, son fonctionnement demande une bonne connaissance préalable des enjeux et on limite ainsi l'accès au dispositif à ceux qui en maîtrisent déjà les tenants et aboutissants. Par ailleurs, Sénécal (2013, 44) montre bien que quiconque présente une vision dissidente finira par abandonner sa dissension plutôt que de se battre au sein d'une organisation incompréhensible.

4.3 Le rôle de l'utilisation d'un vocabulaire volontairement imprécis

Comme il était déjà mentionné au premier chapitre⁴¹, les actions entreprises au sein du dispositif de revitalisation se nourrissent constamment d'un « flou artistique »

⁴¹ Voir *supra* 1.2.1

(Sénécal 2013, 32) entourant les concepts mobilisés et les objectifs visés. Cette section vise à tracer un portrait des effets de l'utilisation de ce vocabulaire particulier, propre à ce qu'on nomme aujourd'hui la gouvernance. Il s'agit d'un ensemble d'expressions qui ne sont que rarement définies rigoureusement. C'est un phénomène qui est souligné par de nombreux chercheurs s'étant attardés à l'étude de la RUI (Divay et al. 2004; CREXE 2010) et de la TDS (Sénécal 2013).

Ce flou artistique propre aux écrits de la gouvernance passe désormais largement inaperçu, il fait partie de la forme des écrits de la « littérature grise » abondamment produite par les instances du dispositif de revitalisation – et autres instances publiques, parapubliques, communautaires, privées, universitaires, etc. Il n'est pas inutile donc de commencer par en présenter des exemples clairs, afin de les replacer en contexte. J'établis ensuite les liens entre ce flou et les possibilités d'action qui en découlent pour ensuite analyser comment tout ce flou permet de penser les politiques publiques en dehors d'un cadre juridique ancré dans la loi.

4.3.1 Analyse de quelques exemples de flou artistique

J'ai choisi ici deux extraits de documents qui ont été produits par différentes instances pour bien illustrer mon propos et montrer l'ampleur du phénomène du flou du vocabulaire. Les extraits choisis pourront sembler banals tellement ce genre d'expression est devenu la norme dans la production documentaire officielle contemporaine.

Tout d'abord, deux phrases banales tirées de la version finale du PPU Sainte-Marie :

1. [D]es discussions doivent être entamées afin de revoir les paramètres des programmes de subvention à l'habitation afin de mieux répondre à la réalité particulière de l'arrondissement (Arrondissement Ville-Marie 2012, 26).
2. Afin d'assurer une planification intégrée du territoire du quartier Sainte-Marie, des stratégies d'aménagement ciblées ont été mises au point pour les secteurs d'intervention prioritaire (Arrondissement Ville-Marie 2012, 39).

La première phrase montre bien le caractère très flou typique des recommandations contenues dans le PPU. On ne dit pas des discussions doivent être entamées avec qui ; on ne donne pas d'idée de comment seront revus les paramètres et quels sont

les paramètres qui doivent être revus ; on ne précise pas ce qui doit être « mieux » dans la réponse ; et surtout quelle est cette situation « particulière » et ce qui la rend si « particulière ». Il sera ensuite facile d'évaluer positivement les actions entreprises dans le cadre du PPU selon cet objectif vague; des discussions ont constamment lieu au sein du dispositif en ce sens.

La seconde est plus révélatrice du vocabulaire particulier qui est propre à ce genre de documentation officielle. On présume que tout le monde qui lit ce document sait ce que sont « une planification intégrée », « des stratégies d'aménagement ciblées » et des « secteurs d'intervention prioritaire ». Nulle part ces termes ne sont définis ailleurs dans le PPU qui se veut pourtant une publicisation, une ouverture vers les citoyens de ce qui se passe derrière les portes closes (par ailleurs, prétendument ouvertes) du dispositif de revitalisation.

Bien sûr, il ne s'agit pas seulement ici de faire une analyse de discours – entreprise qui serait par ailleurs fascinante. Ce discours est important parce qu'il a une grande portée performative : des actions seront entreprises qui se justifieront par ce type d'assertions.

Un second exemple est tiré d'une démarche d'évaluation de la RUI Sainte-Marie :

L'appréciation de la pertinence se base moins sur les effets produits que sur l'adéquation reconnue entre, d'une part, le caractère global et concerté de la démarche et, d'autre part, le traitement nécessairement multidimensionnel des questions de pauvreté (CREXE 2010, 33).

Les auteurs disent en substance que les acteurs au sein de la RUI (et par extension du dispositif de revitalisation à l'étude ici) jugent que celle-ci ne permet pas d'avoir de résultats concrets quant à une simple réduction de la pauvreté (« les effets produits »), mais que la démarche comme telle, du moins théoriquement, reconnaît au moins la complexité du problème de la pauvreté dans un quartier. Ici, le flou du vocabulaire ne permet pas de distinguer exactement qui des auteurs ou des intervenants utilise de tels mots. De fait, il existe une très grande proximité de termes dans les études portant sur le dispositif de revitalisation et les différents documents produits par ses instances. La ligne se brouille entre l'objet d'étude et l'analyse.

4.3.2 Imprécision des termes et liberté d'action

Je reviendrai au dernier chapitre sur la notion d'expertise délibérative qui accompagne toute la maîtrise des termes utilisés plus haut. Il faut souligner ici l'impact que l'utilisation d'un tel vocabulaire a sur les possibilités d'actions concrètes au sein du dispositif. Avoir des objectifs imprécis, reconnaître des enjeux larges et définir mollement des concepts tels que « revitalisation », « diversité » et « mixité sociale », entre autres⁴², donne une latitude importante à quiconque désire justifier son action en fonction de ces termes.

Les différentes évaluations des processus de revitalisation ou des instances du quartier Sainte-Marie reconnaissent ce flou général, mais ne le considèrent généralement que comme quelque chose qui nuit au bon fonctionnement du dispositif. Il est de mon avis qu'il s'agit en fait de son principe d'action fondamental. Par l'utilisation d'un vocabulaire *volontairement* flou ou difficilement compréhensible par le public, les acteurs du dispositif de revitalisation peuvent ainsi contrôler le discours qui y est produit et faire correspondre pratiquement tous les projets entrepris dans le cadre d'un large objectif déclaré dans l'un ou l'autre des documents (particulièrement aujourd'hui le PPU, la RUI et les différentes déclarations d'intentions des instances de concertation). Il ne s'agit pas d'une nouvelle façon dont les choses font problème – pour paraphraser Foucault –, mais bien d'une solution apportée aux différentes dynamiques de la gouvernamentalité québécoise que je soulignais au chapitre 2.

Menacés d'une perte de contrôle de leur action, les acteurs au sein du dispositif, particulièrement ceux issus du milieu communautaire nouvellement professionnalisé, répondent, d'une part, par le mouvement d'acceptation de tous les termes de gouvernance, d'ouverture et de participation et donc d'un affaiblissement de la reconnaissance de leur pertinence ; mais, d'autre part, referment les possibilités *réelles* de participation extérieure en choisissant soigneusement un vocabulaire qui

⁴² Mais également des termes plus usuels comme « discussion », « partenaire », « objectifs » etc.

semble être technique et précis, mais qui en réalité leur permet de continuer d'agir selon leurs termes, de continuer à contrôler ce qui se fait au sein du dispositif.

On peut voir l'appropriation de ce vocabulaire par les acteurs comme une forme de résistance à l'imposition de normes d'action néolibérales basées sur l'efficacité et la performance. On accepte d'un côté ces nouvelles normes, mais on définit ces normes tellement largement qu'il devient difficile de réellement évaluer si les objectifs ont été atteints. Cette dynamique fonctionne par contre dans les deux sens, j'y reviendrai au chapitre 5.

4.3.3 Une politique exempte de base en droit

Déjà en 1977, Michel Foucault observait ceci sur l'évolution des pratiques contemporaines de gouvernement :

la maximalisation ou l'intensification des processus [que le gouvernement] dirige, et les instruments du gouvernement, au lieu d'être des lois, vont être des tactiques diverses. Régression, par conséquent de la loi, ou plutôt, dans la perspective de ce que doit être le gouvernement, la loi n'est certainement pas l'instrument majeur (Foucault 2004b, 103).

Ce constat s'applique particulièrement bien aux phénomènes à l'étude ici. Force est de constater que malgré le fait que le dispositif nage dans les politiques publiques, le mot de « loi » ou de « droit » ne figure pratiquement jamais dans la documentation qu'il produit. Pour bien comprendre ce qui régit les actions gouvernementales au sein du dispositif de revitalisation (et autres dispositifs gouvernementaux hybrides contemporains) rien ne sert de chercher des réponses dans l'évolution des différentes lois, ou du moins ce n'est pas de là que vient l'impulsion du changement. Les lois ont peut-être changé, mais c'est davantage le résultat de changements dans des pratiques gouvernementales que l'inverse.

Le but de l'action au sein du dispositif est d'en arriver à faire des projets, à créer des politiques publiques, à agir sur certaines statistiques déficientes du quartier, etc., mais jamais d'en arriver à une nouvelle loi qui régirait son action. Cette politique sans loi permet donc également une plus grande liberté d'action : les acteurs ne sont pas contraints d'agir à l'intérieur d'un cadre légal très précis, les rôles demeurent flous,

les pouvoirs réels de chacun doivent être renégociés à chaque occasion. On gouverne à partir de la création, à l'intérieur même du dispositif et grâce à tout un appareillage théorique qui sera abordé au point suivant, de normes et de concepts peu définis. Le rapport du CREXE définit ainsi l'action au sein de la RUI :

il revient à une sorte de coentreprise multipartite, non institutionnalisée et plus ou moins reconnue par ses partenaires membres, de donner le ton à une revitalisation, par ailleurs peu définie (CREXE 2010, 41).

Ici aussi, on peut concevoir cette liberté d'action à travers le recours à un vocabulaire dont le sens n'est pas strictement défini comme une forme de résistance à la bureaucratisation de l'action gouvernementale. En quelque sorte, l'action au sein du dispositif de revitalisation s'émancipe ainsi de ce que Weber nommait la « cage de fer » (Weber 2003 [1921]) de la logique froide et implacable de la bureaucratie occidentale. Suivant le constat de Hamel et Jouve sur le modèle québécois, on affirme ici par l'action que « le mythe de la légitimité légale-rationnelle a vécu » (Hamel et Jouve 2006, 5). Le dispositif à l'étude remplace en quelque sorte une bureaucratie rigide et guidée par des principes d'action clairs par une formation beaucoup moins évidente à cerner. Ce sont précisément ces contours flous et mouvants qui font sa capacité d'action accrue.

Les différents intervenants que j'ai interviewés reconnaissent bien le degré de latitude que permet cette forme de légitimation de l'action et ce constat est corroboré par les travaux sur le terrain de Gilles Sénécal à la TDS (Sénécal 2013). Ce constat n'est par contre jamais directement formulé par les acteurs eux-mêmes qui le prouvent néanmoins par leurs pratiques. Au-delà de la permissivité du recours à un vocabulaire flou, il est par contre étonnant de constater la répétition constante de certains mots-clés (concertation, partenaire, gouvernance, instance, citoyen, etc.) qui sont invoqués en entrevue tel un mantra.

4.4 Conclusion

Le dispositif de revitalisation n'est pas aujourd'hui un système ouvert. Il est important, afin de pouvoir agir en son sein, de maîtriser tout un vocabulaire et une

façon de faire sans lesquels l'entrée est refusée, même tacitement. Le dispositif est devenu une vaste opération de cooptation des forces vives de la société civile en un appareil visant à recréer une image du quartier comme étant favorable au développement commercial et résidentiel. On observe un lent changement du rôle des organismes de la défense des droits il y a trente ans vers celui de la production de politiques acceptables à peu de frais pour les administrations publiques. On y produit aujourd'hui un consensus social au sujet de ce qui doit être fait afin de revitaliser et préserver un territoire.

Il y a néanmoins création, de par ce processus même, d'un espace de liberté. Le parcours d'un organisme de défense de droit est emblématique à ce point. On leur a longtemps refusé le droit d'entrée dans les processus de concertation, etc. à cause de leur vision très « village gaulois », c'est-à-dire confrontationnel, de la revendication politique. Ils ont fini par abdiquer, car menacés financièrement de devoir cesser leurs activités. Ils se sont maintenant résignés à la concertation. Ils arrivent à faire fonctionner des projets en amont de leur construction plutôt que seulement se plaindre après le fait, mais de ce fait ont largement laissé tombé le registre de la contestation.

Ils se servent du financement associé à la participation au dispositif de revitalisation pour tout de même garder leurs anciennes activités de défense de droits et d'éducation populaire, mais ont mis les deux pieds dans tout le processus de concertation et sont maintenant des producteurs de politiques publiques à part entière. Les organismes sont pris dans une double contrainte : production de politiques d'un côté et contestation de l'autre.

Le dispositif fonctionne donc comme une large entreprise de compromis politique suivant trente années de remise en question du rôle des organismes communautaires et de l'administration municipale dans la gestion du territoire montréalais. Il n'a pas été créé pour répondre à une fonction claire, mais est apparu au gré de l'apparition de différents besoins « du milieu » et d'une conjoncture particulière au contexte montréalais. Sa production documentaire m'a servi ici à

retracer le parcours de cette vaste lutte politique encore en cours et à établir un portrait d'où il se situe aujourd'hui.

Chapitre 5 – Représentation et expertise dans un monde néolibéral

L'analyse documentaire présentée au dernier chapitre se joint ici à l'exploration des dynamiques de terrain au sein du dispositif de revitalisation de Sainte-Marie afin de faire émerger trois effets particuliers de la mise en place de cette forme d'action politique. J'explore d'abord la création, l'évaluation et la dissémination des concepts-clés permettant de penser la transformation d'un quartier central urbain. Il me semble que ces concepts-clés tirent leur légitimation initiale dans une reconnaissance de la vétusté de ce que Hamel et Jouve nomment « le mythe de la légitimité légale-rationnelle » (Hamel et Jouve 2008, 5). Je reviens ensuite sur le rôle d'une pensée néolibérale appliquée aux actions entreprises au sein du dispositif de revitalisation et ses impacts très réels sur son fonctionnement quotidien. Finalement, j'aborde les dynamiques complexes entre le recours au populisme et à l'expertise dans la justification de l'action de revitalisation : il émerge ainsi une nouvelle forme d'expertise, que je nommerai expertise délibérative, qui se niche au centre du dispositif, au confluent de ces trois dynamiques.

5.1 Le rôle de la production de connaissance

Ce que les nombreuses études universitaires que j'ai parcourues dans le cadre de ce mémoire ne mentionnent jamais c'est bien leur rôle à l'intérieur même du dispositif de revitalisation. Les auteurs qui les écrivent ne se voient certainement pas eux-mêmes comme faisant partie d'un quelconque dispositif de revitalisation. Il existe pourtant une très grande proximité entre les principes et concepts mobilisés par le dispositif et ceux développés dans ces études. Je m'attarde ici à étudier leurs liens étroits ; étudier cette proximité parfois dérangeante⁴³ entre les politiques publiques et les travaux universitaires qui les sous-tendent.

⁴³ « Certaines personnes diraient que Gilles Sénécal a trop écrit » (Entretien 3).

Nous voici donc revenus, bien que dans une tout autre perspective, sur la question de Schlichtman et Patch (2013) mentionnée plus haut : Quel est le rôle des chercheurs en études urbaines au sein du dispositif de revitalisation? Alors que les deux sociologues se posaient la question du rôle du choix d'habitation personnelle des chercheurs dans leurs perspectives sur les questions de gentrification, il s'agit ici d'observer le rôle de ces mêmes chercheurs dans la création de l'objet « revitalisation », dans la définition même des objectifs poursuivis au sein du dispositif et la création de tout un florilège de mots-clés, d'enjeux, de concepts, de problématiques, etc.

Une anthropologie des politiques publiques, comme je le mentionnais au premier chapitre de ce mémoire⁴⁴, permet d'aller étudier les fondements de ces politiques en arrivant à s'extraire de leurs discours justificateurs : en ne se préoccupant pas s'il s'agit d'une bonne ou d'une mauvaise politique, en ne tentant pas d'en évaluer l'efficacité ou la justesse. Il s'agit ici de comprendre d'où elles viennent, ce qui leur permet d'être reconnues comme étant des politiques valides par les différents acteurs, du moment où elles n'ont plus recours à une légitimité légale pour exister et devenir opérationnelles.

La question ici est donc de savoir qui produit la connaissance en amont des politiques, quel impact cela peut avoir sur la teneur de ces politiques et les actions entreprises en leur nom et, finalement, sur quoi agit-on réellement avec ces politiques ; quel est l'objet de l'intervention de revitalisation et ses impacts en tant qu'objet de connaissance autant que d'action politique. En d'autres mots, je m'intéresse ici d'abord au cadre conceptuel généralement implicite qui englobe l'action au sein du dispositif, ensuite à l'utilisation de ce cadre afin d'établir les actions possibles dans le quartier, et, aussi, à la création de ce qu'est le quartier qui est *in fine* l'objet de ces interventions.

⁴⁴ Voir *supra* 1.3.2.

5.1.1 Le rôle des universitaires dans la production de connaissance.

Tom Slater, dans un article fondateur des études critiques sur la gentrification dont j'ai traité plus haut, cite Loïc Wacquant qui a des mots très durs pour les chercheurs œuvrant dans ce qu'il appelle la « *policy research* » :

All researchers who want to address state officials are obliged to pass through this mongrel field [of policy research], this 'decontamination chamber,' and agree to submit to severe censorship by reformulating their work according to technocratic categories that ensure that this work will have neither purchase nor any effect on reality (Wacquant in Slater 2006, 751).

La question ici est de savoir comment cette relation entre chercheurs et décideurs se joue dans le contexte montréalais. Peut-on parler de censure des travaux critiques? Force est de constater que dans ma recherche, je n'ai pas rencontré de travaux très critiques qui ont ensuite pu faire l'objet d'une récupération par les politiques publiques. Néanmoins, la situation n'est pas aussi noire que celles des États-Unis que décrit Wacquant.

À Montréal, les liens entre chercheurs et décideurs sont particulièrement étroits. Ce sont les chercheurs associés au centre de recherche Urbanisation Culture et Société de l'Institut National de Recherche Scientifique (INRS-UCS) qui sont responsables de la plupart des rapports utilisés par la Ville ainsi que par les différents autres acteurs du dispositif. Ces chercheurs sont des membres actifs au sein du dispositif de revitalisation même s'ils ne sont pas physiquement présents dans ses instances (sauf exception). L'influence de leurs recherches sur le cadre conceptuel propre à la revitalisation, ses concepts-clés, ses façons de faire et sa mise en œuvre est immense.

Pour la première fois en 2010, sous la plume du géographe français Jean-Pierre Augustin, on parle d'une École de Montréal en études urbaines (Germain 2013, 29). Je ne m'attarde pas ici à la qualité des recherches en études urbaines menées à Montréal, mais bien sur l'imbrication entre les résultats de ces recherches, finalement le fait de quelques chercheurs, et l'élaboration de politiques publiques.

Les travaux de l'UCS viennent parfaitement s'arrimer au modèle québécois de gouvernement mis en place ces dernières décennies en ce sens que les concepts développés et qu'on leur demande de développer sont en ligne directe avec une façon de faire la politique visant la création du consensus entre toutes les parties concernées. On retrouve dans ces études et ces rapports le même langage que dans les rapports officiels de la Ville, dans les mémoires déposés par les organismes lors de consultation, dans les procès verbaux de rencontres de tables de concertation, dans les rapports annuels d'organismes communautaires, dans les projets de firmes privées d'architecture, bref dans toute la production documentaire des acteurs du dispositif de revitalisation.

Donc, contrairement à la critique de Wacquant, il n'existe pas à Montréal de « grand filtre » à travers lequel les études devraient passer pour en arriver à se faire entendre par l'administration. Tous ces gens – chercheurs, organismes communautaires, promoteurs privés et administration municipale – parlent désormais le même langage. Le grand filtre a été complètement intériorisé et on ne peut plus désormais distinguer quel discours proviendrait de la Ville, de l'INRS ou de la Table de Développement Social.

Je n'ai pas pu déterminer exactement l'origine de cette convergence d'idées ; j'ai du moins tenté dans ces premiers chapitres d'en tracer les conditions de possibilité : l'émergence du modèle québécois qui se transforme ces dernières décennies sous l'impulsion d'une pensée néolibérale décentralisatrice, la professionnalisation du milieu communautaire, un désinvestissement dans la chose publique laissant un vide discursif à combler, une remise en question de l'expertise technocratique de l'État québécois mise en place durant la Révolution tranquille et finalement un changement dans la loi forçant la ville de Montréal à aller chercher son financement par les seuls impôts fonciers.

Ce sont ces éléments qui ont brouillé considérablement les limites entre les motivations et les justifications des différents acteurs. En surface, on peut constater un grand mouvement vers le même but : la « concertation » des « partenaires » dans

le but d'améliorer les conditions de vie d'un quartier « dévitalisé ». Les travaux de chercheurs de l'École de Montréal servent ici à donner un vernis scientifique et rigoureux à des mots-clés dont ils sont parfois les inventeurs et, parfois, seulement les relais, à travers les nombreux rapports produits pour le compte de la Ville de Montréal, ses arrondissements ou différents bailleurs de fonds institutionnels et privés⁴⁵.

Il ne faut pas négliger la vaste opération communicationnelle que représente l'implantation de tous ces concepts au cœur de l'action gouvernementale. Beaucoup de mots-clés mis en place et étudiés par ces chercheurs ont cette particularité de viser le consensus, d'en arriver à une vision du développement consensuel d'un territoire, au-delà de la lutte politique. Cette « technicisation » de l'action gouvernementale est d'ailleurs caractéristique d'une pensée néolibérale appliquée à la gestion territoriale (Ong 2006, 3). Il devient ensuite très difficile de se positionner contre des concepts naturalisés faisant appel à la vertu comme légitimation.

La mise en place de tous ces concepts vertueux crée un cadre qui est immunisé à la critique, d'une part parce qu'il est moralement irréprochable et d'autre part parce qu'on arrive à le légitimer à l'aide de travaux universitaires qui montrent bien son efficacité. C'est la mise en place d'une bataille politique d'où un des acteurs est absent, c'est-à-dire qu'on vise ici le consensus complet, le travail ensemble vers un but commun plutôt que la joute politique⁴⁶.

5.1.2 L'exemple de la RUI et de la mixité sociale

Un bon exemple de cette dynamique est la suite de documents et de rapports ayant mené à la mise en place de la revitalisation urbaine intégrée (RUI) dans plusieurs quartiers montréalais, y compris Ste-Marie, à partir de 2003⁴⁷. La ville demande tout

⁴⁵ Les plus importants parmi eux Centraide et la Direction de la santé publique (DSP).

⁴⁶ À ce sujet, j'ai montré au chapitre précédent comment la joute politique reprend ses droits même dans un dispositif visant supposément le consensus.

⁴⁷ Notons au passage que je ne critique absolument pas le recours par les autorités publiques aux chercheurs d'institutions publiques afin de bien informer leurs politiques, je ne fais qu'observer leur rôle selon moi primordial et généralement peu discuté dans la littérature sur le sujet.

d'abord à l'INRS-UCS de produire un rapport sur différentes approches territoriales intégrées (ATI) déjà implantées aux États-Unis, en Angleterre, en Allemagne et en France (voir Bacqué et al. 2003). Suite à l'implantation de projets pilotes de sa propre version d'une ATI, la RUI, la ville demande au même groupe de recherche de produire une démarche d'évaluation de la RUI l'année suivante. On leur demande de « fournir un cadre d'évaluation pour les résultats et pour les processus » (Divay et al. 2004, 2), car les résultats et le processus d'implantation sont intimement liés dans le cas de la RUI. La Ville fournit donc des balises d'évaluation très larges, laisse le soin aux chercheurs de déterminer leurs propres critères plus précis et, ensuite, leur demande d'évaluer la RUI selon ces critères.

La RUI se doit d'être évaluée en continu afin de confirmer son efficacité et son utilité. C'est pourquoi la Ville, après 5 ans d'implantation de la RUI, confie au Centre de recherche et d'expertise en évaluation (CREXE) de l'École nationale d'administration publique (ÉNAP) « le mandat d'évaluation des processus et études des trajectoires liés à la RUI » (CREXE 2010, ix). L'équipe d'évaluation est menée par Gérard Divay, ancien de l'INRS et coauteur des deux premiers rapports⁴⁸.

Ce long processus de mise en place de la RUI met bien en lumière la tension qu'il peut exister entre production de connaissance et production de politiques publiques. En effet, la ligne devient floue au sein de la production académique entre concepts servant la recherche et concepts servant le bon gouvernement. Si la Ville a choisi d'implanter la RUI sur le territoire montréalais, c'est qu'elle a pu justifier son choix de par les recommandations des auteurs des rapports. Les chercheurs impliqués qui doivent par la suite évaluer la pertinence d'une telle démarche seront certainement ensuite influencés par leur rôle à jouer dans le processus et pourront peut-être plus difficilement lui décerner un constat d'échec.

⁴⁸ Par ailleurs, Gille Sénécal, également coauteur, a écrit sur plusieurs projets de revitalisation du quartier Sainte-Marie ; Damaris Rose et Annick Germain, également coauteurs, ont écrit sur plusieurs projets de revitalisation dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve et sur la notion de mixité sociale du projet Angus (Germain, Rose et Twigge-Molecey 2010; Damaris Rose 2006; Damaris Rose 2009; Germain et Rose 2010)

La démarche d'évaluation soumise à la Ville par le CREXE est parlante à ce sujet. Le rapport de 90 pages est généralement assez critique de la portée réelle des démarches RUI : il souligne son côté très « professionnel » et donc éloigné des citoyens ; le fait que plusieurs activités et projets « ressemblent à des activités qui, dans d'autres quartiers, figureraient parmi les programmes habituels de certains organismes publics » ; on critique la trop grande généralité des objectifs ; la faiblesse réelle de la concertation entre partenaires et même l'appellation « partenaire » elle-même dans le cadre d'une relation strictement financière ; et on reconnaît même que la RUI ne donne pas vraiment de résultats concrets quant à la réduction de la pauvreté vécue dans un quartier (CREXE 2010, 19 ; 27 ; 29 ; 33).

En conclusion du rapport, les auteurs affirment que

même s'il n'est pas évident que l'ATI stimule des sorties individuelles de la pauvreté, en milieu urbain, compte tenu du taux élevé de mobilité et donc de faible durée d'exposition aux initiatives, ses retombées positives sur les conditions de vie collective justifient sa place dans une stratégie de lutte globale contre la pauvreté (CREXE 2010, 66)

en n'ayant pas réellement prouvé cette dernière assertion. Les retombées positives de la RUI sont principalement que la RUI existe et les recommandations associées à la poursuite de son implantation sont la continuation d'un apprentissage important pour les acteurs du milieu. La généralité des objectifs et des mesures d'évaluation décrites par les auteurs du rapport leur donne ensuite la latitude nécessaire pour recommander la poursuite de sa mise en œuvre.

Un autre concept-clé de la revitalisation urbaine est le recours à la mixité sociale afin de rendre acceptables certains projets de développement immobilier. Ce concept montre bien la difficulté de distinguer entre un concept servant la compréhension de phénomènes sociaux et un concept qui permet de justifier l'implantation de politiques publiques. Damaris Rose et Annick Germain de l'INRS-UCS se sont récemment penchées dans leurs travaux académiques sur la question de l'utilisation du concept (Germain et Rose 2010; Germain, Rose et Twigge-Molecey 2010). Damaris Rose, avec plusieurs autres membres du même groupe de recherche, a

également écrit un rapport pour la Ville de Montréal sur ce même sujet (Dansereau et al. 2002) qui a servi à légitimer sa Stratégie d'inclusion de logements abordables (Ville de Montréal 2005).

La relation entre ces deux derniers documents mérite une analyse. Ce qui est intéressant c'est ce qu'il reste du rapport des chercheurs dans l'énoncé final de la politique publique d'inclusion de logements abordables. Le rapport lui-même fait 180 pages et aborde la question de la mixité sociale de façon systématique, critique et rigoureuse : on touche à l'histoire de l'idée, les différentes formes qu'elle peut prendre lorsqu'appliquée concrètement et ses nombreuses critiques.

Par contre, on n'y retrouve pas de résultats concrets quant à son utilité réelle ou supposée comme force de cohésion sociale dans un quartier défavorisé. Ceci est entre autres dû au fait que le concept n'est jamais adéquatement défini, mais aussi parce que les chercheurs ne savent pas exactement quoi mesurer afin de pouvoir affirmer qu'une politique de mixité sociale fonctionne. À défaut de résultats clairs, les auteurs proposent en conclusion trois principes démocratiques qui peuvent être associés à l'idée de mixité sociale : « la solidarité sociale à l'échelle de l'agglomération, [...] la promotion de l'égalité des chances, dans une optique de réduction des inégalités sociales, [...] le droit au maintien dans leur milieu de vie pour les résidants » (Dansereau et al. 2002, 111-112). Ce sont ces trois principes qui servent de justification à l'implantation de politiques alignées avec l'idée de mixité sociale par la Ville, qui affirme que la mixité sociale permet d'atténuer les effets de milieu associés à une trop grande concentration de pauvreté (Ville de Montréal 2005, 5-6). Ce que l'énoncé de politique de la Ville ne mentionne pas c'est que le rapport de l'INRS, après avoir énoncé ces grands principes, démolit la preuve scientifique que la mixité sociale peut avoir un effet de milieu positif en dehors de certains cas de concentration extrême de pauvreté, qui ne correspondent absolument pas à la situation montréalaise.

Néanmoins, les chercheurs, ne se basant pas sur les réels besoins observés sur le territoire montréalais, recommandent l'implantation de mesures de mixité sociale sur

la base de ces trois principes démocratiques. Ce sont donc ces trois principes, non fondés scientifiquement, mais moralement intouchables – car faisant appel à un idéal démocratique – qui se retrouvent au centre de la justification de la mise en place de la mixité sociale en milieu urbain.

Cet état de fait impose donc la question du rôle des chercheurs dans l’articulation de politiques publiques. En acceptant de jouer le jeu de la mixité sociale, les auteurs du rapport ont utilisé leur crédibilité académique pour donner une valeur scientifique, une valeur de vérité, au concept de mixité sociale, même si on ne retrouve pas cette idée dans le rapport qu’ils ont signé. Ce faisant, la mixité sociale est désormais fermement inscrite dans une lignée de politiques municipales : elle est légitimée par les autorités politiques, les organismes communautaires et les chercheurs en sciences sociales. Le mot-clé peut ainsi continuer ses rondes dans la documentation propre à la revitalisation avec son nouveau statut de vérité scientifique⁴⁹.

5.1.3 Production du quartier

Une différente dynamique importante quant à la production de connaissance nécessaire au projet de revitalisation est la production de l’objet d’intervention lui-même, le quartier, par toute une série d’opérations épistémologiques et statistiques. Ce sur quoi le dispositif de revitalisation intervient ce n’est évidemment pas l’ensemble du quartier, ni même ses habitants. L’objet d’intervention est construit suite à une sélection fine d’indicateurs statistiques qui permettent de réduire la complexité de la vie d’un territoire urbain, de la transformer en un tout simplifié et gouvernable.

Le quartier, selon les mécanismes de gouvernement, n’est pas l’espace vécu de ses habitants ; on ne peut y habiter, on ne peut pas arpenter ses rues. Il s’agit d’une

⁴⁹ Je ne peux présumer des intentions des auteurs du rapport, mais il est possible qu’on ait choisi plus ou moins consciemment de valoriser ce mot-clé afin justement de faciliter l’implantation de logements sociaux et abordables au cœur de grands projets immobiliers. Les organismes communautaires revendiquant exactement ceci se retrouvent donc avec un puissant outil rhétorique pour négocier avec les promoteurs immobiliers. Cette dernière assertion présuppose une proximité de valeurs et de préoccupations entre les chercheurs et les acteurs du monde communautaire qui est plus que plausible.

représentation de l'espace vécu des gens qui le traversent, des gestes qui s'y posent, des discours qui s'y réfèrent, etc. On ne peut parler réellement de transformation d'un espace « réel » en espace « abstrait » pour en arriver à le gérer. Il s'agit réellement de la production d'un espace, de la production de l'entité « quartier » ; ici, du quartier Sainte-Marie⁵⁰. Il existe bien sûr une relation entre le quartier vécu et la représentation nécessaire aux interventions du dispositif de revitalisation, mais l'un n'émane pas de l'autre, ce sont deux entités existant en parallèle.

La première opération de description du quartier dans toute la documentation que j'ai pu consulter est un portrait statistique. Jamais on ne parle de l'ambiance de ses rues, du sentiment qui se dégage de ses paysages, de ses odeurs de tabac, ni même de ses habitants en tant qu'individus vivants et ayant leur histoire propre. Le dispositif de revitalisation ne parle pas ce langage et utiliser un tel langage ne servirait pas à orienter l'action qui doit suivre la production de ces documents explicatifs.

Ainsi, ce qui oriente l'action ce sont principalement le cadastre et les statistiques. Que ce soit dans les premières pages du PPU (Arrondissement Ville-Marie 2012, 7 ; 14-18) ou dans les premières réalisations de la nouvelle CDC en 2006 (Sénécal 2013, 22), on appréhende toujours l'objet « Sainte-Marie » à travers une série d'indicateurs statistiques qui témoignent du « portrait du quartier » et le situent par rapport à une moyenne montréalaise ou québécoise.

Je n'entrerai pas ici dans le détail du choix des indicateurs de pauvreté et de leur pertinence pour réellement évaluer la situation d'un quartier. Je me contenterai de souligner que le choix des indicateurs (par exemple, le salaire moyen, le pourcentage du salaire dédié au loyer, etc.) pour caractériser la vie de quartier entraînera des choix de mesures servant à revitaliser le territoire et éradiquer cette pauvreté. Il n'y a

⁵⁰ Sur le sujet de la production de l'espace et d'une conception tri-partite de celui-ci, voir Lefebvre 1974.

nulle part dans la documentation de discussion sur le choix des indicateurs à prioriser.

L'intervention de revitalisation ne se fait donc pas directement sur le territoire, sur la population du quartier, elle se fait sur les statistiques extraites de portraits de quartier. On considère avoir agit, avoir rempli un objectif du moment que les statistiques du quartier se rapprochent de la moyenne montréalaise. On peut donc voir la revitalisation comme une vaste opération de normalisation⁵¹ des statistiques recueillies sur un territoire donné, et ce dans le but d'éviter de créer des poches concentrées de pauvreté, qui seraient prétendument à l'origine d'effets de milieu néfastes pour ceux qui y habitent.

Cette façon de faire a l'avantage de la simplicité : il est relativement aisé d'aller trouver les portraits statistiques produits par les gouvernements provincial et fédéral et d'en extrapoler les écarts à la moyenne. Il s'agit d'une façon de faire efficace pour montrer aux différentes agences gouvernementales qu'il existe un problème qu'il est possible de régler. Car le problème de la pauvreté est certainement plus qu'une accumulation de statistiques, et en tirer un portrait convaincant qui peut mener à des actions concrètes est extrêmement ardu et complexe. Le recours à la normalisation statistique est un raccourci suffisamment convaincant, même si, par la suite, les actions entreprises ne visent pas réellement à agir sur les statistiques. Par contre, les actions et les acteurs du dispositif seront ensuite jugés à l'aune de cette quantification, j'y reviens *infra* en 5.2.

Une actrice du mouvement communautaire montre bien, par ailleurs, les limites d'une telle façon de faire, quand il s'agit d'un quartier où la population bouge considérablement :

Donc, la bonne nouvelle c'est que y'a moins de personnes analphabètes, mais la mauvaise nouvelle c'est : ils sont morts ou ils sont déménagés à cause quand même de l'embourgeoisement du quartier. Y'a de plus en plus

⁵¹ Cette façon de faire n'est pas sans rappeler ce que Michel Foucault nomme la biopolitique, c'est-à-dire une nouvelle forme de gouvernement ayant pour objet et sujet la population comme abstraction statistique, la population appréhendée comme entité biologique (voir à ce sujet Foucault 2004a; 2004b).

de personnes, de nouveaux propriétaires. Pis on peut pas être contre la vertu et s'en servir parce que ça nous a quand même permis, nous, comme organisme de devenir propriétaire. (Entretien 7)

Cette façon de faire ne peut saisir toute la complexité de ce qu'est la vie d'un quartier. Tout d'abord, rien n'indique clairement ce qu'est exactement un quartier, où en sont les limites vécues ni même, dans le cas de Sainte-Marie, où en sont les limites administratives. Ensuite, ce prétendu quartier est le résultat d'une longue histoire, de changements majeurs de population, de force de travail, etc. en plus d'être le résultat d'une constante production par l'administration, au gré des fluctuations politiques des dernières décennies (Estèbe 2005).

Il existe également un contre-exemple à l'utilisation massive de statistiques afin d'orienter l'action de revitalisation qui permet de faire émerger une autre tension entre production de données, et donc de connaissance, et choix politique. Les premiers travaux réalisés à la TDS, suite au portrait statistique du quartier sont basés sur un sondage mené auprès de la population du territoire (Sénécal 2013, 22-23). Or celui-ci montre bien que, de façon générale, les habitants semblent très satisfaits de la vie dans le quartier : l'état de santé de ses résidants, la sécurité de ses rues, l'offre de transport, le logement habité ; tous ces indicateurs témoignent de la satisfaction des trois quarts des habitants du quartier. Par contre, on ne retient de ce sondage que les résultats négatifs, ceux qui peuvent mener à une intervention, ceux dont la quantification des résultats fait place à une action gouvernementale. Ce dernier exemple montre bien encore une fois que les choix épistémologiques, quand il s'agit des données sous-tendant l'action gouvernementale, sont des choix éminemment politiques.

Ce qu'il est important de retenir de cette analyse de la production de la connaissance au sein du dispositif c'est qu'elle lui est centrale et que ceux qui la produisent ne peuvent pas se dissocier complètement des actions entreprises en fonction du cadre et des concepts mobilisés pour les légitimer. La production de ces

concepts permet certainement, comme je le disais déjà au chapitre précédent, de créer un espace de liberté pour les acteurs du milieu communautaire qui arrivent à tirer leur épingle du jeu dans une période où leurs conditions d'opération sont de plus en plus difficiles, où ils doivent justifier chaque action entreprise à l'aune de l'efficacité néolibérale contemporaine. L'utilisation de connaissance statistique simplifiée permet aussi de légitimer plus rapidement les gestes posés pour revitaliser un territoire.

Les concepts-clés de la revitalisation, d'abord créés et substantifiés par les chercheurs susnommés, de par leur flou relatif et leur définition souvent tautologique, ouvrent ces possibilités d'action et permettent de légitimer une action qui, par ailleurs, aurait pu s'accomplir dans le cadre d'une mission générale d'un organisme communautaire, mais qui est désormais recadrée sous l'égide de la revitalisation et s'assure ainsi d'être financée. La section suivante retrace l'envers de cette médaille : les possibilités de contrôle gouvernemental liées au flou des concepts mobilisés.

5.2 L'évaluation perpétuelle dans le dispositif de revitalisation

Ce que tous les intervenants que j'ai interviewés soulignent et resoulignent c'est bien l'influence de ce qu'ils nomment généralement le « contexte néolibéral » ou plus précisément l'importance du financement pour toutes les activités au sein du dispositif de revitalisation. C'est pour ainsi dire le nerf de la guerre. Une bonne partie des groupes communautaires doit passer la majorité de son temps et de son énergie à assurer son financement et faire en sorte qu'elle pourra poursuivre ses activités pour une autre année. Tous mes informateurs s'entendent au sujet de la précarité des groupes communautaires agissant au sein du dispositif. Comme je le mentionnais précédemment⁵², cela fait partie d'une évolution du mouvement

⁵² Voir *supra* 2.3

associatif montréalais dont le financement n'est plus assuré sur la base d'une mission générale. Les organismes doivent désormais faire financer des projets particuliers selon des critères établis par les bailleurs de fonds pour arriver à survivre.

Là où le flou du vocabulaire menant à l'action entre en jeu c'est précisément dans ce constant processus d'évaluation auquel les acteurs sont soumis pour maintenir leur place dans le dispositif. Les critères de performance utilisés (comme dans l'exemple de la RUI mentionné plus haut) sont le plus souvent très flous et s'il est facile de démontrer qu'ils ont été remplis, il est également facile de montrer le contraire en jouant sur les mots et en utilisant des concepts généralement mal définis.

À ce sujet, j'aborde ici ce que Shore et Wright nomment la « culture de l'audit » (Shore et Wright 1999; 2000; 2015) pour qualifier cette évaluation constante propre à l'action gouvernementale contemporaine et à laquelle le dispositif de revitalisation n'échappe pas. J'analyse ensuite le recours à la menace de coupures de financement comme outil politique. Finalement, il est question du fait que le financement accordé l'est de plus en plus pour financer la concertation comme telle, sans nécessairement allouer plus d'argent aux activités qui auront été considérées comme intéressantes par ces processus de concertation.

5.2.1 Shore et Wright sur la culture de l'audit

Deux auteurs fondateurs du courant de l'anthropologie des politiques publiques se sont penchés depuis plus de 15 ans sur ce qu'ils nomment la culture de l'audit (*audit culture*) dans le secteur public comme signe d'une implantation d'idées néolibérales dans les activités gouvernementales contemporaines. Leurs travaux en ce sens portent d'abord sur l'influence des idées néolibérales sur la gestion de l'éducation en Angleterre (Shore et Wright 1999) pour ensuite appliquer beaucoup des idées de Foucault et de ses « technologies de pouvoir » plus largement (Shore et Wright 2015).

Le terme d'audit a quitté le seul domaine de l'évaluation fiscale et financière pour en venir à être appliqué à toutes sortes de contextes, par ce que les auteurs appellent

une inflation conceptuelle (*conceptual inflation*) (Shore et Wright 1999, 558). Ils voient la culture de l'audit comme étant le remplacement de l'expertise professionnelle par toute une série d'évaluations de critères quantifiables dans le travail des bureaucraties contemporaines (Shore et Wright 2015, 26). Cette nouvelle façon de faire permet de réduire la taille de ces bureaucraties en forçant les bureaucrates à devenir des évaluateurs constants de leur propre travail. On fait également appel à la capacité d'innovation sans bornes de ces mêmes travailleurs pour « rationaliser » de l'intérieur les méthodes de travail et ainsi, et c'est là la justification ultime, réduire les coûts associés à la gestion d'une bureaucratie gouvernementale.

Là où on trouvait avant l'expertise technocratique et bureaucratique, on implante désormais un système de quantifications, de palmarès, de listes, d'indicateurs de performance, etc. On a remplacé l'expertise associée à la formation professionnelle et donc, par extension, la confiance que le gouvernement et ses différentes agences accordaient tacitement à leurs employés, par une série de chiffres plus facilement évaluables, comparables. Ceci est en partie justifié par un recours à une légitimation par la « transparence » et la reddition de compte (*accountability*) que le gouvernement doit désormais fournir à ses citoyens sous l'égide des idées de la gouvernance.

Ce faisant, on applique donc une logique de la concurrence dans un milieu qui n'y était pas soumis auparavant⁵³. Les employés du gouvernement et, dans le cas qui nous concerne ici, les organismes communautaires doivent constamment faire la preuve de leur pertinence et de leur efficacité afin de garder leur place dans le dispositif gouvernemental.

Ces mesures d'évaluation constante des performances se présentent, selon Shore et Wright, comme des mesures neutres et apolitiques qui ne visent qu'à améliorer le rendement de bureaucraties reconnues inefficaces (2000, 57). Il s'agit plutôt de mesures très politiques ancrées dans un système éthique rationaliste qui prône

⁵³ Notons au passage qu'on va ainsi au-delà des idées initiales de von Hayek qui reconnaissait que certains domaines ne pouvaient pas être efficacement gouvernés par des mécanismes de concurrence (von Hayek 1944).

l'implantation de mesures d'efficacité empruntées au secteur privé, afin de recadrer l'activité gouvernementale sur le fonctionnement de l'entreprise privée (Deneault 2012). Cette technologie de pouvoir sert de contrepartie à la dévolution de pouvoir dans des lieux de plus en plus excentrés de l'État, dans la capillarité du gouvernement. C'est le moyen, plus impersonnel, que l'on a trouvé pour mesurer l'impact des mesures appliquées, pour garder en laisse des projets et des acteurs qui ne sont plus directement sous le joug du pouvoir étatique, qui pouvaient alors revendiquer une liberté plus grande par leur éloignement.

5.2.2 Menace perpétuelle de coupures

Dans le cas qui nous intéresse ici, cette dynamique d'évaluation constante prend la forme d'une menace de coupures perpétuelles et de la mise en place d'une concurrence entre les organismes pour l'octroi du financement de projets. C'est une dynamique qui m'a été mentionnée par tous mes informateurs : il est de plus en plus difficile pour un organisme communautaire, une table de quartier, un organisme parapublic et même de nombreuses structures proprement étatiques d'assurer leur viabilité financière à long terme. Même avant une nouvelle vague de coupures sous le signe de l'austérité depuis 2014, la tendance lourde depuis quelques décennies en est une de précarisation de l'action sociale et communautaire.

Les images utilisées sont fortes. On parle d'une « épée de Damoclès » (Entretien 7) au-dessus des têtes des organisations communautaires du quartier. Le but de cette section est de montrer comment on se sert des menaces de coupures de financement afin de légitimer des actions proprement politiques, afin d'imposer une vision par le haut et ainsi contrebalancer cette décentralisation propre à l'ère néolibérale que j'ai caractérisée au chapitre 2. Ce recours constant aux menaces de coupures, ou plutôt, la conscience aiguë de la précarité perpétuelle des acteurs du dispositif de revitalisation aide à créer une culture de la prudence et de la précaution en son sein :

Et évidemment, c'est une question de financement aussi, alors tout le monde est dépendant souvent, notamment, de la ville ou de l'Arrondissement. Ce qui

fait que les gens ont parfois peur d'agir, peur de parler, peur de perdre leur subvention. Le meilleur exemple c'est l'écoquartier qui a été coupé de 25 % de son financement récemment (entretien 8).

Il faut maintenir une certaine performance, une façon de faire conforme aux idées des bailleurs de fonds afin de s'assurer de survivre pour une autre année. Aussi, il faut adapter la mission principale de l'organisme afin de pouvoir avoir le financement par projet qui est proposé par appel d'offres. Ceci encourage les demandeurs à formuler leurs projets en fonction du vocabulaire utilisé par les bailleurs de fonds, le plus souvent calqué sur le vocabulaire de la gouvernance, de la revitalisation, analysé à la section précédente. Si ce vocabulaire flou permet aux organismes demandeurs de faire financer des activités n'ayant qu'un lien ténu avec les projets demandés, ils permettent également aux bailleurs de fonds d'interpréter leur propre vocabulaire de façon à ce que l'attribution des fonds soit remise en question.

On maintient ainsi l'arbitraire propre au choix politique et la décision finale demeure entre les mains des bailleurs de fonds. On peut donc ici constater que l'utilisation du vocabulaire flou et peu rigoureux permet une liberté d'action politique dans les deux directions. Elle permet de maintenir un flou d'apparente légitimité basée dans le langage « en vogue » de la gouvernance, tout en maintenant une relation de pouvoir plus traditionnelle entre créateur et débiteur.

5.2.3 La transition entre ACS et CDC

Un exemple est particulièrement parlant au sujet de cette dynamique particulière : le passage d'Alerte Centre-Sud (ACS) à la CDC Centre-Sud. J'avais déjà abordé au chapitre 3 cette transition houleuse⁵⁴ ; il s'agit maintenant d'analyser les tensions à l'œuvre et ce que ce passage nous dit sur l'imbrication de la recherche académique, de l'économique et du politique.

Avant de devenir la CDC Centre-Sud, ACS est en crise. Ses principaux bailleurs de fonds menacent de couper son financement pour cause de « concertation

⁵⁴ Voir *supra* 3.3.3.

déficiente ». Le problème en fait, selon plusieurs informateurs, était que ACS ne permettait pas à des organismes étatiques, gouvernementaux ou parapublics, de siéger en son sein. Afin d'avoir un rôle à jouer dans la concertation du quartier et donc dans le développement de son territoire, la Ville prône alors le recours à une concertation élargie dont elle, avec d'autres organismes officiels, pourrait faire partie. Il s'agit en fait d'un simple jeu de pouvoir. Pour simplifier, on peut raconter l'histoire ainsi : au début, ACS tient à son indépendance et refuse. On menace de lui couper son financement institutionnel, ce qui signifie la fin de ses opérations. Les différents organismes membres de ACS décident finalement d'opter pour la transformation plutôt que la mort; le modèle ACS, hérité des années 1970 ne peut se maintenir sans l'appui de ses bailleurs de fonds.

Commence alors la transition vers une structure où la concertation se fait en présence des acteurs institutionnels importants : la Ville, Tandem (que certains informateurs associent au Service de Police de la Ville de Montréal), les Écoquartiers, etc. C'est ce qu'on entend lorsqu'on affirme qu'il s'agit d'une table « multisectorielle et multiréseaux ». On s'est servi, dans cet exemple précis du passage à la CDC, des coupures de financement afin de faire augmenter la représentation de l'administration sur la table de quartier et recentrer son action sur des cadres balisés par l'administration.

Il faut dire que le mouvement vers la concertation institutionnalisée était déjà bien amorcé dans le quartier, comme je l'ai déjà dit : plusieurs organismes membres d'ACS sont alors déjà présents sur d'autres tables ou dans d'autres structures où l'institutionnel est là, comme Habiter Ville-Marie, la TACS, la CDEC, etc. La transition vers la CDC a donc pu être facilitée en ce sens.

Par ailleurs, il est intéressant de voir comment la transformation organisationnelle s'est faite avec le concours de chercheurs de l'INRS-UCS qui avaient préalablement recommandé à la Ville le fonctionnement par CDC en se basant sur d'autres expériences similaires dans le monde (Bacqué et al. 2003). Un chercheur de l'INRS a

d'ailleurs accompagné la complexe refonte organisationnelle de ACS vers une nouvelle table de quartier intégrée (Entretien 7).

5.3 L'expertise délibérative

Après avoir exploré comment le vocabulaire flou du dispositif de revitalisation permet une plus grande liberté d'action et un plus grand contrôle, je propose ici la création du terme d'*expertise délibérative* pour souligner l'ensemble des connaissances qu'il faut avoir pour pouvoir naviguer dans ce monde de concepts larges et mal définis qu'est celui de la politique contemporaine, décentralisée et capillaire. J'aborde ici les effets d'une autonomisation du dispositif de revitalisation dans le domaine de la gouvernance contemporaine : c'est-à-dire comment le dispositif forme nécessairement la subjectivité des individus qui agissent en son sein. Je commence par un bref exposé des idées de Jürgen Habermas sur le sujet de la démocratie délibérative. Je présente ensuite mon concept d'expertise délibérative et comment il s'insère dans la technologie de pouvoir propre au dispositif de revitalisation. Finalement, je parle des tensions existantes au sein du dispositif entre expertise et représentation.

5.3.1 Bref détour par la pensée de Jürgen Habermas

La pensée de Jürgen Habermas passe désormais presque inaperçue dans l'étude du politique contemporain tant elle est devenue un lieu commun, particulièrement dans le cas du modèle québécois de gouvernement, toujours à la recherche d'un consensus entre partenaires. Dans les années 1980, Habermas développe son idéal de la démocratie délibérative dont les idées sont largement reprises, mais rarement citées directement, dans le fonctionnement politique de la concertation et de la participation citoyenne. Pour les besoins de mon étude, cette pensée théorique ne sert donc pas de cadre théorique à mon analyse, mais est l'objet d'une analyse dans ce qu'elle présuppose et dans les effets qu'elle induit dans l'action gouvernementale.

Avec sa Théorie de l'agir communicationnel, ainsi que dans plusieurs autres ouvrages (Habermas 1984; 2003a; 2003b), Habermas développe son idée de la démocratie délibérative comme antidote aux dérives à la fois du républicanisme et du libéralisme. Elle permet non seulement la création d'une

sphère politique publique [comme] caisse de résonance pour les problèmes sociaux généraux, mais aussi [d']un filtre discursif : elle sélectionne les contributions informatives sur les thèmes pertinents à partir du flux vigoureux de l'opinion publique informelle, et les dirige vers les agendas officiels des institutions politiques (Habermas 2003b, 46).

Il s'agit d'une option mitoyenne, une troisième voie, entre l'atomisation du citoyen néolibéral et la totalisation de l'État bureaucratique. Si Habermas insiste sur l'importance de l'autolégislation commune des citoyens d'un État, il met également l'accent sur les compétences nécessaires à la participation à ce système politique. Le citoyen responsable doit pouvoir délibérer activement et de façon constructive : il se doit d'être rationnel. C'est-à-dire qu'il doit pouvoir formuler des propositions ouvertes à la critique et au sujet du monde réel (Habermas 1984, 18). En d'autres mots, il doit maîtriser le vocabulaire et les façons de fonctionner propres à la construction d'un consensus.

Ce qu'il propose ici c'est bien une nouvelle théorie de la gestion de l'information dans la société, tout comme l'est le néolibéralisme, mais sur des bases différentes. La connaissance vraie et souhaitable pour la société n'est plus la production d'un système de prix au sein d'un marché à la concurrence parfaite, mais bien obtenue par la délibération d'individus libres, rationnels, capables d'argumenter et de défendre leur position; et par des individus capables de justifier leurs actions en fonctions des systèmes normatifs déjà en place (Habermas 1984, 19).

On peut reconnaître une parenté entre néolibéralisme et démocratie délibérative en ce sens qu'ils prônent tous les deux une nouvelle forme de citoyenneté, bien qu'elle ne soit pas explicitement formulée. Les néolibéraux croient que l'atome de la société est l'individu prenant des décisions rationnelles pour lui-même dans le marché, n'ayant que son propre intérêt à cœur. Pour les tenants de la démocratie

délibérative, il s'agit d'un individu rationnel dans la sphère publique agissant en fonction du bien-être de la société, argumentant avec ses pairs librement et dans le respect. Les deux se présentent donc comme des réponses à la centralisation bureaucratique d'une part et à la prétention de pouvoir gérer le bien-être des membres d'une société par une expertise proprement technocratique. En ce sens, les deux systèmes reconnaissent les faiblesses de planification des sociétés occidentales du 20^e siècle et tentent d'en corriger les excès.

5.3.2 Passage d'une expertise techno- et bureaucratique à une expertise délibérative dans l'activité gouvernementale.

Par le recours à ce florilège d'idées de concertation, participation, démocratie délibérative, on semble faire l'économie de la promotion d'une forme d'expertise. Toutes ces idées se veulent une incarnation de la démocratie large, de l'ouverture à tous les citoyens dans le but d'une gestion pratiquement horizontale de la société. Tout comme le néolibéralisme, ces idées sont très populistes dans leurs prétentions. Il m'apparaît néanmoins que cette nouvelle forme d'action politique crée et fait la promotion de sa propre version de l'expertise : l'expertise délibérative. C'est ce à quoi Habermas fait référence quand il parle de la démocratie délibérative comme créatrice d'un filtre discursif.

N'accède pas qui veut aux instances de participation citoyenne, de concertation. Outre les obstacles déjà mentionnés au chapitre précédent, il est nécessaire de maîtriser tout un vocabulaire, d'être au courant de tout le contenu implicite de chacun des concepts mobilisés. Ces concepts sont à comprendre à plusieurs niveaux. Ils ont une façade socialement légitimée d'ouverture et d'inclusion, de lutte aux inégalités, de justice sociale, etc. Mais il faut savoir toute la réalité qu'ils sont capables de recouvrir : par exemple, la mixité sociale est mobilisée à la fois comme outil de promotion d'un quartier « mixte » auprès de futurs résidents, comme image de la déculpabilisation de nouveaux résidents, de la diversité, de l'ouverture envers l'Autre, etc. ; mais elle sert aussi d'arme pour les organismes en habitation auprès de

la Ville pour réclamer plus de logements abordables auprès des grands promoteurs immobiliers. Ces mots-clés sont ensuite un monde de possibilités tangibles : il faut savoir ce qu'il est possible de faire une fois qu'on les mobilise efficacement, il faut savoir jouer avec, étirer leur polysémie en fonction des besoins du moment. Ils sont tout un univers à maîtriser.

Face à un environnement politique et économique hostile depuis plusieurs années, ce recours à l'expertise délibérative permet aux acteurs du dispositif de revitalisation de maintenir leur posture comme experts dans leur domaine, de maintenir un certain équilibre, un rapport de force proprement politique. Face aux évaluations froides et chiffrées effectuées dans le cadre d'une culture de l'audit de plus en plus large, l'expertise délibérative fait contrepoids en créant un univers difficilement accessible et compréhensible, comme le reconnaît une majorité de mes informateurs. Il faut savoir que les mots ne veulent pas dire ce qu'ils semblent exprimer *a priori* ; il faut savoir lire entre les lignes, reconnaître qui est derrière une telle initiative.

Gilles Sénécal soutient implicitement cette interprétation dans son étude sur la TDS (2013). Selon lui, il existe au sein de l'instance de concertation un lieu d'expertise professionnelle, ce qu'il nomme les « *think tanks* » de la TDS : les comités de suivi. C'est là que s'effectue l'essentiel du travail de prise de décision et ce sont eux qui présentent ensuite leurs résultats à la table de concertation, déjà prêts à être approuvés par ses membres. Il considère aussi ailleurs que cette nouvelle expertise s'ancre surtout dans des habilités interactionnelles entre individus participant à la concertation (Sénécal et al. 2010, 20), ignorant tout l'aspect d'apprentissage d'une façon de faire propre à la participation aux instances de concertation. Car l'esprit du participant est réellement formé, ou du moins se doit de l'être, pour arriver à participer efficacement aux processus de concertation.

Les chercheurs de l'INRS-UCS sont responsables en partie de la création de cet espace de liberté en dehors des impératifs du néolibéralisme. Ou plutôt responsables de la création d'armes discursives visant à combattre cette constante remise en question de la valeur du travail effectué en dehors de considérations

purement pécuniaires et efficaces. Les interactions sont complexes au sein de ce cadre d'action large, le néolibéralisme, de par son influence large, y a fait sa marque, comme je crois l'avoir démontré dans ces pages. Le dispositif de revitalisation est donc la résultante de l'interaction de ces différentes forces ces dernières décennies : à la fois lutte à la pauvreté, évaluation quantifiée, espace de flou conceptuel et, surtout, lieu de luttes politiques constantes, bien que masquées aux yeux du public. Car rien n'est plus politique que ce qui se déclare comme étant apolitique, ce qui cherche à régler des problèmes en dehors de la prise de décision, en ayant comme seul recours une justification par la vertu d'un côté, et le recours à l'économisme et la technique de l'autre.

5.3.3 Tension entre expertise et représentation

Il demeure néanmoins que ces experts de la délibération, de la concertation, ancrent leur expertise dans une proximité au terrain, dans une certaine représentation implicite des « besoins du milieu ». Les tensions entre expertise et représentation sont nombreuses et fréquemment mentionnées par les acteurs au sein du dispositif. Ici, ce n'est pas à un nouveau concept qu'on a recours pour justifier les actions, mais bien à la transformation du nom « citoyen » à un adjectif pouvant qualifier une action. Ainsi, est « citoyenne » une action ou une façon de faire qui correspond aux impératifs de la « société civile », de l'action délibérative propre à la sphère publique visant le mieux-être de la société. Le recours à l'adjectivation citoyenne permet de faire accepter toute une série de présupposés à l'action qui ne représentent en rien les besoins des citoyens réels d'un territoire; qui permet de ne pas avoir recours constamment à des études de terrain.

Il existe une certaine circularité de ce qui est considéré comme étant le « terrain ». De l'aveu même de plusieurs informateurs (Entretiens 1 et 9), « aller voir sur le terrain » fait référence à aller voir d'autres organismes communautaires ou se référer aux études et portraits de quartier qui ont été produits ces dernières années. Vouloir représenter ce qui se passe sur un terrain qui est déjà donc une abstraction devient plus ardu. Certains autres acteurs affirment sans ambages ne pas représenter qui

que ce soit (Entretiens 1, 4 et 8) et plutôt développer une expertise basée sur une série d'idées fortes : justice sociale, sécurité alimentaire, équité, maintien de populations vulnérables, etc. Ce sont des principes qui se passent donc d'une référence à la volonté populaire, mais entraînent l'action de par leur justification morale.

Il existe une tension indépassable donc entre ces deux dynamiques d'expertise et de représentation, au sein même du mouvement communautaire. Un acteur, présent dans le quartier depuis plusieurs décennies la décrit ainsi :

Y'a beaucoup de ces organismes-là qui ont ce modèle-là [de représentation de la population du quartier]. Mais avec le temps on devient une forme d'expert, parce que, à force de participer à ça, d'y travailler ou d'être actif dans l'organisme comme bénévole, tu finis par avoir une connaissance, une forme de compétence. Mais en même temps l'effet pervers de ça c'est que ça t'éloigne un peu aussi du milieu source, mais parce que t'es de plus en plus happé par tout l'aspect travail quotidien, mais on essaie quand même le plus possible de rejoindre nos racines d'origine (Entretien 6).

C'est donc un va-et-vient perpétuel entre ces deux pôles de justification de l'action. Il m'apparaît néanmoins que, dans la situation actuelle, les acteurs du dispositif penchent définitivement plus du côté de l'expertise et de l'éloignement du milieu que dans la représentation des réels « besoins du terrain ». Dans le milieu institutionnel présent sur le dispositif, les relations sont plus claires à ce niveau. Les élus sont des représentants qui ne prétendent pas ou peu avoir une expertise particulière. Leur rôle est de faire transmettre les préoccupations de leurs constituants aux experts de l'administration, les fonctionnaires. Il demeure que ces préoccupations sont traduites dans le langage compréhensible par l'administration et doivent être recadrées par les possibilités d'actions offertes par le dispositif de revitalisation. Elles doivent également passer par des canaux établis : des assemblées populaires, des conseils d'arrondissement, etc.

En définitive, j'ai pu observer ce que je nomme une autonomisation du dispositif de revitalisation. Ceci se traduit d'abord par ce que je viens de décrire, c'est-à-dire un

éloignement du fonctionnement par représentation et de défense des droits vers une justification de l'action par le recours à des concepts vertueux et flous tels que la concertation, la participation, la mixité sociale, etc.

Il existe également une seconde tendance que je n'ai pas personnellement observée directement sur le terrain, mais qui est soulignée par l'expérience de Gilles Sénécal à la TDS. Il parle de sa surprise à constater que personne ne semble prendre la responsabilité des actions accomplies sur la table de quartier. Il nomme ce phénomène l'avènement d'un leadership diffus :

Un autre point frappant est certainement le leadership diffus qui se dégage des entrevues. Les répondants s'empressent de se placer en position distante du fonctionnement et des orientations de la Table. Ils prétendent y jouer un rôle limité et, curieusement, ne pas trop comprendre comment le contenu du plan d'action a été élaboré. Certains minimisent leur implication, même des participants au comité de suivi ne s'attribuent qu'un rôle secondaire (Sénécal 2013, 44).

Ceci rejoint néanmoins une impression qu'aucun de mes informateurs ne semble particulièrement enthousiaste quant au fonctionnement du dispositif, à la concertation, etc. Personne ne semble s'y donner corps et âme pour le faire fonctionner, mais tous travaillent « malgré » le fonctionnement déficient du dispositif. Tous sont très conscients des failles et des limites de ce dispositif, mais l'acceptent comme un pis-aller, un compromis qui ne semble plaire à personne, de par sa lourdeur de fonctionnement, son inefficacité, son manque de sens profond, son éloignement du terrain, etc.

De plus, ce constat rejoint l'analyse des instruments politiques de Lorrain, citée plus haut⁵⁵, à savoir que les instruments accaparent maintenant une partie du pouvoir politique. Les acteurs du dispositif acceptent de donner une partie de leur pouvoir d'action à une technologie gouvernementale qui n'est plus maîtrisée, souhaitée, ni contrôlée par personne : « Le pouvoir n'est alors ni aux citoyens ni aux gouvernants,

⁵⁵ Voir *supra* 1.3.4.

il a été incorporé dans ces instruments qui fonctionnent comme des systèmes techniques indépendants des acteurs » (Lorrain 2005, 189).

Il reste que le dispositif existe bel et bien et qu'il est le résultat, de toute évidence souhaité par personne, de quelques décennies d'innovations politiques propres au contexte montréalais, propre aux problématiques de revitalisation urbaine de ces dernières années. Son fonctionnement est accidentel et s'est formé par une suite de luttes politiques pour le contrôle de ses instances. Il est certainement toujours en mouvement.

Conclusion – L'éphémère des idées gouvernementales

Près de cinq années se sont écoulées depuis la publication de la première version du PPU et force est d'admettre que le développement annoncé n'a pas eu lieu, du moins jusqu'ici. Sainte-Marie possède toujours une « trame urbaine déstructurée » et un « important potentiel de développement » dû à ses nombreux terrains vacants. Il n'y a toujours pas de grande place publique autour du métro Frontenac, pas de nouvelles tours d'habitation justifiant les changements de hauteurs permises. Finalement, seule la rue Ontario a été partiellement réaménagée. Le PPU n'aura été qu'un épisode parmi d'autres pour la revitalisation programmée du quartier, ni le premier, ni le dernier. Il n'aura pas été le moment zéro d'une nouvelle ère de prospérité et d'embourgeoisement pour Sainte-Marie, mais il aura été un moment d'une importance capitale pour le dispositif de revitalisation, y créant une effervescence et une tension palpable. En un sens, voilà prouvée la thèse selon laquelle le dispositif fonctionne en quelque sorte en dehors de la vie « réelle » et quotidienne du quartier, qu'il s'est autonomisé.

Il ne s'agit donc pas ici de faire constat d'échec ou de réussite, mais bien d'avoir su ancrer ce dispositif dans l'action politique contemporaine et d'en reconnaître les particularités. Le dispositif de revitalisation possède sa réalité propre, en dehors de la construction que j'en ai faite au fil de ces pages. Il s'agit d'un ensemble d'idées, de concepts, de justifications et de façons de faire qui existe réellement et qui agit ou qui influence l'action gouvernementale dans le quartier Sainte-Marie. Ce genre de construction existe également dans d'autres quartiers montréalais, avec leurs propres histoires, leurs propres complications, leurs têtes fortes, leur mélange particulier d'institutionnel, de communautaire et de privé, etc.

Le temps nous dira si le développement du quartier se fera grâce au dispositif et à ses actions ou malgré celui-ci et son inefficacité décriée par ses membres. Évidemment, la réponse se trouvera quelque part entre ces deux pôles. Dans tous

les cas, la responsabilité du développement, de la gentrification, de la revitalisation du quartier continuera à n'être revendiquée par personne malgré le fait que les choses avanceront inévitablement. Le dispositif, comme je l'affirmais en introduction, est aujourd'hui investi d'un pouvoir politique qui lui est propre, d'une responsabilité qui échappe aux acteurs qui y participent individuellement ou en tant qu'institution ou organisme communautaire.

Au-delà du quartier Sainte-Marie, c'est toute une façon de faire la politique au Québec qui est en train de se transformer depuis 2014. Le dispositif que j'ai étudié ici et, plus largement, le modèle québécois de gouvernement dont il n'est qu'un exemple, sont radicalement remis en question. Comme je mentionnais plus haut que les administrations Bourque et Tremblay signalaient une perte de pouvoir pour les organismes communautaires et un recentrement de l'action gouvernementale vers les élus, il me semble que nous assistons actuellement, mais à l'échelle du Québec, à un changement du même acabit.

Il est difficile de savoir, à chaud, comment tout ceci se développera, mais force est de constater que tout le travail d'analyse que j'ai effectué ici serait à refaire pour cette nouvelle conjoncture : La CDEC a disparu, remplacée par PME MTL plus axée sur le développement économique que sur le développement communautaire ; de nombreux groupes sont menacés de disparition par des importantes coupures dans les services sociaux ; on a pensé un instant que les commissions scolaires seraient abolies, etc. Le paysage institutionnel et communautaire change rapidement et il faudra quelques années pour en mesurer l'impact sur la rénovation des quartiers, sur la vision qu'on peut avoir sur ce que peut et doit être la « revitalisation » de Sainte-Marie.

L'exemple de la longue et tortueuse histoire de la mise en place du dispositif ainsi que son démantèlement partiel et rapide montre bien comment l'action gouvernementale contemporaine se retrouve au confluent de tendances au long cours et de lubies d'élus voulant laisser leur trace ou étant soumis à des pressions pour agir. C'est bien la même tension entre l'expertise et la représentation que l'on

retrouve ici, mais jouée sur une autre scène : la lente mise en place de façons de faire, la négociation perpétuelle pour en arriver à des compromis toujours fragiles, l'ajustement constant des structures plus ou moins officielles d'un côté ; de l'autre les prétentions des politiciens à régler seuls les maux de l'État. C'est l'ombre contre le public, le bureaucrate contre le politicien, la patience contre le spectacle. Ce travail, à défaut d'autre chose, aura au moins permis de mettre en lumière le travail de ces experts, des bureaucrates aux technocrates aux experts de la délibération contemporaine.

Ces derniers développements politiques montrent du moins l'importance continue de la culture de l'audit perpétuel dans l'organisation gouvernementale contemporaine. On se sert toujours de justifications économiques afin de prendre des décisions politiques. L'épée de Damoclès pend toujours au-dessus des têtes des organisations communautaires et d'économie sociale afin d'affaiblir le recours à l'expertise de ces groupes.

Et dans Sainte-Marie, la vie continue. Ceux et celles qui l'habitent et qui y travaillent ; ceux et celles qui y mettent de la vie ont beaucoup changé durant ces cinq années depuis mon introduction aux problématiques de la revitalisation. L'immense majorité d'entre eux ignore tout de la revitalisation et de tous les enjeux dont il a été question ici. On peut raisonnablement présumer que les prix de loyers ont continué d'augmenter plus vite que les salaires, comme pour l'ensemble de la ville de Montréal (Communauté Métropolitaine de Montréal 2015) et donc que des ménages ont dû quitter le quartier, devenu trop cher.

Je crois bien avoir montré, néanmoins, que les problématiques de gentrification des quartiers urbains ne sont pas seulement économiques ou immobilières, qu'elles trouvent entre autres leurs conditions de possibilité dans une rationalité délibérative, dans une façon de gouverner qu'on se doit de comprendre afin d'en saisir la complexité. Pour comprendre la gentrification aujourd'hui, et ainsi agir sur ses

causes et ses effets, il faut la comprendre. Comprendre que statistiquement, dès qu'elle s'est mise en marche, elle semble inévitable (Walks et Maaranen 2008). Comprendre le rôle des chercheurs sur le cadrage de la problématique, le rôle des organismes communautaires, maintenus à cheval entre production de politiques et leur contestation.

Bibliographie

- Abélès, Marc. *Penser au-delà de l'État*. Belin. Paris, 2014.
- — —. *Politique de la survie*. Flammarion. Paris, 2006.
- — —. « Pour une anthropologie des institutions ». *L'Homme* 35, no 135 (1995), 65-85.
- Ahmed, Sara. *On Being Included*. Duke University Press. Durham, 2012.
- Alerte Centre-Sud. « Projet Porte Sainte-Marie. Mémoire d'Alerte Centre-Sud », 2003.
- Arrondissement Ville-Marie. « Programme particulier d'urbanisme : Quartier Sainte-Marie ». Montréal : Ville de Montréal, 2012.
- Arrondissement Ville-Marie et Ville de Montréal. « Une artère aménagée pour ses résidents », 2011. <http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P48/7b7c.pdf>.
- Audier, Serge. *Néolibéralisme(s)*. Grasset. Paris, 2012.
- Bacqué, Marie-Hélène. « Action collective, institutionnalisation et contre-pouvoir : action associative et communautaire à Paris et à Montréal ». *Espaces et sociétés* 4, no 123 (2005), 69-84.
- Bacqué, Marie-Hélène, Gérard Divay, Damaris Rose, Anne-Marie Séguin et Gilles Sénécal. « Survol de quelques politiques de revitalisation urbaine ». Montréal : INRS, 2003.
- Banville, Marie-Sophie. « Le devenir imperceptible de l'urbaniste : une lecture de l'éthique chez Gilles Deleuze Expérimentation sensible du pont Jacques-Cartier à Montréal ». Université de Montréal, 2014.
- Barry, Andrew, Thomas Osborne et Nikolas Rose. *Foucault and Political Reason. Liberalism, Neo-Liberalism and Rationalities of Government*. Chicago University Press. Chicago, 1996.
- Béal, Vincent et Max Rousseau. « Néolibéraliser la ville fordiste ». *Métropoles*, no 4 (18 décembre 2008). <http://metropoles.revues.org/3502>.
- Beauregard, R. « The chaos and complexity of gentrification ». Dans *Gentrification of the City*, Allen & Unwin. N. Smith et P. Williams. Boston, 1986.
- Benoît, Michelle et Roger Gratton. *Pignon sur Rue. Les quartiers de Montréal*. Guérin. Montréal, 1991.
- Bourdieu, Pierre. *Sur l'État. Cours au Collège de France 1989-1992*. Seuil. Paris, 2012.

- Brenner, Neil et Nik Theodore. « Cities and the geographies of “Actually existing neoliberalism” ». *City* 13, no 2-3 (2009), 176-84.
- Burchell, Graham, Colin Gordon et Peter Miller. *The Foucault Effect. Studies in Governmentality*. Chicago University Press. Chicago, 1991.
- Burgess, Johanne. « Introduction ». Dans *Paysages industriels en mutation*, Écomusée du fier monde., 3-10. Montréal, 1997.
- Cardinal, Linda, Claude Couture et Claude Denis. « La Révolution tranquille à l'épreuve de la “nouvelle” historiographie et de l'approche post-coloniale. Une démarche exploratoire ». *Globe : Revue internationale d'études québécoises* 2, no 1 (1999), 75. doi:10.7202/1000092ar.
- CDEC du Québec. « Les CDEC du Québec fières partenaires de Développement économique Canada à Montréal, Québec, Sherbrooke et Trois-Rivières : Bilan et perspectives 2011-2015 », Montréal, 2013.
- Charbonneau, François et René Parenteau. « Opération 20 000 logements et l'espace social de Montréal ». *Recherches sociographiques* 32, no 2 (1991), 237. doi:10.7202/056609ar.
- Clerval, Anne. *Paris sans le peuple*. La Découverte. Paris, 2013.
- Clifford, James et George E. Marcus. *Writing Culture : The Poetics and Politics of Ethnography : A School of American Research Advanced Seminar*. University of California Press. Berkeley, 1986.
- Cloutier, Geneviève et Muriel Sacco. « Les mouvements sociaux urbains dans les politiques socio-urbaines : le cas du quartier Sainte-Marie à Montréal ». *L'Information géographique* 76, no 1 (2012), 58. doi:10.3917/lig.761.0058.
- Cloutier, Geneviève et Gilles Sénécal. « La concertation autour du projet immobilier Porte Sainte-Marie à Montréal : le pari de la collaboration en marge du processus habituel ». *Lien social et Politiques*, no 63 (2010), 69. doi:10.7202/044150ar.
- Communauté Métropolitaine de Montréal. « Plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable », Montréal, juin 2015.
- CREXE. « Rapport final : Étude sur l'évaluation des processus et développement de connaissances sur la revitalisation urbaine intégrée dans cinq territoires de la ville de Montréal ». Montréal : Ministère de l'emploi et de la sécurité sociale, 2010.
- Dansereau, Francine, Stéphane Charbonneau, Richard Morin, Anne Revillard, Damaris Rose et Anne-Marie Séguin. « La mixité sociale en habitation ». *Rapport de recherche réalisé pour le Service de l'habitation de la Ville de Montréal. Montréal : INRS-Urbanisation, Culture et Société (128 pp.+ annexes)*, 2002. http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/habiter_v2_fr/media/documents/mixi_habit.pdf.

- Deleuze, Gilles et Félix Guattari. *Mille Plateaux*. Éditions de Minuit. Paris, 1980.
- Deneault, Alain. *Gouvernance, le management totalitaire*. Lux. Montréal, 2012.
- Divay, Gérard, Pierre Hamel, Damaris Rose, Anne-Marie Séguin, Gilles Sénécal et Paul Bernard. « Projet pilote de revitalisation urbaine intégrée : Démarche d'évaluation ». Montréal : INRS-UCS, 2004.
- Douglas, Mary. *How Institutions Think*. Syracuse University Press. Syracuse, 1986.
- Estèbe, Philippe. « Les quartiers : Une affaire d'Etat, un instrument territorial ». Dans *Gouverner par les instruments*, Presses de Sciences Po., 47-70. Paris : Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès, 2005.
- Florida, Richard. *The Rise of the Creative Class: And How It's Transforming Work, Leisure, Community and Everyday Life*. Turtleback Books, 2003.
- Florida, Richard L. *Cities and the Creative Class*. Psychology Press, 2005.
- Fontan, Jean-Marc, Juan-Luis Klein et Diane-Gabrielle Tremblay. *Innovation socioterritoriale et reconversion économique : Le cas de Montréal*. L'Harmattan. Paris, 2005.
- Foucault, Michel. *Naissance de la biopolitique*. Gallimard Le Seuil. Hautes Études. Paris, 2004a.
- — —. *Sécurité, territoire et population*. Gallimard Le Seuil. Hautes Études. Paris, 2004b.
- — —. *Dits et Écrits II 1976-1988*. Gallimard. Paris, 2001.
- — —. *Il faut défendre la société*. Gallimard Le Seuil. Hautes Études. Paris, 1997.
- — —. *Surveiller et Punir*. Gallimard. Paris, 1975.
- — —. *L'ordre du discours*. Gallimard. Paris, 1971.
- — —. *Naissance de la clinique*. PUF. Paris, 1963.
- — —. *Histoire de la folie à l'âge classique*. Gallimard. Paris, 1961.
- Freeman, Lance. « Comment on 'The Eviction of Critical Perspectives from Gentrification Research': Debates and Developments ». *International Journal of Urban and Regional Research* 32, no 1 (mars 2008), 186-91. doi:10.1111/j.1468-2427.2008.00771.x.
- Freeman, Lance et Frank Braconi. « Gentrification and Displacement. New York City in the 1990s ». *Journal of the American Planning Association* 70, no 1 (2004), 39-52.
- Gagnon, Alain-G. et Mary Beth Montcalm. *Québec : au-delà de la Révolution tranquille*. VLB. Études québécoises. Montréal, 1992.
- Germain, Annick. « The Montréal School: Urban Social Mix in a Reflexive City ». *Anthropologica* 55 (2013), 29-39.

- Germain, Annick, Richard Morin et Gilles Sénécal. « L'évolution du mouvement associatif montréalais : un retour au territoire programmé par l'État? » *Lien social et Politiques*, no 52 (2004), 129. doi:10.7202/010595ar.
- Germain, Annick et Damaris Rose. « La mixité sociale programmée en milieu résidentiel à l'épreuve des discours critiques internationaux : le cas de Hochelaga à Montréal ». *Lien social et Politiques*, no 63 (2010), 15. doi:10.7202/044146ar.
- Germain, Annick, Damaris Rose et Amy Twigge-Molecey. « Mixité sociale ou inclusion sociale? Bricolages montréalais pour un jeu à acteurs multiples ». *Espaces et sociétés*, no 1 (2010), 143-57.
- Glass, Ruth. *London; Aspects of Change*. MacGibbon & Kee. London, 1964.
- Godbout, Jacques. « La participation politique : Leçon des dernières décennies ». Dans *La participation politique : Leçon des dernières décennies*, Institut Québécois de la Culture., 5-22. Québec, 1991.
- — —. *La participation contre la démocratie*. Albert Saint-Martin. Montréal, 1983.
- Habermas, Jürgen. « Au-delà du libéralisme et du républicanisme, la démocratie délibérative ». *Raison Publique*, no 1 (2003), 40-57.
- — —. *L'éthique de la discussion et la question de la vérité*. Grasset. Nouveau collège de philosophie. Paris, 2003.
- — —. *The Theory of Communicative Action*. Beacon Press. Vol. 1. 2 vol. Boston, 1984.
- Habiter Ville-Marie. « Plan Synthèse », Montréal, 2011.
- Hackworth, Jason et Neil Smith. « The Changing State of Gentrification ». *Tijdschrift Voor Economische En Sociale Geografie* 92, no 4 (2001), 464-77. doi:10.1111/1467-9663.00172.
- Haince, Marie-Claude. « Ethnography on the sidelines ». *Etnografia et ricerca qualitativa*, no 1 (2014), 49-70.
- — —. « Au cœur des institutions d'immigration : dispositifs, gestion et contrôle migratoire au Canada ». Université de Montréal et EHESS, 2010.
- Hamel, Pierre et Bernard Jouve. « In search of a stable urban regime for Montreal: issues and challenges in metropolitan development ». *Urban Research & Practice* 1, no 1 (2008), 18-35. doi:10.1080/17535060701795322.
- — —. *Un modèle québécois? Gouvernance et participation dans la gestion publique*. Presses de l'Université de Montréal. Montréal, 2006.
- Harvey, David. *Rebel Cities*. Verso. London & New York, 2012.
- — —. *A Brief History of Neoliberalism*. Oxford University Press, 2005.
- — —. *The Condition of Postmodernity*. Blackwell. Cambridge et Oxford, 1990.

- — —. « From managerialism to entrepreneurialism: the transformation in urban governance in late capitalism ». *Geografiska Annaler. Series B. Human Geography*, 1989, 3-17.
- Herzfeld, Michael. « Engagement, Gentrification, and the Neoliberal Hijacking of History ». *Current Anthropology* 51, no S2 (octobre 2010), S259-67. doi:10.1086/653420.
- — —. *The Social Production of Indifference*. Berg. New York, 1992.
- Hunter, Ian. *Culture and Government. The Emergence of Literary Education*. Macmillan. London, 1988.
- Klein, Juan-Luis et Diane-Gabrielle Tremblay. « Social Actors and Their Role in Metropolitan Governance in Montréal: Towards an Inclusive Coalition? » *GeoJournal* 75, no 6 (1 décembre 2010), 567-79. doi:10.1007/s10708-009-9270-0.
- Larner, Wendy et William P. Walters. *Global Governmentality. Governing International Spaces*. Routledge. London, 2004.
- Lascoumes, Pierre et Patrick Le Galès. « Introduction : L'action publique saisie par ses instruments ». Dans *Gouverner par les instruments*, Presses de Sciences Po., 11-44. Paris : Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès, 2005.
- Laurence, Pierre. « Pour des approches intégrées de développement urbain durable : analyse de trois projets de revitalisation : Lyon : le quartier La Croix-Rousse, Montréal : le quartier Sainte-Marie, Trois-Rivières : les premiers quartiers », 2007. <http://www.archipel.uqam.ca/906/>.
- Lees, Loretta. « A Reappraisal of Gentrification: Towards a 'geography of Gentrification' ». *Progress in Human Geography* 24, no 3 (1 septembre 2000), 389-408. doi:10.1191/030913200701540483.
- Lees, Loretta, Tom Slater et Elvin K. Wily. *The Gentrification Reader*. Routledge, 2010.
- Lefebvre, Henri. *La production de l'espace*. Anthropos. Paris, 1974.
- Lemke, Thomas. « 'The Birth of Biopolitics,' Michel Foucault's Lecture at the Collège de France on Neo-Liberal Governmentality ». *Economy and Society* 30, no 2 (2001), 190-207.
- Lévesque, Benoît. « Le modèle québécois : Un horizon théorique pour la recherche, une porte d'entrée pour un projet de société? » *Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy*, no 29 (1 octobre 2002).
- Linteau, Paul-André. *Histoire de Montréal depuis la Confédération*. Boréal. Montréal, 2000.
- Lorrain, Dominique. « Les pilotes invisibles de l'action publique ». Dans *Gouverner par les instruments*, Presses de Sciences Po., 163-97. Paris : Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès, 2005.

- Lustiger-Thaler, Henri et Eric Shragge. « The New Urban Left: Parties Without Actors ». *International Journal of Urban and Regional Research* 22, no 2 (1998), 233-44. doi : 10.1111/1468-2427.00137.
- Lybeck, Eric. « Neoliberalism, 1979-2008 ». *King's Review*, 8 avril 2015. <http://kingsreview.co.uk/magazine/theblog/2015/04/08/neoliberalism-1979-2008/>.
- McFalls, Laurence et Mariella Pandolfi. « Post-liberalism ». *Academic Foresights* 5 (2012). <http://www.academic-foresights.com/Post-Liberalism.pdf>.
- Miller, Peter et Nikolas Rose. *Governing the Present. Administering Economic, Social and Personal Life*. Polity Press. Cambridge, 2008.
- Mirowski, Philip. « Postface : Defining neoliberalism ». Dans *The Road from Mont-Pèlerin*, Harvard University Press., 417-55. Cambridge, 2009.
- Mitchell, Dean. « Liberal Government and Authoritarianism ». *Economy and Society* 31, no 1 (2002), 37-61.
- OCPM. « Ma ville ma voix 10 ans de consultations publiques auprès des Montréalais », 2012. http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/OCPM_brochure10ans_FR.pdf.
- — —. « Programme particulier d'urbanisme (PPU) du quartier Sainte-Marie : Rapport de consultation ». Montréal : Office de consultation publique de Montréal, 30 août 2011.
- O'Malley, Pat, Lorna Weir et Clifford Shearing. « Governmentality, Criticism, Politics ». *Economy and Society* 26, no 4 (1997), 501-17.
- Ong, Aihwa. *Neoliberalism as exception*. Duke University Press. Durham, 2006.
- Osborne, Thomas et Nikolas Rose. « Governing cities: notes on the spatialisation of virtue ». *Environment and Planning D: Society and Space* 17, no 6 (1999), 737-60.
- Peck, Jamie. « Remaking Laissez Faire », *Progress in Human Geography* 32, no 1 (2008) 3-43.
- — —. « Conceptualizing Neoliberalism, Thinking Thatcherism ». Dans *Contesting Neoliberalism*, Guilford Press., 26-50. New York; London, 2006.
- Pinson, Gilles. « Le projet urbain comme instrument d'action publique ». Dans *Gouverner par les instruments*, Presses de Sciences Po., 199-233. Paris : Pierre Lascombes et Patrick Le Galès, 2005.
- Rérat, Patrick, Ola Soderstrom et Etienne Piguet. « New forms of gentrification: issues and debates ». *Population, Space and Place*, 2009, n.p. doi:10.1002/psp.585.
- Rose, Damaris. « Local state policy and 'new-build gentrification' in Montréal: the role of the 'population factor' in a fragmented governance context ». *Population, Space and Place*, 2009, 413-428. doi:10.1002/psp.592.

- — —. « Les atouts des quartiers en voie de gentrification : du discours municipal à celui des acheteurs. : Le cas de Montréal ». *Sociétés contemporaines* 63, no 3 (2006), 39. doi:10.3917/soco.063.0039.
- — —. « Rethinking gentrification: beyond the uneven development of Marxist urban theory. » *Environment and Planning D: Society & Space* 1, no 1 (1984), 57-69.
- Rose, Nikolas. *Powers of Freedom*. Cambridge University Press. London, 1996.
- Rose, Nikolas et Peter Miller. « Political Power beyond the State: Problematics of Government ». *The British Journal of Sociology* 43, no 2 (juin 1992), 173-205. doi:10.2307/591464.
- Rose, Nikolas, Pat O'Malley et Mariana Valverde. « Governmentality ». *Annual Review of Law and Social Science* 2 (2006), 83-104.
- Rouillard, Jacques. « La révolution tranquille, rupture ou tournant? » *Journal of Canadian Studies/Revue d'études canadiennes* 32, no 4 (1998), 23-51.
- Rousseau, Phillip. « Les cultures fragiles. L'UNESCO et la diversité culturelle (2001-2007) ». Université de Montréal et EHESS, 2011.
- Schlichtman, John Joe et Jason Patch. « Gentrifier? Who, Me? Interrogating the Gentrifier in the Mirror ». *International Journal of Urban and Regional Research*, 2013. doi : 10.1111/1468-2427.12067.
- Séguin, Anne-Marie et Gérard Divay. « La lutte territorialisée contre la pauvreté : examen critique du modèle de revitalisation urbaine intégrée ». *Lien social et Politiques*, no 52 (2004), 67. doi:10.7202/010590ar.
- Sénécal, Gilles. « Les effets du tournant partenarial dans la concertation de quartier : L'expérience de la Table de Développement Social Centre-Sud à Montréal ». Montréal : INRS-UCS, 2013.
- Sénécal, Gilles, Geneviève Cloutier, Léa Méthé Myrand, Amélie Dubé et Andréanne Chevalier. « Les effets de la concertation ». Montréal : INRS, 2010.
- Shore, Cris et Susan Wright. « Governing by Numbers: Audit Culture, Rankings and the New World Order ». *Social Anthropology* 23, no 1 (février 2015), 22-28. doi:10.1111/1469-8676.12098.
- — —. « Coercive accountability The rise of audit culture in higher education ». Dans *Audit cultures : anthropological studies in accountability, ethics, and the academy*, Routledge., 57-89. New York : Marilyn Strathern, 2000.
- — —. « Audit Culture and Anthropology: Neo-Liberalism in British Higher Education ». *The Journal of the Royal Anthropological Institute* 5, no 4 (décembre 1999), 557. doi : 10.2307/2 661 148.
- — —. *Anthropology of public policy: Critical perspectives on governance and power*. Routledge. London, 1997.
- Simard, Jean-Jacques. *La longue marche des technocrates*. Albert St-Martin. Montréal, 1979.

- Slater, Tom. « The Eviction of Critical Perspectives from Gentrification Research ». *International Journal of Urban and Regional Research* 30, no 4 (2006), 737-57. doi : 10.1111/j.1468-2427.2006.00689.x.
- Smith, Neil. *The New Urban Frontier: Gentrification and the Revanchist City*. Psychology Press, 1996.
- Table pour l'aménagement Centre-Sud. « Rue Ontario/Pôle Frontenac Document de discussion », septembre 2005.
- Table pour l'aménagement Centre-Sud, CDEC Centre-Sud Plateau Mont-Royal et CSSS Jeanne-Mance. « Plan d'action de revitalisation 2006-2016 », Printemps 2006.
- TACS et CDC Centre-Sud. « Demain Montréal. Enjeux de développement dans Ville-Marie », 2012.
- Turgeon, Luc. « La grande absente. La société civile au cœur des changements de la Révolution tranquille ». *Globe : Revue internationale d'études québécoises* 2, no 1 (1999), 35. doi:10.7202/1000090ar.
- Ville de Montréal. « Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels », Montréal, 2005.
- von Hayek, Friedrich. « The Use of Knowledge in Society ». *American Economic Review* 35, no 4 (1945), 519-30.
- — —. *The Road to Serfdom*. Routledge. London & New York, 1944.
- Walks, Robert Alan et Richard Maaranen. *The Timing, Patterning, & Forms of Gentrification & Neighbourhood Upgrading in Montreal, Toronto, & Vancouver, 1961 to 2001*. Toronto, Ont. : Centre for Urban and Community Studies, Cities Centre, University of Toronto, 2008.
- Weber, Max. *Économie et société, tome 1 : Les catégories de la sociologie*. Pocket. Paris, 2003.
- Wedel, J. R. et Gregory Feldman. « Why an anthropology of public policy? » *Anthropology Today* 21, no 1 (2005), 1-2.
- Wedel, J. R., Cris Shore, Gregory Feldman et Stacy Lathrop. « Toward an Anthropology of Public Policy ». *The ANNALS of the American Academy of Political and Social Science* 600, no 1 (1 juillet 2005), 30-51. doi : 10.1177/0002716205276734.

